

Département de la Mayenne

VILLE DE LAVAL

CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

N° 493



SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Présidence de M. François ZOCCHETTO, maire

Le lundi vingt-trois septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le seize septembre deux mille dix-neuf, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. François Zocchetto, maire.

Étaient présents

François Zocchetto, maire, Xavier Dubourg, Marie-Cécile Clavreul, Alexandre Lanoë, Chantal Grandière, Danielle Jacoviac, Didier Pillon, Béatrice Mottier, Philippe Habault, Gwendoline Galou, Jean-Paul Goussin, Sophie Lefort (à partir de 19 h 10), Jacques Phelippot, adjoints, Jean-Pierre Fouquet, Damiano Macaluso, Bruno de Lavenère-Lussan, Anita Robineau, Bruno Maurin, Marie-Hélène Paty, Alain Guinoiseau (à partir de 19 h 46), Josiane Derouet, Jamal Hasnaoui, Philippe Vallin (à partir de 19 h 27), Stéphanie Hibon-Arthuis, Florence Quentin, Patrice Aubry, Hanan Boubberka, Sophie Dirson, Isabelle Beaudouin, Aurélien Guillot, Georges Poirier, Nadia Caumont, Pascale Cupif, Florian Marteau, Jean-François Germerie et Isabelle Eymon, conseillers municipaux.

Était absent ou excusé

Jean-Christophe Gruau.

Étaient représentés

Jean-Jacques Perrin a donné pouvoir à Philippe Habault, Alain Guinoiseau a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (jusqu'à 19 h 46), Pascal Huon a donné pouvoir à Xavier Dubourg, Martine Chalot a donné pouvoir à Chantal Grandière, Philippe Vallin a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 27), Mickaël Buzaré a donné pouvoir à Jacques Phelippot, Dorothee Martin a donné pouvoir à Marie-Hélène Paty, Claude Gourvil a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Catherine Romagné a donné pouvoir à Aurélien Guillot, Claudette Lefebvre a donné pouvoir à Jean-François Germerie.

Sophie Dirson et Jean-François Germerie sont désignés secrétaires.

La séance est ouverte à 19 h 03.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUIN 2019

Monsieur le Maire : *Vous avez reçu les procès-verbaux de la séance du 24 juin 2019. Y a-t-il des observations ? Non, donc le procès-verbal est adopté.*

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

Monsieur le Maire : *Vous avez reçu le compte-rendu des décisions municipales. Georges Poirier.*

Georges Poirier : *Je reviens sur la décision n° 43 parce que j'ai posé la même question il y a huit jours, au conseil d'agglomération. On m'avait donné une réponse à propos des deux vitrines à la Fraternité Ferrier. Ici, le texte n'a rien à voir avec la réponse qu'on m'a donnée il y a huit jours. Il y a huit jours, on m'a dit que c'était des vitrines pour l'espace Saint-Julien dans le cadre des journées du patrimoine à Laval. Et ce n'est pas du tout ce qui est mis dans le texte de l'arrêté.*

Monsieur le Maire : *Celui qui vous a répondu s'est trompé. Je vois que vous avez ouvert les yeux lorsque vous êtes allé en visite à Saint-Julien, visite qui, semble-t-il, vous a passionné, à défaut de vous convaincre de l'opportunité de ce projet, semble-t-il. Mais là, vous avez été très observateur. Franchement, ce sont des vitrines qui sont prêtées... d'ailleurs, non, elles ne sont pas prêtées. Elles sont louées. Je vérifierai, mais j'ai le souvenir d'avoir vu quelque chose... d'après Didier Pillon, elles sont mises à disposition. Sincèrement, je ne sais pas où elles sont. Je ne me rappelle plus. Pourtant, j'ai signé la convention, mais je ne me rappelle plus l'endroit exact où elles sont positionnées. Ce que je peux vous dire, c'est que cela a bien sûr attiré mon attention et que le lieu où elles sont est tout à fait normal. Il n'y a pas d'utilisation inappropriée. En fait, je crois me rappeler que ce sont des objets religieux qui sont exposés. Nous avons des vitrines spécifiquement adaptées à ces objets historiques. Mais vous avez raison, il faut qu'on vous dise exactement où c'est installé. Je vais vous le dire. Je suis désolé de ne pas vous apporter la réponse.*

Didier Pillon : *Je voudrais juste revenir sur une autre décision municipale, qui concerne la donation d'œuvre d'un Lavallois que nombre d'entre nous connaissent, qui est le Docteur Ange Le Coz. Il faut savoir qu'il a été un gynécologue, mais qu'il a également été un artiste et qu'il a fait notamment un certain nombre de dessins et de sculptures, et notamment les dessins pour illustrer un livre que vous avez peut-être vu, il y a quelques années, où toutes ses aquarelles originales représentaient des lieux importants de la ville de Laval. Vous en avez quelques exemples là-haut, sur l'écran. Il faut savoir que le docteur Le Coz a donné la totalité d'une soixantaine d'aquarelles, qui représente Laval, à la ville de Laval. Cela méritait quand même d'être souligné parmi les décisions municipales. Puisque nous avons accepté cette donation du docteur Le Coz représentant un certain nombre de monuments lavallois.*

Monsieur le Maire : *C'est une belle opportunité. Ce sont des œuvres qui ont été régulièrement exposées, notamment dans le hall du centre hospitalier, mais pas seulement. Moi, je remercie encore solennellement Ange Le Coz et sa famille d'avoir pensé à la ville de Laval pour assurer la pérennité de ces œuvres et les mettre à nouveau à disposition du public. C'est un grand connaisseur de la ville et d'un certain nombre de Lavalloises et de Lavallois, pour les avoir fait naître. Je ne demanderai pas qu'on lève la main pour ceux qui sont nés avec le docteur Le Coz. Il y en a plusieurs, déjà, ici. Ils se reconnaissent.*

COMPTE-RENDU DES MARCHÉS CONCLUS DEPUIS LE 24 JUIN 2019.

Monsieur le Maire : *Vous avez également reçu le compte-rendu des marchés. Pas de commentaire.*

QUESTIONS DU MAIRE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL

Rapporteur : le maire

Aux termes de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent adresser, chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Les principales réalisations de Laval Agglomération, pour l'année 2018, sont les suivantes :

LAVAL AGGLOMÉRATION : UN TERRITOIRE ATTRACTIF

- Économie : déployer ses attraits

- En 2018, le service Emploi de Laval Agglomération a expérimenté une démarche d'attractivité axée sur l'industrie. Les résultats de cette phase expérimentale sont très positifs : en 2018, 111 personnes ont été suivies dans leur projet, 47 emplois pourvus, 42 familles implantées soit 91 personnes (dont 35 enfants) dans l'agglomération.

- Laval agglomération compte près de 1 500 établissements, 7 000 emplois, un volume d'affaires estimé à près de 750 millions d'euros.

Ce secteur est aujourd'hui traversé par de profondes mutations liées notamment à l'évolution des comportements d'achat du consommateur. Ainsi, Laval Économie a mis en place, en 2018, un Observatoire du commerce.

- La plateforme de transport combiné de Saint-Berthevin est en bonne voie. Les infrastructures existantes et la proximité avec l'autoroute en font un lieu idéal pour une mise en œuvre à l'horizon 2021.

- Sur la nouvelle zone d'activité à Entrammes, les travaux de la 1^{ère} tranche se sont achevés, au printemps 2018, avec la livraison d'une surface commercialisable de 21 540 m². La vente des premiers terrains a suivi : 3 000 m² ont été vendus à Solamena et 7 500 m² à Quargnul. Une deuxième tranche sera aménagée dès que nécessaire, venant ajouter 17 800 m² supplémentaires à cette zone d'activité.

- Avec ses 150 hectares, le futur parc d'activités d'Argentré est en réflexion depuis plus de 10 ans, pour anticiper l'implantation d'entreprises du secteur industriel et logistique. Les procédures préalables à l'aménagement de la zone sont en cours avec un début des études prévu en 2019 et une commercialisation possible à partir de 2024/2025.

- 2018 en chiffres :

. foncier :

- 54 zones d'activités, soit 1 000 ha de foncier économique,
- 66,5 ha disponibles à la vente,
- 17 ventes réalisées correspondant à 125 631 m² pour un total de 1,998 M€ HT ;

. soutien aux entreprises :

- via l'aide à l'immobilier 1,5 M€ de subventions attribuées pour 17 projets,
- via des prêts d'honneur 51 prêts attribués pour un montant total de 377 500 €.

- **Cultiver l'innovation**

- Un "Village by CA" a ouvert à Laval, au sein de l'hôtel d'entreprises innovantes la Licorne, devenant le 27^e Village français. Trois startups ont intégré le village en 2018 (Bliss qui est un dispositif de réalité virtuelle à visée thérapeutique, Inod qui crée des solutions innovantes pour modélisations immobilières en 3D et Heypster, le réseau social qui respecte la vie privée et protège les données personnelles de ses utilisateurs).

- L'Université d'été du Très Haut Débit s'est tenue à Laval les 19 et 20 septembre 2018. Première agglomération connectée, Laval Agglomération a atteint des records nationaux avec plus de 80 % de déploiement de la fibre. D'ici 2020, 100 % du territoire devrait être couvert. Cette édition de l'Université d'été, orientée vers l'innovation, comportait deux journées de conférences auxquelles 600 personnes ont participé.

- Un prêt dédié à l'innovation peut être accordé à des entreprises de moins de 5 ans, ayant un prêt bancaire associé, une levée de fonds ou un prêt participatif d'au moins le montant du prêt d'honneur demandé. En 2018, pour un montant total de 220 000 €, ce dispositif a permis de soutenir 8 projets, tels que Metavers 360 (création de contenus immersifs et interactifs 360°), Inod (agence de réalité virtuelle pour l'immobilier), Cispe (centre d'ingénierie de la sécurité privée des événements), Sea Proven (conception de drones marins), Enerfox (solution de pilotage d'énergie) et Boomy (application pour retrouver des objets perdus).

- Le "Maif numérique tour" sensibilise les jeunes aux opportunités, mais aussi aux risques que représente l'outil numérique. Pour la première année, le camion numérique du "Maif numérique tour" a traversé la France en 80 villes étapes et a été accueilli à Laval mi-septembre. 13 classes ont été reçues, soit 328 personnes. Des parents et enfants sont aussi venus sur les créneaux du mercredi après-midi.

- Clarté, pôle d'excellence lavallois sur les technologies immersives, qui développe des actions de sensibilisation, de recherche et d'expertise en direction des entreprises, a pris en charge le pilotage et le déploiement d'une offre de services sur la Smart Factory qui, depuis mai 2018, cible le bassin nazairien, la Vendée et le sud de la Bretagne. Deux nouvelles recrues ont renforcé l'équipe. 44 entreprises de Loire Atlantique et de Vendée ont été rencontrées au dernier semestre 2018.

- 2018 en chiffres :

Lors de la 2e édition de "La Mayenne Innove", plus de 40 dossiers de candidature ont été reçus. 7 entreprises mayennaises ont été récompensées. Des trophées ont été remis dans 5 catégories, ainsi que 2 coups de coeur : celui du jury et celui du public.

- Investir pour soutenir une recherche et un enseignement supérieur de proximité

- L'École supérieure des techniques aéronautiques et des constructions automobiles (Estaca) a atteint sa capacité d'accueil maximum. À l'horizon 2025, les effectifs devraient atteindre 1 000 étudiants. Il a donc été décidé, en 2018, de doubler la surface de l'école et les effectifs (extension de 6 100 m² avec création de 2 nouveaux bâtiments accolés à l'actuel, un hangar industriel de 2 500 m² et une aire d'évolution extérieure).

- Un nouveau bâtiment, érigé sur le campus de la Technopole, a été inauguré le 30 novembre 2018, permettant de regrouper l'UFR de droit et l'ESPE (École Supérieure de Professorat et d'Éducation) sur un même site afin de mutualiser les moyens et les ressources, et favoriser les échanges entre enseignants et étudiants.

- L'État, la région, le département et Laval Agglomération ont signé un accord avec le Crous pour une convention avec le restaurant "Petits plats & Cie", situé au quartier Ferrié, afin de proposer aux 500 étudiants et stagiaires du pôle formation Santé un repas complet au tarif du resto U.

- Du 19 au 23 mars 2018, "l'Estaca International week" a été une nouvelle occasion de développer les liens et coopérations entre les enseignants de Laval et ceux des établissements étrangers.

- À l'Esiea (École d'ingénieurs du monde numérique) de Laval, une voie d'accès par l'apprentissage au diplôme d'ingénieur a été ouverte en 2016. De 12 apprentis en 2016, l'Esiea en compte 66 en 2018, dont 16 dans des entreprises mayennaises. En 2020, ce sera la 1ère promo d'ingénieurs en apprentissage made in Mayenne.

- 2018 en chiffres :

Le montant de l'investissement pour le nouveau bâtiment pour l'UFR de droit et l'ESPE à Laval, s'élève à 6 M€, dont 2 M€ financés par la région, 2,5 M€ par le département et 1,4 M€ par Laval Agglomération.

- Emploi : provoquer les rencontres

- L'agglomération a organisé la 3e édition de la Semaine Laval Emploi, du 15 au 19 octobre 2018, pour aborder l'orientation des jeunes, le recrutement, la reconversion, la formation ou l'entrepreneuriat. L'occasion pour les candidats de rencontrer les entreprises du territoire, de déposer leur CV et passer des entretiens.

Plusieurs manifestations visant à promouvoir l'économie locale ont été organisées. L'objectif était notamment d'attirer des publics extérieurs au département. Lors de la soirée de lancement, 110 participants ont pu échanger sur la diversité des métiers et le e-commerce. La conférence de clôture, dédiée à l'audace au féminin, a permis à 120 participant(e)s de "se projeter" vers d'autres voies.

- Laval Agglomération a mis en place les « chantiers d'avenir » permettant le recrutement de 16 demandeurs d'emploi, pas ou peu qualifiés, rencontrant des difficultés pour trouver un travail, en contrat aidé de 1 an non renouvelable, pour la réalisation de travaux dans les communes de l'agglomération.

En 2018, 20 personnes ont travaillé en « chantiers d'avenir », 10 ont terminé leur contrat au cours de l'année et 10 étaient en poste au 31 décembre. 4 participants ont réalisé une formation dans le domaine de la sécurité au travail et 2 ont engagé une remise à niveau. Tous ont suivi des ateliers sur les techniques de recherche d'emploi. Enfin, 6 périodes d'immersion en entreprise ont été mises en place.

- Le site internet laval-emploi.fr regroupe toutes les offres d'emploi du territoire. En 2018, en moyenne 1 211 offres ont été affichées par jour et 67 443 visites ont été réalisées. 40 % des visiteurs vivent dans l'agglomération, 21 % proviennent de l'Île de France et 6 % de la région nantaise. 61 % ont moins de 34 ans. Il y a 53 % d'hommes et 47 % de femmes ; 30 % de connexions depuis un appareil mobile. Environ 86 % des visiteurs consultent en priorité les offres d'emploi, 13 % les offres de stages et d'alternance et 4 % les offres de formation.

- Laval Agglomération mène une politique volontariste visant à faciliter l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics des donneurs d'ordre du territoire, afin d'inviter les entreprises attributaires à favoriser l'emploi de publics en difficulté. En 2018, 39 143 heures d'insertion ont été inscrites dans les marchés publics, dont 24 898 heures réalisées par les entreprises et 14 245 heures par les structures d'insertion locales. Au total, 94 personnes ont été recrutées et 124 contrats signés.

- Dans le cadre de l'implantation du centre commercial Retail Park sur l'ancien site Leroy Merlin de Saint-Berthevin, 125 emplois ont été créés en 2018, dont 75 dans le commerce et 50 dans la restauration. Sur cet espace de 12 000 m², 7 magasins ont ouvert en 2019 et 2 autres enseignes doivent encore s'y implanter.

- 2018 en chiffres :

Pendant la Semaine Laval Emploi plus de 4 000 entretiens ont eu lieu, près de 3 000 personnes ont participé, 140 ont pu trouver un emploi ou une formation.

LAVAL AGGLOMÉRATION : UN TERRITOIRE DURABLE

Aménagement : bâtir un territoire cohérent et solidaire

- En 2017, a été lancée l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le PADD s'articule autour de trois thématiques : un territoire attractif et rayonnant, un territoire solidaire et complémentaire, un territoire au cadre de vie et au capital nature valorisés. Pour améliorer l'accessibilité, Laval Agglomération doit tirer parti des infrastructures ferroviaires, routières, mais aussi numériques. Pour tendre vers 110 000 habitants à l'horizon 2030, la collectivité doit se montrer attractive par son offre d'emplois (60 000 emplois) et construire 680 logements par an. 360 ha et 260 ha seront dédiés respectivement à l'habitat et à l'économie. En matière de mobilité, il faudra rendre les transports urbains lavallois plus attractifs, améliorer le stationnement près de la gare, garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et encourager les modes de transport doux et alternatifs. Enfin, l'agglomération mettra en valeur le patrimoine et les sites d'exception, valorisera sa qualité paysagère. L'amélioration de la ressource en eau, la mise en valeur des espaces publics, la protection des habitants acteront l'engagement de Laval Agglomération dans un cycle urbain durable.

- Le conseil communautaire a lancé, en 2017, l'élaboration de son RLPi (règlement local de publicité intercommunal) qui régit les enseignes, pré-enseignes et publicités extérieures. Durant l'hiver 2017-2018, le diagnostic a été réalisé, notamment par le recensement de tous les dispositifs publicitaires et les enseignes existants : 568 publicités et pré-enseignes et 4 559 enseignes ont été analysées. Ces données ont permis l'élaboration d'un zonage et la rédaction d'un règlement qui s'appuie sur 4 typologies du tissu urbain : les centrebourgs, les quartiers résidentiels, les zones d'activités et les principaux axes de traversée du territoire. Le projet de RLPi, arrêté le 25 février 2019 par le conseil communautaire, va être soumis à enquête publique en même temps que le PLUi, avant une approbation prévue fin 2019.

- Face à l'augmentation des demandes de crémations, il a été décidé de construire un crématorium en première couronne de Laval, à proximité du cimetière paysager des Faluères, zone des Bozées à Laval. Après la phase d'étude du projet en 2017, une enquête publique lancée en octobre et novembre 2018, les travaux ont démarré début 2019 pour une durée de 10 mois.

- Laval Agglomération a été la première agglomération de France à lancer son projet de déploiement 100 % Très haut débit. Au 31 décembre 2018, 48 500 prises étaient raccordables à la fibre sur les 55 000 logements ou entreprises recensés, soit 88 % de prises déployées. 63 armoires ont été installées sur les 19 communes de Laval Agglomération et 91 sur la ville de Laval. Afin de finaliser le déploiement de 100 % des prises d'ici à fin 2019, et en particulier sur les communes rurales, il est nécessaire de prévoir l'élagage des plantations pour permettre le déploiement de la fibre sur les lignes aériennes.

- La direction de l'urbanisme et le service SIG (Système d'information géographique) ont travaillé pour rendre effective la dématérialisation des documents d'urbanisme des 32 communes de l'agglomération.

- 2018 en chiffres :

Le service commun ADS (autorisation droit des sols) a instruit, en 2018, sur Laval Agglomération et le Pays de Loiron : 698 permis de construire, 28 permis d'aménager, 1 228 déclarations préalables de travaux et 27 permis de démolir.

- Habitat : réinvestir l'existant

- 2018 a constitué une année charnière : une TVA rehaussée de 5,5 % à 10 % pour le logement social, la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS) pour les bailleurs sociaux, la réduction de loyer de solidarité, la restructuration nécessaire des organismes de logements sociaux avec un seuil minimum de 12 000 logements pour chacun.

Le 22 octobre 2018, le 4e PLH (programme local de l'habitat) pour 2019/2024 concernant les 20 communes de l'agglomération a été validé. Le 3e PLH (2011/2016) a été prolongé de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2018.

- Le lancement de 2 OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) s'est avéré nécessaire pour traiter l'ensemble des problématiques recensées dans le PLH 4 pour réinvestir le parc existant : une OPAH multithématique sur les 34 communes de la nouvelle intercommunalité, une OPAH renouvellement urbain (OPAH-RU) sur l'hyper centre de Laval.

- Depuis 2012, Laval Agglomération s'est appuyée sur un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant la prévention de la déqualification des copropriétés, financée à 100 % par la collectivité et a participé au financement des travaux d'une douzaine de copropriétés. Au total, de 2012 à 2017, 552 logements en copropriété ont bénéficié de cet apport.

En 2018, la 1ère copropriété "fragile" de la région (d'après l'ANAH) a été financée à Laval pour des travaux d'économie d'énergie sur 93 logements. L'ANAH a ainsi réservé près de 360 000 € à la réhabilitation des 3 bâtiments de la résidence du Parc à Laval et Laval Agglomération 115 000 €, pour plus d'1 M€ de travaux.

- Plutôt que de développer plusieurs aires d'accueil des gens du voyage, il est apparu judicieux d'étendre le site des Faluères et de l'aménager, dès 2018, dans la mesure où Laval Agglomération était déjà propriétaire d'un foncier de 6ha sur les 3ha jusqu'alors utilisés. Cet aménagement incluant une zone stabilisée de 5 000 m² permet de répondre à la problématique de stationnements illégaux lorsque les conditions météo ne sont pas favorables.

- Le législateur répartit les compétences en matière de lutte contre l'habitat indigne/dégradé entre le préfet, le maire et le président de Laval Agglomération (sur les 34 communes). En matière de police administrative, il existe différents cadres d'intervention : les infractions au règlement sanitaire départemental (RSD) relèvent du maire; la police des immeubles menaçant ruine (dangerosité du bâti) de la compétence de l'agglomération et les autres situations d'habitat indigne de la compétence du préfet et de l'Agence régionale de la santé.

- 2018 en chiffres :

- 97 agréments pour la construction de logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS) et 112 agréments pour une résidence étudiante,
- 1,1 M € de subventions de Laval Agglomération,
- près de 20 M€ de travaux induits essentiellement réalisés par les entreprises locales,
- 61 agréments pour la construction de logements destinés à l'accession sociale à la propriété (PSLA),
- 234 logements réhabilités dans le parc privé, dont 100 pour des travaux d'économie d'énergie et 93 en copropriétés pour 4 M€ de travaux réalisés essentiellement par les entreprises locales.

- Transport : assurer toutes les mobilités

- Depuis le 29 octobre 2018, Laval Agglomération s'est dotée d'une nouvelle billettique. Ainsi, le réseau TUL a mis en service une nouvelle carte sans contact, gratuite, distribuée à près de 15 000 abonnés du réseau des TUL.

- Laval Agglomération a déployé, durant l'été 2018, un système d'information voyageurs (SIV) qui répond aux normes « accessibilité » et permet d'afficher et d'annoncer des informations, en temps réel, aux voyageurs pendant leur déplacement, à bord des véhicules.

- Une station vélo libre-service a été mise en service le 28 novembre 2018 au quartier Ferrié. La location de vélos en libre-service, appelée Velitul, est un système proposant 100 vélos et 136 bornes, disponible 24h/24 - 7j/7 sur 9 stations réparties sur la ville de Laval. 65 % de son usage est concentré sur les stations Gare SCNF, Gare TUL et Cité Administrative. En 2018, 9 146 locations de vélo libre-service ont été enregistrées (un chiffre supérieur à 2017) sur les stations de Laval. Depuis 2010, le service recense près de 70 000 utilisations.

- Mobitul est un service repris en interne par Laval Agglomération en 2016. En décembre 2018, 805 personnes sont inscrites contre moins de 300 en septembre 2016. Ouvert aux personnes de plus de 80 ans ou ayant un taux d'incapacité d'au moins 50 %, Mobitul est destiné à accueillir les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas utiliser le service de transport en commun des TUL. En 2018, 1 588 appels téléphoniques concernant Mobitul ont été reçus et 191 personnes ont été accueillies physiquement. Les véhicules Mobitul ont réalisé 326 840 km pour 49 429 courses en 2018 et transporté 4 083 personnes. 66 % des inscrits sont lavallois, mais 16 communes de l'agglomération ont aussi des adhérents. 16 % des déplacements concernent le travail, 11 % la santé et 73 % les loisirs ou achats.

- La gare routière près de la gare SNCF a été mise en service le 2 mai 2018. Elle est constituée de 6 quais au sud et 2 quais au nord reliés par une passerelle.

- 2018 en chiffres :

- entre 22 000 et 23 000 validations par jour dans les bus,
- plus de 12 000 cartes d'abonnés ont été envoyées individuellement, en amont, dans le cadre de la mise en place de la billettique.

- Environnement : préserver les ressources naturelles

- Laval Agglomération a choisi de construire une nouvelle usine des eaux sur la commune de Changé. En 2018, une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre. Le programme vise 3 axes principaux : la construction d'une usine de production d'eau potable d'une capacité de 1 450 m³/heure, la réhabilitation de la station de pompage située à proximité et la connexion de la nouvelle usine aux réseaux de distribution. Le coût global du projet s'élève à 30 M€ HT. La réalisation des travaux est prévue dès 2022 pour une livraison au printemps 2025.

- Face aux enjeux de la fusion entre Laval Agglomération et le Pays de Loiron, trois ateliers de préparation ont eu lieu, en 2018, concernant la collecte des déchets. Les mêmes consignes de tri valent pour l'ensemble du territoire, avec des schémas de collecte différents pour la période des marchés en cours (échéances communes en 2021). Un guide unique sur le règlement de la collecte va être élaboré pour les usagers en 2019. Le territoire élargi, avec 15 000 usagers supplémentaires, pose la question d'un nouveau schéma de collecte à l'horizon 2022.

- Depuis le 1er janvier 2018, un conseiller accompagne les communes du territoire afin de réduire leur consommation énergétique et mettre en place des énergies renouvelables. Cette 1ère année a été principalement axée sur l'accompagnement du programme des Certificats d'économie d'énergie (CEE) en lien avec le projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). 80 opérations ont été menées dans ce cadre et 8 autres ont bénéficié de certificats d'économie d'énergie. Le montant des travaux sur l'agglomération a été de 2 205 500 € TTC. Les primes reversées aux communes ont atteint 1 600 000 €. Les travaux ont concerné principalement les bâtiments (75%) et également l'éclairage public.

- Depuis le 1er février 2018, Laval Agglomération a créé un pôle de sensibilisation à l'environnement dans le cadre de la mutualisation et de l'organisation des missions techniques et aménagement. 13 328 personnes ont été concernées par les actions menées en 2018 dans ce domaine.

- Une nouvelle déchetterie a été aménagée à Entrammes, d'une surface d'environ 7 300 m². Les travaux ont commencé en mai 2018 et l'équipement a été réceptionné en novembre 2018. Coût total de l'opération : 510 000 € TTC.

- 2018 en chiffres :

La production d'eau potable de Laval Agglomération, c'est :

- volume annuel d'eau potable produit : 5 190 584 m³,
- volume d'eau potable produit en moyenne journalière : 14 221 m³,
- volume d'eau potable produit - pointe journalière : 21 440 m³ (le 28 juin 2018).

LAVAL AGGLOMÉRATION : UN TERRITOIRE DE VIE

- Une culture dynamique et innovante

- Après le transfert de la compétence "enseignement artistique" des communes à Laval Agglomération, l'année 2018 a vu l'intégration de plusieurs pratiques artistiques associatives entrant dans le champ d'action du conservatoire (danse, théâtre, arts plastiques).

- LA Bib, le réseau des bibliothèques de Laval Agglomération a fêté son 1er anniversaire en 2018. 19 bibliothèques installées dans 15 communes. En un an, le nombre d'emprunteurs réguliers a augmenté de 10 % et celui des prêts de 11,5 %. 62 764 documents ont été transportés par la navette qui circule entre toutes les bibliothèques. Le réseau LA Bib a également proposé un panel d'animations diversifiées en direction de tous les publics.

Dans la perspective de l'intégration du Pays de Loiron à Laval Agglomération, une harmonisation du système informatique, des règles de prêt, des inscriptions et de l'action culturelle a été réfléchi.

- Le Théâtre continue sa réflexion sur son accessibilité. Une formation à l'accueil des publics en situation de handicap a été dispensée auprès de l'équipe du théâtre. Une signalétique a été mise en place pour favoriser l'autonomie des usagers, ainsi qu'une porte automatique identifiée et un lettrage plus lisible en salle. Le théâtre accueille désormais deux spectacles adaptés en langue des signes et/ou audiodescription par saison. Via des pictogrammes, les spectacles accessibles aux différents handicaps sont mieux identifiés. Enfin, un mode d'emploi du fonctionnement du théâtre a été rédigé et des actions de médiation adaptées se font sur demande.

- « Multipistes/Chansons tout-terrain » est un livre-disque mis à disposition des professionnels qui sont en charge de groupes d'enfants de 6 à 12 ans afin de faciliter la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques.

- Inciter à la lecture et aux rencontres, tel est l'objectif du « Prix roman jeune » qui a eu lieu en 2018 pour la 14e année. Pour 2018, sept romanciers ont été invités pour 14 jours de rencontres. Plus de 1 100 enfants ont été concernés, soit 47 classes sur 16 communes différentes.

- 2018 en chiffres :

Le périmètre d'action du Conservatoire de Laval Agglomération, c'est 34 communes concernées, 3 564 élèves, 133 enseignants et 14 agents administratifs et techniques, et plus 200 projets et événements culturels programmés.

Le réseau LA Bib a enregistré 16 453 emprunteurs réguliers qui ont effectué 541 438 prêts. Le site internet a été consulté 68 469 fois.

- Cohésion sociale : réduire les disparités

- Un 1er concours d'éloquence a été organisé par le contrat de ville en partenariat avec les collèges de Misédon (Port-Brillet) et Alain Gerbault (Laval). Après avoir passé l'étape de la qualification au sein de leur collège, douze jeunes se sont emparés de leur plume pour traiter des sujets tels que les discriminations, l'égalité hommes/femmes ou encore les adages juridiques.

- Le conseil local de santé mentale (CLSM) coordonné par le contrat de ville a poursuivi ses travaux en 2018 en s'associant au projet territorial de santé mentale (PTSM) porté par l'ARS (Agence régionale de santé) au niveau départemental. Entre avril et juin 2018, 9 ateliers de travail ont abouti à l'élaboration de préconisations concrètes qui intègrent les spécificités locales dans l'élaboration du projet territorial de santé mentale.

- Le dispositif "Argent de poche", piloté par le contrat de ville, a permis d'impliquer 710 jeunes entre 16-18 ans dans des actions d'amélioration de leur cadre de vie tout en découvrant le monde du travail. En 2018, 3 833 places de chantiers (rémunérés 15 € euros les 3 heures) ont été financés pour un coût global de 57 495 €. Un nouveau logiciel est à l'étude pour optimiser l'organisation et le suivi de ces chantiers. Dans le cadre de la fusion avec Laval Agglomération, les élus des 14 communes du Pays de Loiron ont été rencontrés afin d'y étendre le dispositif.

- Pour faciliter l'accès aux droits des habitants qui ne maîtrisent pas la langue française et/ou les nouvelles technologies, une mission d'accompagnement a été mise en place dans un quartier prioritaire du contrat de ville.

- Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Grand Saint-Nicolas (PNRU) (quartiers de Kellermann et du Pavement-Charité-Mortier-Murat), une convention pluriannuelle a été signée le 28 juin 2018 avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Une 1ère phase de travaux qui mobilise 6 641 224 € de l'ANRU va permettre la réhabilitation de 530 logements locatifs sociaux de Mayenne Habitat et Méduane Habitat, la démolition de 112 logements et la reconstitution de 56 logements à l'échelle du territoire de Laval Agglomération. En termes d'aménagements publics, les efforts seront concentrés sur le tiers du quartier Kellermann, sur la rénovation de la maison de quartier de Saint-Nicolas et de ses abords, et sur une meilleure intégration du secteur Mortier à son environnement.

- 2018 en chiffres :

48 projets ont été mis en œuvre pour un montant global de 1 577 519 €. Le montant des financements spécifiques apportés par l'État a été de 280 000 € et celui de la ville de 95 417 €. Laval Agglomération a versé 20 000 € pour soutenir des actions facilitant le retour à l'emploi des habitants et la lutte contre les discriminations.

- Sport : mailler le territoire d'équipements sportifs

- Le conseil communautaire a approuvé, fin 2018, la création de 6 nouveaux terrains synthétiques. La programmation s'effectuera en deux phases étalées entre 2019 et 2026. Sur la 1ère (2019-2020), 3 terrains verront le jour sur L'Huisserie, Saint-Berthevin et Laval. Sur la 2nde (2021-2026), un terrain sera créé à Louverné et deux autres sur le territoire du pays de Loiron. Les communes d'implantation des terrains pourront être appelées à participer à la prise en charge des travaux, en complément de la participation de Laval Agglomération.

- Le stade d'athlétisme fait partie des équipements d'intérêt communautaire gérés par Laval Agglomération. Très fortement utilisé par les clubs locaux d'athlétisme, des écoles, des collèges et des associations scolaires pour des entraînements et des compétitions, il est très fréquent que les vestiaires soient insuffisants pour accueillir l'ensemble des usagers. Par ailleurs, l'organisation de compétitions nationales impose d'être doté de locaux antidopage et d'une infirmerie. La création de vestiaires supplémentaires et de locaux antidopage, sur 100 m², a donc été décidée pour un montant total de 234 000 €. Les travaux de construction ont débutés en 2018, pour une livraison en mai 2019.

- Laval Agglomération a décidé de retenir un mode de dépôt des dossiers de demandes de subventions exclusivement par voie dématérialisée. Cela concerne les fonds dédiés aux sports, le fonds d'aide à l'événementiel sportif (FAES) pour les événements d'envergure nationale ou inter-régionale et le fonds d'aide au sport de niveau national (FASN).

- En partenariat avec le Stade Lavallois, Laval Agglomération soutient la présence d'une équipe professionnelle de football sur son territoire et l'aide à atteindre ses objectifs sportifs et éducatifs. Ce partenariat vise aussi à promouvoir le rayonnement de l'image de Laval Agglomération en développant une politique sportive d'animation et d'insertion des jeunes par le sport.

- Les équipements pris en charge par l'agglomération sont : la piscine Saint-Nicolas, l'Aquabulle, le Golf de Changé, le stade d'athlétisme de Laval, le stade Francis Le Basser, le centre d'entraînement des Gandonnières, les terrains synthétiques Louis Béchu et celui des Gandonnières, le terrain Galbé à Bonchamp.

- 2018 en chiffres :

Plus de 240 clubs sportifs pour près de 20 000 licenciés, Laval Agglomération est le fer de lance de la pratique sportive dans la Mayenne, 1er département français en termes de pratique sportive, avec 196 licenciés pour 1 000 habitants.

Laval Agglomération a soutenu l'activité sportive à travers le fonds d'aide à l'événementiel sportif (FAES) pour les événements d'envergure nationale ou inter-régionale pour un montant de plus de 40 000 €, et le fonds d'aide au sport de niveau national (FASN) pour un montant de plus de 94 000 €.

La piscine Saint-Nicolas a affiché 242 883 entrées (tout public : 56 %; clubs sportifs : 27 %; scolaires : 11 %; centres de loisirs : 1 %; divers : 5 %).

L'Aquabulle a comptabilisé 150 933 entrées dont 4 721 en balnéo.

- **Tourisme : promouvoir le professionnalisme**

- Pour la 4^e année consécutive, l'agglomération a accueilli, le 17 juin 2018, la "Vélo Agglo Rétro" : 291 personnes ont participé et 15 encadrants. De nombreuses animations ont été proposées par les partenaires tout au long du parcours.

- Laval Agglomération accompagne les professionnels qui souhaitent améliorer la qualité d'accueil, le confort ou la sécurité de leurs lieux d'hébergement (hôtels ou de gîtes). En 2018, la collectivité a alloué 338 600 € pour aider au financement de 2 projets de rénovation dans des établissements hôteliers de l'agglomération.

- L'Office de Tourisme a investi dans 2 nouveaux bateaux Scoop à propulsion électrique. Finis les rejets toxiques et les nuisances sonores, ces bateaux fonctionnent à l'énergie électrique et ont une autonomie de sept heures et peuvent accueillir 7 personnes pour une journée complète.

- Le site internet de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération (www.laval-tourisme.com), qui présente les activités culturelles, touristiques et patrimoniales du territoire a enregistré une hausse significative de visites en 2018, avec près de 285 000 visites. Le Journal du P'tit Gibus, qui recense toutes les activités à faire pendant les vacances scolaires, enregistre 6 049 visites et 2 859 téléchargements toutes périodes confondues, ce document est aujourd'hui le plus téléchargé du site.

- Depuis 2010, l'Office de Tourisme organise des congrès et des séminaires pour les entreprises, associations et fédérations mayennaises et nationales. Ses excellents résultats en 2018 et son adhésion au réseau « Congrès-Cités » des offices de tourisme ont conforté le positionnement de Laval Tourisme dans cette mission de développer le tourisme d'affaires. Ainsi, 2 853 congressistes ont été accueillis sur le département de la Mayenne en 2018. Un partenariat avec une dizaine d'hôtels est actuellement en cours.

LAVAL AGGLOMÉRATION : UNE COLLECTIVITÉ PERFORMANTE

- **La démarche de performance**

- Adopté le 29 juin 2015, le schéma de mutualisation avait fixé trois objectifs : assurer le maintien (voire le développement) du service public, développer les solidarités intercommunales et générer des économies en optimisant nos modes de fonctionnement.

La mutualisation des fonctions administratives engagée en 2015, a déjà commencé à porter ses fruits et la masse salariale a baissé en 2018, du fait de la réorganisation des ressources et du service assemblées. Ces transformations ont généré une économie d'environ 140 000 €.

- L'année 2018 a permis le renouvellement de la stratégie de communication interne et managériale avec la mise en œuvre de nouveaux outils et la création de nouveaux supports : Lettre aux agents mutualisée, site intranet commun pour l'ensemble des collectivités. Lors de la rédaction de la stratégie de gestion 2018-2021, chaque direction s'est employée, en lien avec les élus, à programmer ses missions et à définir les moyens nécessaires pour les trois années à venir.

- Le schéma de mutualisation, adopté le 29 juin 2015, prévoyait l'étude de la mutualisation des fonctions liées à la gestion du courrier. Les services concernés de Laval Agglomération et de la ville de Laval se sont rapprochés et ont instauré un portage commun du courrier, à titre expérimental, en juin 2017, pour une durée de plus d'un an. En 2018, l'expérimentation s'est transformée en prestation de services. Au final, Laval Agglomération et la ville de Laval ont pu rationaliser le nombre de passages et donc diminuer l'empreinte carbone de leur portage du courrier interne.

- La création d'une nouvelle structure intercommunale, issue de la fusion du Pays de Loiron et de Laval Agglomération, impose d'adopter un nouveau schéma de mutualisation. Certaines orientations guideront la rédaction du schéma de mutualisation de l'EPCI fusionné, notamment la désignation d'un « référent mutualisation » dans chaque commune, le maintien des mutualisations existant sur les deux anciens territoires quelle que soit leur forme (service commun, groupements de commandes, prestations de services, mise à disposition individuelle d'agent ou de service, prêt de matériels), ou encore le développement de l'accompagnement des communes dans l'exercice de leurs compétences.

- L'offre de prestations aux communes a été enrichie par une aide à la recherche de financement. Des directeurs généraux de services et secrétaires de mairie ont travaillé avec Laval Agglomération pour identifier les besoins des communes et délimiter le périmètre d'intervention d'un futur service communautaire.

- 2018 en chiffres :

La mutualisation sur Laval Agglomération, c'est 183 agents mutualisés répartis au sein de 14 services communs, soit 33 % de l'effectif communautaire. Parmi des agents mutualisés, 93 % travaillent pour la ville de Laval et Laval Agglomération, et 7 % pour l'ensemble des communes du territoire intercommunal. C'est aussi 45 groupements de commandes ouverts aux 20 communes et au CCAS de Laval.

- **Ressources : optimiser les services**

- Afin de sécuriser davantage les transmissions et de limiter l'usage du papier, la chaîne comptable de Laval Agglomération a décidé de dématérialiser ses procédures. Au niveau des marchés publics, toutes les consultations d'un montant supérieur à 25 000 € HT font l'objet d'une dématérialisation complète de leur instruction depuis le 1er octobre 2018. Pour accompagner les services à ce changement, 30 ateliers de la dématérialisation se sont tenus au 1er semestre 2018. De même, toutes les pièces justificatives pour le paiement sont aujourd'hui transmises de manière dématérialisée à la comptabilité via le portail Chorus Pro. Fin 2018, le nombre de factures papier avait déjà été réduit.

- Depuis le 25 mai 2018, une nouvelle réglementation sur la protection des données s'applique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) vise à encadrer l'utilisation des données personnelles en imposant de nouvelles obligations aux entreprises et aux administrations. Au niveau de Laval Agglomération, un agent du service juridique été désigné délégué à la protection des données (DPO) pour l'agglomération, la ville, le CCAS et le Théâtre.

- Concernée par les questions environnementales, Laval Agglomération fait appel, depuis 2010, à AlternaTri, une entreprise qui assure la collecte mensuelle des papiers de bureau ainsi que la destruction des archives, leur transfert et le versement aux archives départementales. En 2018, près de 4 tonnes de papier ont ainsi été récoltées.

- En plus de la dématérialisation des documents d'urbanisme, le service SIG (Système d'information géographique) de Laval Agglomération collabore avec d'autres services afin de simplifier l'accès aux données aux agents et aux habitants.

Via la plateforme arcOpole PRO, une carte répertorie l'ensemble des points de collecte de déchets à proximité d'une adresse renseignée, un accès direct au calendrier des collectes en porte à porte est possible. Le service SIG a également travaillé à l'intégration des données du recensement des arbres réalisé par l'ONF (Office nationale des forêts) et au développement d'un outil de suivi de leur entretien pour la commune de Changé. Il a aussi œuvré à la création d'un outil pour répondre aux évolutions réglementaires liées au déploiement de la fibre optique sur les 34 communes du territoire.

- Les agents de Laval Agglomération ayant accompli au moins 1 an de service de manière continue, peuvent bénéficier du dispositif CET (Compte épargne temps).

- 2018 en chiffres :

- 23 réunions de présentation du RGPD ont été organisées auprès des directions et des services,
- environ 220 fiches de traitements ont été répertoriées dans le registre,
- 14 932 factures ont été reçues en 2018 par la Trésorerie.

- **Un budget maîtrisé dans un contexte de reprise économique**

- En 2018, Laval Agglomération a poursuivi sa politique budgétaire dessinée lors du débat d'orientation budgétaire 2015, prenant en compte une maîtrise des charges de fonctionnement dans un contexte de reprise économique. Ainsi, le transfert de la compétence enseignement artistique a entraîné une évolution du budget consacré à l'activité du conservatoire, compensé par une diminution des dotations communautaires aux communes.

- Dans le budget 2018, plusieurs axes ont pu être développés : la poursuite de la politique économique à travers l'aide à l'immobilier économique et l'aménagement de zones économiques, la participation au projet PDELM (projet de parc de développement économique Laval-Mayenne), la poursuite des travaux concernant le pôle d'échanges multimodaux de la gare, le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), les travaux de réhabilitation pour le bâtiment 52 destiné à accueillir les services de l'agglomération, le lancement de la construction du nouveau conservatoire de Laval Agglomération, la politique locale de l'habitat.

L'agglomération a par ailleurs continué de déployer son programme de conteneurs enterrés et de renouvellement des bus servant au transport public des voyageurs.

- Depuis la mutualisation de la DGA ressources, la ville de Laval et Laval Agglomération ont adopté une segmentation budgétaire commune. Cette nouvelle organisation offre une vision consolidée des dépenses engagées par politique publique.

- En 2018, Laval Agglomération a consacré :

- 5,4 M€ au développement économique et l'emploi
- 4,3 M€ à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- 16,3 M€ à la mobilité
- 1,9 M€ à l'aménagement
- 2,5 M€ à la politique de l'habitat
- 30,9 M€ à l'espace public et l'environnement
- 9,9 M€ à la culture
- 1,2 M€ au tourisme et patrimoine
- 5,3 M€ au sport
- 0,5 M€ à la solidarité
- 0,02 M€ à la vie démocratique et citoyenneté
- 10,8 M€ à la solidarité communautaire envers les communes de l'agglomération
- 95,7 M€ à l'administration générale
- 1,4 M€ au pilotage stratégique et la performance

- 2018 en chiffres :

Le budget de l'agglomération pour l'année 2018 s'élevait à 98,7 M€ de dépenses réelles dont 74,1 M€ en fonctionnement et 24,6 M€ en investissement.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport annuel d'activité 2018 de la Communauté d'agglomération de Laval.

Monsieur le Maire : *J'en viens à la première question, qui est le rapport annuel d'activité 2018 de la communauté d'agglomération de Laval. Vous l'avez reçu. Il reprend en synthèse tout ce qui a été fait en 2018. Vous savez que 2018 a été une année intense pour l'agglomération dans la mesure où nous avons eu à préparer la fusion avec nos amis de l'ancienne communauté de communes du Pays de Loiron. C'est pour moi l'occasion de saluer le travail qui a été fait par les services, et de remercier tous les élus qui ont participé à de très nombreuses réunions pour préparer cette fusion, qui s'est plutôt bien passée. Pour le reste, les activités, vous les connaissez, puisque pour une bonne partie d'entre vous, vous siégez dans les instances de l'agglomération. Je suis prêt à répondre à vos questions s'il y en a. Il nous est demandé de prendre acte du rapport. Sachant que ce rapport est mis à disposition du public, bien sûr.
Madame Eymon.*

Isabelle Eymon : *Je vous remercie. Plutôt qu'une question, c'est plus une remarque, une réflexion sur la gouvernance du futur parc Grand Ouest et la perte de temps et/ou d'argent, le gaspillage que représente le changement d'affectation.*

Monsieur le Maire : *J'avoue que j'ai du mal à suivre la question. Le parc Grand Ouest, c'est la nouvelle dénomination de ce qu'on appelait le parc d'Argentré. Vous savez que précédemment, c'était un projet porté par le département de la Mayenne et par l'agglomération de Laval, et que suite aux lois qui ont été votées il y a quelques années, la loi NOTRe en particulier, le département s'est retiré, puisqu'il n'a plus de compétences économiques. Nous avons donc repris ce projet. Il était porté par un syndicat mixte, puisqu'il fallait bien une structure pour associer les deux collectivités. Aujourd'hui, il n'y a plus lieu d'avoir ce syndicat puisque c'est l'agglomération elle-même qui gère le projet. À ma connaissance, ce changement n'a pas engendré de retard. En revanche, c'est vrai qu'il y a eu des retards pris il y a quelques années, parce que le syndicat mixte avait du mal à se déterminer, il y a six ou sept ans, sur le devenir de ce parc. Pour nous, c'est très clair aujourd'hui. Il y a le projet rail/route de Saint-Berthevin, qui s'inscrit, je crois, parfaitement dans le cadre de la transition énergétique et des efforts que nous souhaitons faire un autre niveau pour la lutte en faveur du climat. Et puis il y a le projet d'Argentré, qui est destiné à accueillir des implantations si possible industrielles, alors qu'il y a quelques années, on s'imaginait qu'on pouvait y accueillir des activités de transport et de desserte. Mais en réalité, c'était une mauvaise idée. Je crois donc avoir répondu à votre question. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Guillot.*

Aurélien Guillot : *Je voudrais intervenir sur les questions d'aide à l'immobilier économique. Nous voyons dans ce rapport d'un montant de 1,5 million d'euros en 2018. Ce n'est pas un petit montant. Si on le compare par exemple aux économies faites sur la mutualisation, là, vous en parlez beaucoup, il y a des pages et des pages. C'est 140 000 €, si j'ai bien lu. Là, nous sommes donc sur un montant 11 fois supérieur.*

Or, même dans un rapport tel que celui-là, nous n'avons jamais l'impact de cette politique. Combien d'emplois réels ont-ils été créés par ce 1,5 million d'euros distribués aux entreprises ? Moi, je pense qu'il faut vraiment l'évaluer. J'ai souvent dit mon opposition à ce que j'appelle des dons faits sans critères, ou avec des critères extrêmement faibles. Il faut vraiment passer à une phase d'évaluation maintenant. Nous pourrions créer, comme l'a fait le conseil régional des Pays de la Loire dans la mandature précédente... ils avaient créé une commission régionale d'évaluation et de suivi des aides publiques. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose au niveau de Laval agglomération, avec des élus et des syndicalistes, qui sont dans les entreprises concernées, pour pouvoir évaluer le nombre d'emplois, s'il y a eu un changement dans l'activité de ces entreprises, en termes d'égalité hommes/femmes, de prise en compte du handicap, d'écologie ? Ce sont des choses qui feraient que nous ne serions pas juste un guichet. Quand nous donnons de l'argent à des entreprises, il nous faut avoir un rôle pour orienter la politique de ces entreprises. J'aimerais juste savoir combien d'emplois pour ce 1,5 million d'euros ? Parce que ce n'est quand même pas une paille.

Monsieur le Maire : *Vous ne manquez jamais une occasion de rappeler votre opposition au soutien apporté par l'agglomération au développement économique, développement économique qui passe, que vous le vouliez ou non, par le développement des entreprises, et en particulier des entreprises qui existent déjà sur notre territoire. Il faut se féliciter qu'il y ait beaucoup de projets d'investissement de ces entreprises. Lorsque nous accordons une aide à l'agglomération, celle-ci est assortie, en règle générale, d'une création d'emplois. Et si les créations d'emplois qui sont visées dans la délibération ne sont pas faites au bout d'un délai qui est prévu, à ce moment-là, il doit y avoir un remboursement. Vous le savez très bien. Je n'ai pas les chiffres. On pourrait les avoir. Mais vous savez très bien que nous sommes plutôt dans une phase de création d'emplois sur l'agglomération.*

Le deuxième aspect positif, ce sont les recettes fiscales qui sont générées par ces investissements. Ce que je peux vous dire, c'est que le million et demi qui est dépensé sur l'année écoulée est largement récupéré dans la hausse des recettes fiscales provenant des entreprises. Là aussi, je n'ai plus le pourcentage en tête, et je pourrai le retrouver dans le rapport, mais nous avons des produits fiscaux qui viennent des entreprises en hausse très substantielle depuis quelques années. Je souhaite que cela puisse continuer.

Aurélien Guillot : *C'est très court, mais vous le savez très bien, ou vous devriez le savoir, mais il n'y a pas de critères d'emploi dans les dossiers d'aide. Il y en avait précédemment, mais il n'y en a plus.*

Monsieur le Maire : *C'est exact que depuis un an ou un an et demi, du fait de l'application de la loi NOTRe, que certains ont voulue, nous n'avons plus la possibilité de maintenir le dispositif précédent. Vous devriez vous en réjouir puisque cela diminue les fonds que l'agglomération apporte aux entreprises, au développement des entreprises. Pour autant, les entreprises qui sont aujourd'hui visées sont soit de toutes petites entreprises pour lesquelles c'est un peu quitte ou double, mais pour le moment, cela fonctionne plutôt bien parce qu'elles se développent... vous avez des entreprises qui ont deux ou trois salariés et qui passent à cinq ou sept, puis à 10. Cela peut aussi être quelques très grandes entreprises, et je sais que vous n'êtes pas favorable, que vous le regrettez.*

Mais les très grandes entreprises ont toujours un plan de développement de l'emploi en face. Et dans l'exposé des motifs et dans l'étude du dossier, c'est quelque chose qui est pris en compte. Si vous avez des interrogations sur une entreprise particulière, je pourrai demander aux services de l'agglomération de vous apporter la réponse.

Je vous propose donc d'adopter le rapport annuel d'activité de la communauté d'agglomération de Laval.

N° S493 - QM - I

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-39,

Vu la présentation du rapport annuel d'activité 2018 de la Communauté d'agglomération de Laval au conseil communautaire du 17 juin 2019,

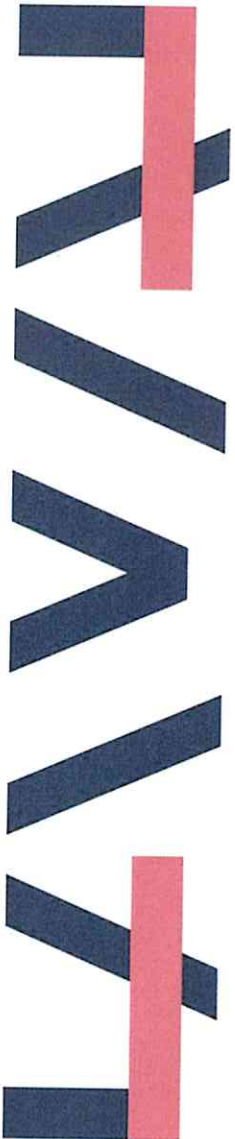
Considérant qu'aux termes du texte susvisé, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération de Laval pour l'année 2018.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Laval Agglomération

AHILLÉ
ARGENTRÉ
BONCHAMP
CHÂLONS-DU-MAINE
CHANGÉ
LA CHAPELLE-ANTHENAISE
ENTRAMMES
FORCÉ
LAVAL
L'HUISSERIE
LOUVERNÉ
LOUVIGNÉ
MONTFLOURS
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT
NUILLÉ-SUR-VICOIN
PARNÉ-SUR-ROC
ST-BERTHEVIN
ST-GERMAIN-LE-FOUILLOUX
ST-JEAN-SUR-MAYENNE
SOULGÉ-SUR-OUETTE

UN TERRITOIRE ATTRACTIF	3
Économie : déployer ses attraits	3
Cultiver l'innovation	5
Investir pour soutenir une recherche et un enseignement supérieur de proximité	7
Emploi : provoquer les rencontres	9
UN TERRITOIRE DURABLE	11
Aménagement : bâtir un territoire cohérent et solidaire	11
Habitat : réinvestir l'existant.....	13
Transport : assurer toutes les mobilités	15
Environnement : préserver les ressources naturelles	17
UN TERRITOIRE DE VIE	19
Une culture dynamique et innovante	19
Cohésion sociale : réduire les disparités	21
Sport : mailler le territoire d'équipements sportifs.....	23
Tourisme : promouvoir le professionnalisme.....	25
UNE COLLECTIVITÉ PERFORMANTE	27
La démarche de performance.....	27
Ressources : optimiser les services.....	30
Un budget maîtrisé dans un contexte de reprise économique.....	32

ÉCONOMIE : DÉPLOYER SES ATTRAITS

La mission attractivité des compétences activée

En 2018, le service Emploi de Laval Agglo a expérimenté une démarche d'attractivité axée sur l'industrie. L'objectif est d'attirer de nouvelles compétences et de répondre au besoin des entreprises locales qui peinent à recruter. Il s'agit donc de faire venir des candidats en les accompagnant dans leur projet (emploi du conjoint, logement, garde et scolarisation des enfants...). Concrètement en 2018, le partenariat avec Pôle emploi a permis des actions auprès de demandeurs d'emploi à Troyes, Châlons-en-Champagne, Montreuil et Aubervilliers. Actions clairement en faveur du développement économique. L'occasion de présenter le territoire (atouts, qualité de vie, offres d'emplois, accompagnement à la mobilité). Les candidats pouvaient passer des entretiens directement avec les entreprises. Des mailings ciblés ont été envoyés et une intervention a été réalisée sur un site de Lactalis. Des partenariats ont également été mis en place avec des cellules de reclassement et des cabinets de recrutement.

Les résultats de cette phase expérimentale sont très positifs : en 2018, 111 personnes ont été suivies dans leur projet, 47 emplois pourvus, 42 familles implantées soit 91 personnes (dont 35 enfants) dans l'agglo. D'où un déploiement de la mission en 2019 au sein de Laval Économie.

Un candidat recruté directement par une entreprise peut aussi être orienté vers les chargées de mission pour être accompagné dans sa nouvelle vie. Il est aussi possible de transmettre son CV lors de salons, rencontres Pôle emploi, ou en passant par le site www.travaillertvivre-laval.fr.

Observatoire du commerce : appuyer les projets sur le territoire

Le commerce est un domaine clé de l'activité économique du territoire. Laval agglomération compte près de 1 500 établissements, 7 000 emplois, un volume d'affaires estimé à près de 750 millions d'euros. Ce secteur est aujourd'hui traversé par de profondes mutations liées notamment à l'évolution des comportements d'achat du consommateur. Le commerce est également au cœur des problématiques des acteurs publics et de certains opérateurs privés en matière d'aménagement et de développement commercial.

C'est pour ces raisons que Laval Économie a mis en place en 2018 un observatoire du commerce. À la fois un outil de présentation du territoire pour les acteurs souhaitant y investir, mais aussi un document de référence et d'aide à la décision pour les élus. La thématique du commerce a été abordée sous plusieurs angles : offre commerciale, dynamiques sociodémographiques, emploi, immobilier, mobilité, en lien avec les grandes tendances nationales. Une première édition pour Laval Agglo, riche en informations, donnant une bonne photographie du territoire. La plaquette est consultable sur www.laval-economie.fr

C'EST DURABLE

La plateforme de transport combiné de Saint-Berthevin en bonne voie

Le site combiné rail/route doit devenir la plateforme régionale de fret ferroviaire. L'objectif est de créer un lieu de transbordement de marchandises entre des camions et des trains, qui serait une alternative fiable et performante pour les transports sur de longues distances. Cela répond également à la saturation des infrastructures routières et à la nécessité de trouver des solutions plus écologiques. Compte-tenu de la position stratégique de Laval, qui offre la possibilité de faire un aller/retour en camion vers Brest dans la journée, et de la forte présence d'entreprises de transport et logistique dans le département, ce projet avait tout lieu de se mettre en place sur le territoire. La concrétisation de la plateforme de Saint-Berthevin se précise donc. Les infrastructures existantes et la proximité avec l'autoroute en font un lieu idéal pour une mise en œuvre à l'horizon 2021.

SUR LE VIF

Une nouvelle zone d'activité à Entrammes

Cette nouvelle zone artisanale est située le long de l'axe Laval-Angers; elle est desservie par un giratoire qui débouche directement sur la RN 162. Les travaux sur la première tranche de la zone d'activité du Riblay à Entrammes se sont achevés au printemps 2018 permettant ainsi de livrer 21 540 m² de surface commercialisable. La vente des premiers terrains a suivi puisque 3 000 m² ont été vendus à Solamena, entreprise spécialiste de la voile d'ombrage, et 7 500 m² à Quargnul qui y stocke du gaz et du carburant. Une deuxième tranche sera aménagée dès que nécessaire, venant ajouter 17 800 m² supplémentaires à cette zone d'activité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un grand pas pour le parc Grand Ouest à Argentré

Enjeu de taille avec ses 150 hectares, le futur parc d'activités d'Argentré est en réflexion depuis plus de 10 ans pour anticiper l'implantation d'entreprises du secteur industriel et logistique. En effet, il n'y a, à l'heure actuelle, plus beaucoup d'emplacements suffisamment spacieux dans les autres zones d'activité pour répondre à cette demande.

Toutefois la réalisation d'un tel parc à Argentré dépendait de l'accord de l'État d'y créer un nouvel échangeur autoroutier pour en faciliter l'accès. L'année 2018 a donc été décisive puisque l'État a émis un avis positif, permettant ainsi de relancer le dossier. Les procédures préalables à l'aménagement de la zone sont en cours avec un début des études prévu en 2019 et une commercialisation possible à partir de 2024/2025.

2018 EN CHIFFRES

Foncier :

- **54 zones d'activités**, soit 1 000 ha de foncier économique
- **66,5 ha disponibles à la vente.**
- **17 ventes réalisées** correspondant à **125 631 m²** pour un montant total de 1,998 M€ HT

Soutien aux entreprises :

- via l'aide à l'immobilier **1,5 M€ de subventions attribuées pour 17 projets**
- via des prêts d'honneur **51 prêts attribués pour un montant total de 377 500 €**

CULTIVER L'INNOVATION

Un "Village by CA" a ouvert à Laval

Initié par le Crédit Agricole, le "Village by CA" est arrivé à Laval, au sein de la Licorne- l'hôtel d'entreprises innovantes - devenant le 27eme Village français. Ce projet a vu le jour en coordination avec Laval Mayenne Technopole et Laval Économie. L'objectif est d'accompagner les startups pour booster leur croissance. Trois startups ont intégré le village en 2018.

La première, Bliss, est un dispositif de réalité virtuelle à visée thérapeutique imaginé par Mélanie Péron. Il permet de réduire, voire de supprimer la consommation d'antalgiques, d'anxiolytiques ou d'anesthésiants lors de soins douloureux et/ou anxiogènes. Un projet déjà plébiscité par de nombreux hôpitaux.

La seconde, Inod, crée des solutions innovantes pour modélisations immobilières en 3D. Inod est destinée aux professionnels de l'immobilier et du bâtiment pour augmenter leur efficacité commerciale et gagner en notoriété. Avec ses services et produits (InodApps, InodView, InodCase), faire visiter des projets à échelle réelle avant construction devient un réel atout marketing. Avec le logiciel d'aide à la vente InodView, unique sur le marché, leurs clients gagnent en autonomie pour tous leurs projets.

Enfin Heypster, le réseau social qui respecte la vie privée, a aussi rejoint le Village. Créé par Kevin Choleau, Heypster protège les données personnelles de ses utilisateurs. Avec lui pas de « tracking », il ne conserve pas les historiques de recherche et ne fait pas de reconnaissance faciale sur photos. Et en plus il est très simple à utiliser.

L'Université d'été du THD au Laval Virtual Center

Après Marseille en 2016 et Strasbourg en 2017, c'est à Laval que s'est tenue l'Université d'été du Très Haut Débit les 19 et 20 septembre 2018. Les collectivités locales, élus et industriels concernés par le déploiement du plan France THD se sont réunis au Laval Virtual Center, haut lieu consacré aux technologies de la réalité virtuelle et augmentée. En effet Laval Agglomération s'est engagée, depuis plusieurs années, à améliorer l'accessibilité numérique et en premier lieu l'accès au THD pour tous. Première agglomération connectée, Laval Agglo a atteint des records nationaux avec plus de 80% de déploiement de la fibre. D'ici 2020, 100% du territoire devrait être couvert.

Cette édition de l'Université d'été, orientée vers l'innovation, comportait deux journées de conférences auxquelles 600 personnes ont participé. Des temps de formation ont été proposés ainsi que de nombreux échanges. L'opportunité de réunir des acteurs nationaux, territoriaux, des professionnels et des industriels pour réfléchir ensemble aux usages du numérique de demain. Cela a permis de faire un point sur les projets en cours dans l'Hexagone et la nouvelle feuille de route du gouvernement concernant le THD. 581 personnes (315 visiteurs, 183 exposants, 66 intervenants et 17 représentants des médias) ont participé à cet événement. En clôture, Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires a échangé avec différents protagonistes du secteur. Des démonstrations et des animations pédagogiques étaient également au programme.

C'EST DURABLE

Un prêt dédié à l'innovation

En partenariat avec le Comité local d'Initiative Mayenne, Laval Économie accompagne les startups et entreprises innovantes en leur permettant d'accroître leur apport personnel et de financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) nécessaire pour l'amorçage du projet innovant grâce au prêt d'honneur Innovation. Ce prêt sans garantie personnelle peut être accordé à des entreprises de moins de 5 ans, ayant un prêt bancaire associé, une levée de fonds ou un prêt participatif d'au moins le montant du prêt d'honneur demandé. Le prêt sollicité ne peut dépasser le double des capitaux propres mais peut se cumuler avec des prêts octroyés par le Département et la Région. En 2018, pour un montant total de 220 000 €, ce dispositif a permis de soutenir 8 projets, tels que Metavers 360 (création de contenus immersifs et interactifs 360°), Inod (agence de réalité virtuelle pour l'immobilier), Cispe (centre d'ingénierie de la sécurité privée des événements), Sea Proven (conception de drones marins), Enerfox (solution de pilotage d'énergie) et Boomy (application pour retrouver des objets perdus).

SUR LE VIF

Le "Maïf numérique tour" sensibilise les jeunes

Le Maïf numérique tour est une initiative unique, menée par la Maïf en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et soutenue par le Ministère de l'Éducation nationale. Elle a pour vocation à sensibiliser les jeunes aux opportunités mais aussi aux risques que représente l'outil numérique. Objectif: faire de chacun un acteur de la transformation digitale et sensibiliser à la protection des données personnelles et à leur exploitation. Pour la première année, le camion numérique du "Maïf numérique tour" a traversé la France en 80 villes étapes. Laval l'a accueilli mi-septembre. Une offre itinérante à la fois ludique et pédagogique pour inviter les jeunes à profiter des nouvelles technologies tout en faisant preuve d'esprit critique. Le camion aménagé -équipé d'outils interactifs, de tablettes et d'un robot humanoïde- proposait plusieurs ateliers. Au total 13 classes ont été reçues soit 328 personnes. Des parents et enfants sont aussi venus sur les créneaux du mercredi après-midi.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Clarté à la Smart Factory de Saint-Nazaire

Clarté est l'un des 60 centres en France labellisé « Centre de Ressources Technologiques » par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Fondateur du pôle d'excellence lavallois sur les technologies immersives. Clarté développe des actions de sensibilisation, de recherche et d'expertise en direction des entreprises. Sous l'impulsion de la Région, une réflexion a été menée sur l'avenir du Technocampus Smart Factory à Montoir de Bretagne. Prenant appui sur son expérience, Clarté a pris en charge le pilotage et le déploiement d'une offre de services sur la Smart Factory. Celle-ci, depuis mai 2018, cible le bassin nazairien, la Vendée et le sud de la Bretagne. L'équipe a ainsi été renforcée (avec deux nouvelles recrues) autour de deux domaines d'activité : la location de salles immersives et le développement du conseil pour les projets innovants des entreprises. 44 entreprises de Loire Atlantique et de Vendée ont été rencontrées au dernier semestre 2018.

2018 EN CHIFFRES

Lors de la 2^e édition de "La Mayenne Innove", événement porté par Ouest France, Laval Agglo et Laval Économie, plus de **40 dossiers de candidature** ont été reçus. **7 entreprises mayennaises ont été récompensées**. Des trophées ont été remis dans **5 catégories**, ainsi que **2 coups de cœur** : celui du jury et celui du public.

INVESTIR POUR SOUTENIR UNE RECHERCHE ET UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROXIMITÉ

Le projet d'extension de l'Estaca voit grand

L'École supérieure des techniques aéronautiques et des constructions automobiles (Estaca) veut s'agrandir. Le bâtiment actuel a été construit en 2005 sur le site de la Technopole et compte 680 étudiants, spécialisés dans l'aéronautique, l'automobile, le ferroviaire et le spatial. L'établissement a atteint sa capacité d'accueil maximum. À l'horizon 2025, les effectifs devraient atteindre 1000 étudiants. L'attractivité de l'école n'a jamais été aussi forte avec une insertion professionnelle assurée (91% des diplômés sont embauchés avant l'obtention de leur diplôme et 100% dans les 3 mois qui suivent).

Aussi la décision a été prise en 2018 conjointement entre la Région, le Conseil départemental et Laval Agglo de doubler la surface de l'école et les effectifs. Le projet prévoit une extension de 6100 m²: deux nouveaux bâtiments accolés à l'actuel sont prévus, ainsi qu'un hangar industriel de 2500m² et une aire d'évolution extérieure.

En plus du cycle ingénieur en formation initiale, il s'agit de créer de nouvelles spécialisations, de renforcer l'accueil d'étudiants étrangers, d'ouvrir une filière par apprentissage. Par ailleurs les activités de recherche vont se développer en particulier sur trois axes (qualité de l'air et dépollution, allègement des véhicules, systèmes et énergie embarqués). Enfin les activités des associations étudiantes seront transférées sur le site de l'école. Des études ont donc été lancées.

Un nouveau bâtiment pour l'UFR de droit et l'ESPE à Laval

Depuis de nombreuses années, l'ESPE (École Supérieure de Professorat et d'Éducation) était située dans des bâtiments appartenant au Département rue de Clermont à Laval. Des locaux peu adaptés, et isolés de la vie étudiante. De son côté l'UFR de droit était dans un bâtiment en face de l'Esiea (École d'ingénieurs du monde numérique) qui ne disposait pas d'amphithéâtre. L'idée a été de regrouper ces deux filières universitaires sur un même site pour mutualiser les moyens et les ressources, et favoriser les échanges entre enseignants et étudiants. Érigé sur le campus de la Technopole, le nouveau bâtiment regroupant les deux écoles a été inauguré le 30 novembre 2018. Plus fonctionnel et plus spacieux, ce nouvel édifice a été financé dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015-2020.

Les locaux d'enseignement et espaces de bureau et accueil sont organisés autour d'un hall commun et ouverts sur les lieux de convivialité. Les salles informatiques, le laboratoire sont aussi mutualisés, de même que la bibliothèque universitaire. Un amphithéâtre polyvalent a été créé pour accueillir l'ensemble des étudiants de première année ainsi que les épreuves de contrôle et d'examens.

C'EST DURABLE

Le resto "Petits plats & Cie" propose un menu étudiant

Le pôle formation Santé réunit les écoles d'infirmiers, de masseurs kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes et des formations complémentaires du secteur médico-social. Cela représente plus de 500 étudiants et stagiaires. Éloignés du campus et du restaurant universitaire, ils ne pouvaient pas le fréquenter régulièrement. Aussi, en lien avec l'État, la Région, le Département et Laval Agglo, un accord a été signé avec le Crous pour une convention avec le restaurant "Petits plats & Cie", situé au quartier Ferrié, afin de proposer aux étudiants un repas complet au tarif du resto U. Avec des produits locaux de qualité... Une avancée significative pour dynamiser la vie étudiante sur le site! Depuis sa mise en place à la rentrée de septembre 2018, c'est un succès.

SUR LE VIF

Les deuxièmes rencontres internationales de l'Estaca

Pour la deuxième année, l'école d'ingénieurs Estaca a fait rayonner le territoire à l'international. Du 19 au 23 mars 2018, "l'Estaca International week" a été une nouvelle occasion de développer les liens et coopérations entre les enseignants de Laval et ceux des établissements étrangers (en matière de travaux de recherche, d'échanges d'enseignants ou étudiants entre les écoles). De nombreux participants extérieurs avaient fait le déplacement: chercheurs et industriels, universités partenaires étrangères, partenaires France... Différents pays étaient représentés comme l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, la Suisse, l'Algérie, la Turquie, l'Inde, le Japon, le Canada. Des conférences et workshops ont eu lieu pendant les cinq jours. Prochain événement international en mars 2021 !

LE SAVIEZ-VOUS?

L'apprentissage à l'Esiea existe depuis deux ans

À l'Esiea (École d'ingénieurs du monde numérique) de Laval, une voie d'accès par l'apprentissage au diplôme d'ingénieur a été ouverte en 2016. Ce dispositif de formation répondait à une véritable attente des candidats comme des entreprises. Celles-ci étant confrontées à des difficultés de recrutement de cadres, en particulier en Mayenne. Depuis quelques années l'Esiea avait ouvert ses portes à des étudiants issus du secondaire technologique (*STI2D*) et des formations supérieures courtes telles que DUT et quelques BTS. Beaucoup d'apprentis viennent de DUT informatique/ ou génie électrique et informatique industrielle. Outre l'alternance d'enseignement théorique et pratique, l'apprentissage est intéressant d'un point de vue financier (rémunération minimale et frais de scolarité pris en charge par l'entreprise). De 12 apprentis en 2016, l'Esiea en compte 66 en 2018, dont 16 dans des entreprises mayennaises. En 2020 ce sera la première promo d'ingénieurs en apprentissage made in Mayenne !

2018 EN CHIFFRES

Le montant de l'investissement pour le nouveau bâtiment pour l'UFR de droit et l'ESPE à Laval, s'élève à **6M€ dont 2M€ financés par la Région, 2,5M€ par le Département et 1,4M€ par Laval Agglo.**

EMPLOI : PROVOQUER LES RENCONTRES

La 3^e édition de la Semaine Laval Emploi

Pour la troisième année consécutive, l'agglomération a reconduit la "Semaine Laval Emploi" du 15 au 19 octobre 2018. Une semaine pour aborder l'orientation des jeunes, le recrutement, la reconversion, la formation ou l'entrepreneuriat. L'occasion pour les candidats de rencontrer les entreprises du territoire, de déposer leur CV et passer des entretiens.

Une série de manifestations visant à promouvoir l'économie locale a été organisée à la Salle polyvalente (Laval), au Laval Virtual Center (Changé) et au pôle culturel le Reflet (Saint-Berthevin). Des conférences et des visites d'entreprises étaient au programme. L'objectif était notamment d'attirer des publics extérieurs au département. Par exemple sur l'action numérique, environ 60 candidats sont venus découvrir les offres d'emploi du territoire.

Parmi les temps forts, la soirée de lancement a été très participative avec des ateliers basés sur l'utilisation de jouets LEGO®. Le rendez-vous sur les métiers du commerce a, lui aussi, été mobilisateur. 110 participants ont pu échanger sur la diversité des métiers et le e-commerce. Ce secteur propose des emplois en Mayenne sur un panel très large : du commercial au marketing en passant par la grande distribution et le commerce de proximité.

Autre nouveauté, la conférence de clôture "Elles osent" en partenariat avec le CCSTI, était dédiée à l'audace au féminin. Après l'intervention de Luc Boissard, chef d'entreprise, cinq femmes ont apporté leur témoignage. La soirée a permis à 120 participant(e)s de 'se projeter' vers d'autres voies.

Chantiers d'avenir : un bilan très positif

Laval Agglo a mis en place les « chantiers d'avenir » permettant le recrutement de 16 personnes en contrat aidé pour la réalisation de travaux dans les communes de l'agglomération. Ces chantiers s'adressent à des demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés, rencontrant des difficultés pour trouver un travail. Les contrats (sur un an, non renouvelable) doivent servir de tremplin pour accéder à un emploi ou à une formation qualifiante. Par ailleurs, le chantier permet d'obtenir une expérience professionnelle, d'acquiescer les gestes du métier, de consolider son projet. Cela permet aussi de découvrir les entreprises locales et les postes à pourvoir, et d'engager une formation si nécessaire. Enfin les participants gagnent en autonomie dans la gestion de la vie quotidienne (logement, mobilité, budget, etc.). Les travaux sont variés : ouverture de chemin pédestre, rénovation de murs anciens, travaux de peinture, aménagement de jardins...Les maires fournissent le support et les matériaux, Laval Agglo apporte l'équipe et l'encadrement.

L'immersion dans les communes, en lien direct avec les services techniques et les entreprises, facilite le recrutement des participants. En 2018, 20 personnes ont travaillé en « chantiers d'avenir ». Parmi eux 10 ont terminé leur contrat au cours de l'année et 10 étaient en poste au 31 décembre. Quatre participants ont réalisé une formation dans le domaine de la sécurité au travail et deux ont engagé une remise à niveau. Tous ont suivi des ateliers sur les techniques de recherche d'emploi (préparation aux entretiens, e-parcours pro, mobilité...) Enfin, six périodes d'immersions en entreprise ont été mises en place.

** Ce projet est financé par Laval Agglomération, l'État et l'Union Européenne (dans le cadre d'un partenariat entre Laval Agglomération et le Conseil départemental de la Mayenne).*

C'EST DURABLE

Le site laval-emploi.fr très consulté !

Le site internet laval-emploi.fr regroupe toutes les offres d'emploi du territoire. En 2018, en moyenne 1 211 offres ont été affichées par jour et 67 443 visites ont été réalisées. 40% des visiteurs vivent dans l'agglomération, 21% proviennent de l'Île de France et 6% de la région nantaise. Cela montre qu'un certain nombre de personnes extérieures au territoire consulte le site pour trouver des opportunités d'emploi. Il s'agit d'une majorité de jeunes : 61% ont moins de 34 ans. Il y a 53% d'hommes et 47% de femmes ; 30% de connexions depuis un appareil mobile. Environ 86% des visiteurs consultent en priorité les offres d'emploi, 13% les offres de stages et d'alternance, et 4% les offres de formation. Une très bonne fréquentation !

SUR LE VIF

Des clauses pour l'emploi dans les marchés publics

Laval Agglomération mène une politique volontariste visant à faciliter l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics des donneurs d'ordre du territoire. Ces clauses invitent les entreprises attributaires à favoriser l'emploi de publics en difficulté. Ainsi il leur est demandé de réserver une partie des heures de main d'œuvre sur un chantier à l'embauche. Les publics éligibles sont les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 12 mois, les jeunes de moins de 26 ans diplômés ou non, les bénéficiaires du RSA, les travailleurs handicapés et toute personne suivie dans un accompagnement personnalisé. En 2018, 39 143 heures d'insertion ont été inscrites dans les marchés publics dont 24 898 heures réalisées par les entreprises et 14 245 heures par les structures d'insertion locales. Au total 94 personnes ont été recrutées et 124 contrats signés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

125 emplois au Retail Park à Saint-Berthevin

Dans le cadre de l'implantation du centre commercial Retail Park de Saint-Berthevin (sur l'ancien site Leroy Merlin), une convention dédiée aux questions de l'emploi a été signée entre le groupe Frey (aménageur), les enseignes présentes, Laval Agglo et Pôle emploi. Ce partenariat a permis d'anticiper le recrutement de candidats dans la phase de travaux et d'accompagner les enseignes dans leurs embauches. En 2018, toutes les offres ont été pourvues : 125 emplois créés dont 75 dans le commerce et 50 dans la restauration. Sur cet espace de 12 000m², sept magasins ont donc ouvert en 2019. Le Retail Park doit accueillir encore deux autres enseignes.

2018 EN CHIFFRES

Pendant la Semaine Laval Emploi plus de **4 000 entretiens** ont eu lieu, près de **3 000 personnes** ont participé, **140 ont pu trouver un emploi ou une formation**.

AMÉNAGEMENT : BÂTIR UN TERRITOIRE COHÉRENT ET SOLIDAIRE

PADD : un projet de développement durable pour l'avenir

En 2017, les élus en charge du PLUi ont lancé l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). À la fois projet politique et vision d'avenir, celui-ci fixe une stratégie de long terme. Le PADD s'articule autour de trois thématiques : un territoire attractif et rayonnant, un territoire solidaire et complémentaire, un territoire au cadre de vie et au capital nature valorisés. Il s'agit de renforcer l'attractivité économique et touristique au service du développement local. Pour améliorer l'accessibilité, Laval Agglo doit tirer parti des infrastructures ferroviaires, routières, mais aussi numériques (avec le Très Haut Débit). Pour tendre vers 110 000 habitants à l'horizon 2030, la collectivité doit se montrer attractive par son offre d'emplois (60 000 emplois) et construire 680 logements par an.

Il s'agit de produire des logements répondant aux besoins des ménages pour proposer un parcours résidentiel complet. Dans une logique de gestion économe des ressources, 360ha et 260ha seront dédiés respectivement à l'habitat et à l'économie. En matière de mobilité, il faudra rendre les transports urbains lavallois plus attractifs, améliorer le stationnement près de la gare, garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Et encourager les modes doux (piéton, cycliste) et alternatifs (auto-partage, covoiturage).

Enfin, l'Agglo mettra en valeur le patrimoine et les sites d'exception, valorisera sa qualité paysagère – notamment dans les transitions entre zones urbaines et rurales. L'amélioration de la ressource en eau, la mise en valeur des espaces publics, la protection des habitants acteront l'engagement de Laval Agglo dans un cycle urbain durable.

RLPi : une nouvelle réglementation locale pour les publicités et enseignes

Le Conseil Communautaire a lancé en 2017 l'élaboration de son RLPi (Règlement local de publicité intercommunal). Ce document de planification régleme les enseignes, pré-enseignes et publicités extérieures. Il permet d'intégrer la publicité dans un projet urbain, de protéger le cadre de vie, de contrôler l'implantation des enseignes mais aussi de réintroduire la publicité dans certains lieux. Durant l'hiver 2017-2018, le diagnostic a été réalisé, notamment par le recensement de tous les dispositifs publicitaires et les enseignes existants. C'est un total de 568 publicités et pré-enseignes et de 4559 enseignes qui a été analysé.

Ces données ont permis aux élus de formuler les orientations du RLPi. Celles-ci ont guidé l'élaboration d'un zonage et la rédaction d'un règlement. Ils s'appuient sur 4 typologies du tissu urbain : les centre-bourgs, les quartiers résidentiels, les zones d'activités et les principaux axes de traversée du territoire. Chaque zone ainsi définie se voit appliquer une réglementation, plus stricte que celle qui existe au niveau national, adaptée à ses enjeux. Par exemple la publicité n'est autorisée que de manière très limitée dans les centre-bourgs du fait de leur caractère patrimonial, tandis qu'une place plus importante lui est accordée en zones d'activités. Cette élaboration s'est faite en concertation avec la population et les acteurs concernés (commerçants, afficheurs, enseignants, etc.). Le projet de RLPi, arrêté le 25 février 2019 par le Conseil communautaire, va être soumis à enquête publique en même temps que le PLUi, avant une approbation prévue fin 2019.

C'EST DURABLE

Création d'un crématorium intercommunal

Pour répondre à la demande croissante des familles, un crématorium sera créé sur le territoire de l'agglomération. Actuellement il en existe un seul dans le département, situé à Mayenne. Face à l'augmentation des demandes de crémations, il a été décidé de construire un crématorium en première couronne de Laval. Édifié à proximité du cimetière paysager des Faluères, zone des Bozées à Laval, ce futur crématorium intercommunal sera conçu comme un bâtiment contemporain et lumineux qui s'intégrera parfaitement dans l'environnement. Le projet est porté par Laval Agglo, qui a confié la construction et l'exploitation du futur établissement à la société Obsèques Générales de France. Il occupera une parcelle de 15 000m². Après la phase d'étude du projet en 2017, une enquête publique a été lancée en octobre et novembre 2018. Les travaux ont démarré début 2019 pour une durée de 10 mois.

SUR LE VIF

Déploiement du Très Haut Débit : l'Agglo bientôt 100% fibrée !

Grâce à l'anticipation et la volonté des élus, Laval Agglo a été la première agglomération de France à lancer son projet de déploiement 100% Très haut débit et a pris un temps d'avance sur les autres collectivités, renforçant ainsi son attractivité et sa compétitivité. Outre la suppression de la fracture numérique, le Très haut débit permet à notre territoire d'être encore plus innovant et favorise le déploiement économique. Au 31 décembre 2018, 48 500 prises étaient raccordables à la fibre sur les 55 000 logements ou entreprises recensés soit 88% de prises déployées. 63 armoires ont été installées sur les 19 communes de Laval Agglomération et 91 sur la Ville de Laval. Afin de finaliser le déploiement de 100 % des prises d'ici à fin 2019, et en particulier sur les communes rurales, il est nécessaire de prévoir l'élagage des plantations pour permettre le déploiement de la fibre sur les lignes aériennes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

SIG : une carte urbanisme à disposition

La direction de l'urbanisme et le service SIG (Système d'information géographique) ont travaillé pour rendre effective la dématérialisation des documents d'urbanisme des 32 communes de l'Agglo. Numérisés selon le standard national CNIG (Conseil national de l'information géographique), ils sont consultables par tous les agents de Laval Agglomération dans le portail SIG arcOpole PRO. Avec la dématérialisation, les documents d'urbanisme peuvent être immédiatement actualisés. Les zonages d'urbanisme de l'ensemble des communes sont également portés à la connaissance de tous via une carte en ligne sur le site de Laval Agglo. Elle permet à chacun de consulter le Plan local d'urbanisme de sa commune et de télécharger le règlement qui s'applique sur sa parcelle. Les informations portées sur cette carte restent toutefois à but informatif, le document opposable demeure le PLU papier, disponible en mairie.

2018 EN CHIFFRES

Droit des sols : le service commun ADS a instruit en 2018 sur Laval Agglo et le Pays de Loiron : 698 permis de construire, 28 permis d'aménager, 1 228 déclarations préalables de travaux et 27 permis de démolir.

HABITAT : RÉINVESTIR L'EXISTANT

Approbation du 4^e Programme local de l'habitat (PLH) 2019/2024

2018 a constitué une année charnière : une TVA rehaussée de 5,5% à 10% pour le logement social, la mise en place de la Réduction de loyer de solidarité (RLS) pour les bailleurs sociaux, la réduction de loyer de solidarité, la restructuration nécessaire des organismes de logements sociaux avec un seuil minimum de 12 000 logements pour chacun.

Elle s'est également traduite par la validation le 22 octobre 2018 du 4^e PLH pour 2019/2024 concernant les 20 communes de l'agglomération. Le 3^e PLH (2011/2016) a été prolongé de deux ans, (jusqu'au 31 décembre 2018) notamment pour mettre en cohérence les dispositifs et les calendriers du 4^{ème} PLH avec la 3^{ème} Délégation de compétence des aides à la pierre (DCAP), mais aussi le PLUi.

L'orientation prioritaire du 4^e PLH porte sur le réinvestissement du parc existant, tant le parc public que le parc privé, le logement individuel et collectif, les centre-bourgs et les zones pavillonnaires des années 50 à 70. Les autres orientations visent à produire une nouvelle offre diversifiée, de qualité, et correspondant aux attentes des ménages actuels et futurs. Il s'agira également d'organiser la mixité, entre les communes et les quartiers.

Enfin, l'objectif est de renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération (développement économique, rénovation urbaine, environnement...) et de conforter le dispositif de pilotage, et de suivi du PLH.

2019 constituera également une année importante puisque la révision de ce nouveau PLH sera engagée dès cette année afin d'intégrer les 14 nouvelles communes (suite à la fusion avec le Pays de Loiron), et la nouvelle DCAP 2019/2024 s'appliquera sur les 34 communes de la nouvelle agglomération.

Lancement de deux OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Le lancement de deux OPAH s'est avéré nécessaire pour traiter l'ensemble des problématiques recensées dans le PLH 4 pour réinvestir le parc existant :

- une OPAH multithématique sur les 34 communes de la nouvelle intercommunalité pour traiter de la performance et de la précarité énergétique, de l'adaptation au vieillissement, de la lutte contre l'habitat indigne et l'habitat très dégradé ;

- une OPAH Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur l'hyper centre de Laval qui traite plus précisément des dysfonctionnements urbains et sociaux en ville. Elle permet la mise en place d'outils de droit public pouvant aller jusqu'aux démolitions, au traitement de l'insalubrité...et constitue un cadre privilégié de traitement de l'habitat indigne. Ce dispositif répond ainsi pleinement au projet "Action Cœur de ville" dont le territoire est lauréat. Une étude pour cette OPAH a été lancée en octobre 2018.

Le but est de définir et hiérarchiser les sites prioritaires d'intervention et proposer des méthodes de réhabilitation du parc privé ancien. Il faut déterminer le périmètre opérationnel de cette future OPAH, les objectifs quantitatifs et qualitatifs, les outils à mettre en œuvre en prenant en compte les opérations d'aménagement public et privé en cours et à venir, définir les moyens opérationnels, humains et financiers, et construire le cadre partenarial. Un arbitrage financier sur les crédits inscrits dans le PLH 2019/2024 devra se faire parallèlement à l'OPAH multithématique envisagée sur la même période sur le reste du territoire. Le marché a été attribué au bureau d'étude CERUR. Un cofinancement de 50% de l'ANAH a été mobilisé.

C'EST DURABLE

La rénovation énergétique des copropriétés

Depuis 2012, Laval Agglo s'est appuyée sur un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant la prévention de la déqualification des copropriétés, financée à 100% par la collectivité. En outre, l'agglo a participé au financement des travaux d'une douzaine de copropriétés depuis 2012. Au total (de 2012 à 2017), 552 logements en copropriété ont bénéficié de cet apport. En 2018, la 1ère copropriété "fragile" de la Région (d'après l'ANAH) a été financée à Laval pour des travaux d'économie d'énergie sur 93 logements. En effet, lors de l'assemblée générale du 17 avril 2018, les copropriétaires des trois bâtiments de la résidence du Parc à Laval ont voté la réalisation des travaux de performance énergétique. Ce programme mis en place par l'ANAH permet à l'ensemble des copropriétaires quels que soient leurs revenus ou leurs statuts (propriétaires occupants ou bailleurs), de bénéficier d'une aide collective de l'ANAH et de Laval Agglo. L'ANAH a ainsi réservé près de 360 000 € à cette réhabilitation et Laval Agglo 115 000€, pour plus d'1M€ de travaux.

SUR LE VIF

Gens du Voyage: le site des Faluères étendu

Si Laval Agglomération est en conformité avec le Schéma départemental en matière d'accueil des gens du voyage et offre des équipements de qualité, les terrains mis à disposition des voyageurs pour l'accueil des missions évangéliques (apparentés à des champs) ne permettent pas de répondre aux demandes pour l'arrivée de groupes par temps de fortes pluies notamment. En outre, la tendance nationale est d'avoir des missions évangéliques moins nombreuses mais plus importantes (jusqu'à 300 caravanes). Sur le département, les demandes sont formulées quasi-exclusivement sur Laval Agglomération. Aussi, plutôt que de développer plusieurs aires, il est apparu judicieux d'étendre le site des Faluères et de l'aménager dès 2018 dans la mesure où Laval Agglo était déjà propriétaire d'un foncier de 6ha sur les 3ha jusqu'alors utilisés. Par ailleurs, cet aménagement incluant une zone stabilisée de 5000m² permet de répondre à la problématique de stationnements illégaux lorsque les conditions météo ne sont pas favorables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Habitat dégradé : une répartition des compétences

Le législateur répartit les compétences en matière de lutte contre l'habitat indigne/dégradé entre le préfet, le maire, et le président de Laval Agglo (sur les 34 communes). Le "Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne" qui regroupe tous les acteurs concernés se réunit tous les mois, et permet une remontée des situations problématiques et une orientation vers l'autorité compétente. Une grille d'évaluation permet de classer les situations en fonction des désordres. En matière de police administrative, il existe différents cadres d'intervention : les infractions au règlement sanitaire départemental (RSD) c'est-à-dire les manquements aux règles d'hygiène et d'habitabilité relèvent du maire; la police des immeubles menaçant ruine (dangerosité du bâti) relève de la compétence de l'Agglo qui prend en charge financièrement les expertises et délivre le cas échéant des arrêtés de péril. Enfin les autres situations d'habitat indigne relèvent de la compétence du préfet et de l'Agence régionale de la santé.

2018 EN CHIFFRES

- 97 agréments pour la construction de logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS) et 112 agréments pour une résidence étudiante
- 1,1 M € de subventions de Laval Agglo
- Près de 20 M € de travaux induits essentiellement réalisés par les entreprises locales.
- 61 agréments pour la construction de logements destinés à l'accession sociale à la propriété (PSLA)
- 234 logements réhabilités dans le parc privé, dont 100 pour des travaux d'économie d'énergie, et 93 en copropriétés pour 4M € de travaux essentiellement réalisés par les entreprises locales.

TRANSPORT : ASSURER TOUTES LES MOBILITÉS

La nouvelle carte TUL qui simplifie la vie

Depuis le 29 octobre 2018, Laval Agglomération s'est dotée d'une nouvelle billettique. Ainsi le réseau TUL a mis en service une nouvelle carte sans contact. Personnalisée, elle est plus simple, plus rapide et plus connectée. En montant à bord du bus il suffit de la passer devant le valideur. Plus de ticket à oblitérer ! Le passage de la carte sur les valideurs installés à bord des véhicules permet à chacun de valider son titre de transport. De plus il est désormais possible de recharger sa carte sur internet, de connaître son solde et gérer ses achats. Depuis un smartphone, il suffit de scanner le QR code pour accéder à son compte client et renouveler son abonnement. Ce système évolutif et modulable permet d'adapter à chacun son abonnement selon ses besoins. Les informations vous concernant et les titres de transport en cours sont sauvegardés. Gratuite, cette nouvelle carte a été distribuée à près de 15 000 abonnés du réseau des TUL.

Pour Laval Agglomération, cette nouvelle façon de voyager apporte une meilleure connaissance de la mobilité des usagers: informations sur le nombre de voyageurs, les arrêts fréquentés, les heures de pointe, les trajets réguliers, etc. Ce nouveau système permet aux services de récolter des données de fréquentation des lignes et des arrêts en « temps réel » et offrira demain la possibilité de mieux ajuster l'offre de transport à partir de données factuelles. Par exemple en adaptant la capacité des véhicules ou les horaires de desserte. La nouvelle carte TUL améliore vraiment le confort au quotidien.

Un nouveau système pour informer les voyageurs

Laval Agglomération a déployé l'été 2018 un Système d'information voyageurs (SIV) qui répond aux normes « accessibilité ». Un SIV est un ensemble d'équipements embarqués qui permet d'afficher et d'annoncer des informations en temps réel aux voyageurs pendant leur déplacement, à bord des véhicules. Des annonces sonores sur des haut-parleurs signalent la ligne sur laquelle on se trouve et le terminus de ligne. Ces informations sont aussi données à l'extérieur lorsque le bus est à l'arrêt. Au niveau visuel, un écran comporte le nom de la ligne, la direction, les trois prochains arrêts, et l'arrêt à venir. Un bandeau lumineux indique aussi le prochain arrêt et la direction en alternance. La mise en place de ce système s'inscrit dans un cadre législatif.

Il permet au réseau des TUL de se conformer parfaitement aux obligations légales en matière d'accessibilité dans les transports urbains (loi de 2005 pour les personnes en situation de handicap). Il apporte aussi un meilleur confort à l'ensemble des voyageurs. Courant 2019, l'information donnée aux usagers devrait encore évoluer vers de l'information en temps réel : l'écran pourrait donner des éléments de correspondance vers d'autres lignes et des points d'intérêt (mairie, préfecture, hôpital, etc.) et annoncer les déviations ou perturbations.

C'EST DURABLE

Une station vélo libre-service à Ferrié

Longtemps attendue, la station Ferrié a été mise en service le 28 novembre 2018. Elle vise à développer et favoriser les liaisons douces entre le quartier Ferrié, récemment rénové, et le centre-ville de Laval. Le développement de cette station accompagne la politique de transformation du quartier amorcée ces dernières années. Elle complète ainsi les autres stations existantes et accepte elle aussi les vélos à assistance électrique du réseau.

La location de vélos en libre-service, appelée Velitul, est un système proposant 100 vélos et 136 bornes, disponible 24h/24 – 7j/7 sur 9 stations réparties sur la ville de Laval. 65 % de son usage est concentré sur les stations Gare SCNF, Gare TUL et Cité Administrative. En 2018, 9146 locations de vélo libre-service ont été enregistrées, (un chiffre supérieur à 2017) sur les stations de Laval. Depuis 2010, le service recense près de 70 000 utilisations.

SUR LE VIF

Mobitul : un service qui se développe

Mobitul est un service repris en interne par Laval Agglomération en 2016. En décembre 2018, on comptait 805 personnes inscrites contre moins de 300 en septembre 2016. Il est ouvert aux personnes de plus de 80 ans ou ayant un taux d'incapacité d'au moins 50% (reconnu par la Maison départementale de l'autonomie). Il est destiné à accueillir les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas utiliser le service de transport en commun des TUL.

En 2018 le service Mobilité a reçu 1588 appels téléphoniques concernant Mobitul et accueilli physiquement 191 personnes. Les véhicules Mobitul ont réalisé 326 840 km pour 49429 courses en 2018 et transporté 4083 personnes. 66% des inscrits sont lavallois, mais 16 communes de l'agglomération ont aussi des adhérents. 16% des déplacements concernent le travail, 11% la santé et 73% les loisirs ou achats.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La gare routière SNCF est en service

Le 2 mai 2018, la gare routière près de la gare SNCF a été mise en service. Elle est constituée de 6 quais au sud et 2 quais au nord reliés par une passerelle. Située à droite du bâtiment voyageurs de la gare SNCF, cette gare routière est constituée de deux longs quais abrités pouvant accueillir six cars simultanément. C'est là que les voyageurs peuvent attendre leur car pour des liaisons départementales ou régionales. C'est le point de départ ou d'arrivée des dix lignes de car Aléop et des navettes express Laval - Martigné - Mayenne. Les lignes de cars bon marché Ouibus (vers Rennes, Paris, Bordeaux, Perpignan...) et FlixBus (Laval - Paris et Laval - Ploërmel) s'y arrêtent aussi.

Quant à l'arrêt des bus TUL, il est situé à une centaine de mètres. Le site permet aussi d'accueillir les cars de substitution de la SNCF. La gare SNCF aura un rôle à jouer dans les années à venir dans le cadre de la réorganisation des services scolaires avec le Conseil Régional.

2018 EN CHIFFRES

Entre 22 000 et 23 000 validations par jour dans les bus

Plus de 12 000 cartes d'abonnés ont été envoyées individuellement en amont dans le cadre de la mise en place de la billettique

Plus de 1 500 personnes accueillies au téléphone et 190 physiquement pour Mobitul

ENVIRONNEMENT : PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

Une nouvelle usine des eaux

L'actuelle usine des eaux (située à Pritz à Laval) a fait l'objet d'un diagnostic. Son implantation en centre-ville, sa vétusté, et le coût important nécessaire à sa modernisation ont conduit l'Agglo à choisir la construction d'une nouvelle usine sur la commune de Changé. En 2018, une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre. Le programme vise 3 axes principaux : la construction d'une usine de production d'eau potable d'une capacité de 1 450 m³/heure, la réhabilitation de la station de pompage située à proximité et la connexion de la nouvelle usine aux réseaux de distribution.

Le projet suit plusieurs objectifs. Premièrement il s'agit de traiter les deux ressources, de qualité différente (la rivière la Mayenne et le plan d'eau de Changé) et d'anticiper les futures normes. Le second objectif est la sécurisation : en termes d'alimentation en eau potable on va augmenter la capacité de stockage disponible à l'usine (de 3 000 à 6 000m³). Ce volume important représente quatre heures de production en autonomie.

Troisième objectif: le développement durable, avec la construction d'un bâtiment économe en énergie notamment pour la partie exploitation. En matière d'ergonomie, les postes des agents seront repensés ainsi que le renouvellement des machines et les déplacements de véhicules. Enfin, l'objectif est d'intégrer l'usine dans son environnement en termes d'architecture et de paysage. Les aménagements paysagers feront l'objet d'une attention particulière. Coût global du projet: 30 M€ HT. Réalisation des travaux dès 2022 pour une livraison au printemps 2025.

La collecte des déchets s'organise suite à la fusion

Face aux enjeux de la fusion Laval Agglo/Pays de Loiron, trois ateliers de préparation ont eu lieu en 2018 avec les élus sur la collecte des déchets. Les mêmes consignes de tri valent pour l'ensemble du territoire, mais des schémas de collecte différents sont conservés pour la période des marchés en cours (échéances communes en 2021). Par exemple la collecte des ordures ménagères en régie se fait en porte à porte par les agents du service gestion des déchets sur les 20 communes de l'ex-Laval Agglo. Alors que sur l'ex-Pays de Loiron, c'est un prestataire qui assure le porte à porte.

Les dotations des bacs se font au regard de la constitution des ménages sur l'ensemble du territoire. Enfin l'Agglo compte désormais 10 déchetteries (avec deux supplémentaires, à Port-Brillet et Montjean). Cinq agents de l'ex-Pays de Loiron ont rejoint respectivement le pôle administratif et financier du service gestion des déchets, les postes d'agents de déchetteries, et le pôle animation environnement de Laval Agglo. Concernant la redevance spéciale, un système commun a été adopté à savoir l'application aux seuls établissements publics. Par ailleurs, un guide unique sur le règlement de la collecte va être élaboré à destination des usagers en 2019. Le territoire élargi, qui compte 15 000 usagers supplémentaires, pose la question d'un nouveau schéma de collecte à l'horizon 2022.

C'EST DURABLE

Un conseiller en énergie accompagne les communes

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un conseiller accompagne les communes du territoire afin de réduire leur consommation énergétique et mettre en place des énergies renouvelables. Cette première année a été principalement axée sur l'accompagnement du programme des Certificats d'économie d'énergie (CEE) en lien avec le projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). 80 opérations ont été menées dans ce cadre et 8 autres ont bénéficié de certificats d'économie d'énergie. Le montant total de travaux sur l'agglomération a été de 2 205 500 € TTC. Les primes reversées aux communes ont atteint 1 600 000 €. Les travaux ont concerné principalement les bâtiments (75%) et également l'éclairage public.

SUR LE VIF

Un pôle de sensibilisation à l'environnement

Depuis le 1^{er} février 2018, Laval Agglo a créé un pôle de sensibilisation à l'environnement dans le cadre de la mutualisation et de l'organisation des missions techniques et aménagement. Ainsi ont été mises en commun les activités du CIN (Centre d'initiation à la nature) et les activités du service sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets. Ce pôle doit sensibiliser les habitants autour de deux grandes thématiques : les déchets (tri et recyclage/économie circulaire/ gaspillage alimentaire) et la biodiversité. Les activités du pôle touchent un large public : les scolaires (de la maternelle à l'enseignement supérieur), les enfants et adultes (associations, établissements publics, maisons de quartiers etc.), les habitants (expositions, activités et manifestations). 13 328 personnes ont été concernées par ces actions en 2018.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une nouvelle déchetterie à Entrammes

Dès 2010, le constat avait démontré la vétusté et le sous-dimensionnement de l'équipement existant à Entrammes. La décision a été prise d'aménager une nouvelle déchetterie sur une surface d'environ 7 300 m² comprenant 7 quais de déchargement conçus selon la méthode classique de soutènement, 2 emplacements pour des bennes de réserves; des silos pour un atelier de broyage; une aire bétonnée permettant de recevoir notamment les locaux DDS, DEEE; un local gardien; des clôtures et aménagements paysagers périphériques; un bassin d'orage. Ce projet impliquait la restructuration du chemin rural existant, accès principal à la déchetterie depuis la RD 565 (route de Forcé). Les travaux ont commencé en mai 2018 pour une durée de six mois, et l'équipement a été réceptionné en novembre 2018. Coût total de l'opération : 510 000 € TTC.

2018 EN CHIFFRES

La production d'eau potable de Laval Agglo c'est :

- Volume annuel d'eau potable produit : **5 190 584 m³**
- Volume d'eau potable produit en moyenne journalière : **14 221 m³**
- Volume d'eau potable produit - pointe journalière : **21 440 m³ (le 28 juin 2018)**

UNE CULTURE DYNAMIQUE ET INNOVANTE

Le Conservatoire de demain

Le Conservatoire de Laval Agglomération a poursuivi sa dynamique d'innovation, de changement et d'adaptation aux mutations culturelles et sociétales. En mettant la notion d'éducation artistique et culturelle au cœur de son action et en repensant ses approches pédagogiques sous le prisme de la médiation, il s'est positionné résolument comme un conservatoire de demain, ouvert et accessible à tous les publics. Après le transfert de la compétence "enseignement artistique" des communes à Laval Agglomération, l'année 2018 a vu l'intégration de plusieurs pratiques artistiques associatives entrant dans le champ d'action du conservatoire (danse, théâtre, arts plastiques).

Si ces fusions successives laissent apparaître un certain nombre de défis (gouvernance, organisation, cohérence des dispositifs, formation et professionnalisation des équipes...), elles demeurent de réels atouts pour le territoire : accès à la pratique artistique, mutualisation des compétences et des moyens, coordination des actions...

LA Bib : le réseau qui séduit les lecteurs

LA Bib, le réseau des bibliothèques de Laval Agglomération a fêté son premier anniversaire en 2018. Elle réunissait 19 bibliothèques installées dans 15 communes. Ce nouveau service a su rencontrer et séduire son public.

En un an, le nombre d'emprunteurs réguliers a augmenté de 10 % et celui des prêts de 11,5 %. La navette qui circule entre toutes les bibliothèques et qui permet d'emprunter et de retourner les documents dans n'importe quelle bibliothèque, a transporté 62 764 documents.

Le réseau LA Bib a également proposé un panel d'animations diversifiées en direction de tous les publics : séances de lecture auprès de la petite enfance (« Lire aux petits »), interventions avec des écrivains pour un public scolaire (« Prix du roman jeune »), prestations autour de musiques actuelles (« Bib'n'roll »), rencontres variées autour d'un thème commun (« Suspendre le temps »). Dans la perspective de l'intégration du Pays de Loiron à Laval Agglomération, une harmonisation du système informatique, des règles de prêt, des inscriptions et de l'action culturelle a été réfléchie.

C'EST DURABLE

L'accessibilité au Théâtre

Le Théâtre continue sa réflexion sur son accessibilité. Une formation à l'accueil des publics en situation de handicap a été dispensée auprès de l'équipe du théâtre (direction, technique, accueil, médiation, communication). Cette action s'est poursuivie par la conception d'une signalétique pour favoriser l'autonomie des usagers, puis par la mise en place d'une porte automatique identifiée et d'un lettrage plus lisible en salle (codification des rangs en contremarche). Au niveau de la programmation, le théâtre accueille désormais deux spectacles adaptés en langue des signes et/ou audiodescription par saison. Via des pictogrammes, les spectacles accessibles aux différents handicaps sont mieux identifiés. Enfin, un mode d'emploi du fonctionnement du théâtre a été rédigé et des actions de médiation adaptées se font sur demande (visites du lieu, ateliers de pratique,...).

SUR LE VIF

Les Multipistes

Né d'une collaboration entre la Scène de Musiques Actuelles le 6PAR4 et le Conservatoire de Laval Agglomération, « Multipistes/Chansons tout-terrain » est un livre-disque mis à disposition des professionnels qui sont en charge de groupes d'enfants de 6 à 12 ans (éducateurs, animateurs, professeurs, chefs d'orchestre...). Cet outil facilite la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques. Les partitions, les playbacks des chansons, les paroles, les infos sur les artistes..., tout est téléchargeable gratuitement via le site du Conservatoire de Laval Agglo. Les chansons sont choisies en fonction de la programmation des scènes musicales des Pays de la Loire. La démarche, innovante, permet ainsi la découverte d'artistes qui font l'actualité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Inciter à la lecture et aux rencontres, tel est l'objectif du « Prix roman jeune » qui a eu lieu en 2018 pour la quatorzième année. Chaque printemps, les bibliothécaires de Laval Agglomération et la librairie *M'Lire* sélectionnent huit romans appartenant à des styles littéraires différents (policier, fantastique, historique...). Les ouvrages sont ensuite proposés aux élèves de CM1-CM2 qui les lisent et leur attribuent une note. Au-delà de la compétition, ce prix permet des rencontres entre les élèves et les écrivains au sein des différentes bibliothèques de l'agglomération.

Pour l'édition 2018, sept romanciers ont été invités pour 14 jours de rencontres. Plus de 1 100 enfants ont été concernés, soit 47 classes sur 16 communes différentes.

2018 EN CHIFFRES

Le périmètre d'action du Conservatoire de Laval Agglo, c'est 34 communes concernées, **3 564 élèves**, **133 enseignants** et **14 agents administratifs et techniques**, et **plus 200 projets et événements culturels programmés**.

Le réseau LA Bib a enregistré **16 453 emprunteurs** réguliers qui ont effectué **541 438 prêts**, soit 10 % de plus que l'année 2017. La navette a transporté 62 764 documents. Le site internet a été consulté **68 469 fois**.

COHÉSION SOCIALE : RÉDUIRE LES DISPARITÉS

Un concours d'éloquence entre collégiens

Parce que les concours d'éloquence ne sont plus uniquement l'apanage des étudiants en droit, mais un exercice qui s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, un premier concours d'éloquence a été organisé par le Contrat de Ville en partenariat avec les collèges de Misédon (Port-Brillet) et Alain Gerbault (Laval). Après avoir passé l'étape de la qualification au sein de leur collège, douze jeunes se sont emparés de leur plume pour traiter des sujets tels que les discriminations, l'égalité hommes/femmes ou encore les adages juridiques. Ils les ont défendus avec leurs propres mots lors d'une joute oratoire au Tribunal de Laval, vêtus de la robe d'avocat. Les candidats ont su faire rire et émouvoir par leur sincérité et leur engagement. Alors que ces jeunes ne s'imaginaient pas capables de s'exprimer à voix haute devant un auditoire, ce challenge leur a permis de se découvrir des talents oratoires, de travailler l'argumentation et la prise de parole en public.

L'expérience fut enrichissante aussi bien pour ces jeunes élèves que pour les partenaires institutionnels (Éducation nationale, Faculté de Droit, associations d'étudiants, Barreau de Laval, Conseil départemental de l'accès au droit, etc.).

La santé mentale au cœur d'un projet territorial

Le conseil local de santé mentale (CLSM) coordonné par le Contrat de Ville a poursuivi ses travaux en 2018 en s'associant au projet territorial de santé mentale (PTSM) porté par l'ARS (Agence régionale de santé) au niveau départemental. Entre avril et juin 2018, neuf ateliers de travail ont abouti à l'élaboration de préconisations concrètes qui intègrent les spécificités locales dans l'élaboration du projet territorial de santé mentale. Celui-ci vise à améliorer la prise en charge globale des personnes en souffrance psychique ou atteintes de maladies mentales, voire de handicap mental, en renforçant la coordination des dispositifs et des acteurs existants. Il s'agit d'édifier des parcours de vie cohérents et d'identifier leurs points de rupture pour pouvoir les réajuster.

Un tel projet nécessite d'aller vers les publics les plus éloignés des dispositifs de droit commun (car souvent non demandeurs) qui sont repérés par les partenaires de terrain (travailleurs sociaux, médiateurs, habitants, élus,...), ou lors de situations de troubles du voisinage. Au cœur de ce projet, l'infirmière du contrat de ville, coordinatrice du CLSM, accompagne chaque année une centaine de personnes très isolées pour les ramener aux soins

C'EST DURABLE

Le dispositif "Argent de poche", piloté par le contrat de ville, a permis d'impliquer 710 jeunes entre 16-18 ans dans des actions d'amélioration de leur cadre de vie tout en découvrant le monde du travail. Ces missions, menées pendant les périodes de vacances scolaires, sont très prisées par les 20 communes de l'agglomération car elles répondent aux besoins des jeunes, régulièrement en recherche de petits boulots rétribués. En 2018, 3 833 places de chantiers (rémunérés 15 € euros les trois heures) ont été financés pour un coût global de 57 495 €. Un nouveau logiciel est à l'étude pour optimiser l'organisation et le suivi de ces chantiers. Enfin, dans le cadre de la fusion avec Laval Agglomération, les élus des 14 communes du Pays de Loiron ont été rencontrés afin d'y étendre le dispositif.

SUR LE VIF

Pour faciliter l'accès aux droits des habitants qui ne maîtrisent pas la langue française et/ou les nouvelles technologies, une mission d'accompagnement a été mise en place dans un quartier prioritaire du contrat de ville. Des permanences quotidiennes ont été assurées par une médiatrice de l'association GLEAM (Groupement Local d'Employeurs d'Agents de Médiation) à la maison de quartier Saint-Nicolas. L'objectif est double : orienter ou accompagner le public vers les services administratifs compétents dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, des loisirs ou sur des problématiques d'ordre social ; et favoriser la pratique de la langue et l'autonomie en encourageant les publics accompagnés à participer aux activités des centres sociaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE PNRU du Grand Saint-Nicolas

Créer les conditions d'une plus grande mixité sociale, désenclaver le quartier ceinturé par des boulevards importants d'entrée de ville et développer l'attractivité de ce territoire urbain, tels sont les objectifs du projet de renouvellement urbain du Grand Saint-Nicolas (quartiers de Kellermann et du Pavement-Charité-Mortier-Murat). Dans cette perspective, une convention pluriannuelle a été signée le 28 juin 2018 avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Une première phase de travaux qui mobilise 6 641 224 € de l'ANRU va permettre la réhabilitation de 530 logements locatifs sociaux appartenant à Mayenne Habitat et Méduane Habitat, la démolition de 112 logements et la reconstitution de 56 logements à l'échelle du territoire de Laval Agglomération. En termes d'aménagements publics, les efforts seront concentrés sur le tiers du quartier Kellermann qui est connecté à l'avenue Kléber, sur la rénovation de la maison de quartier de Saint-Nicolas et de ses abords, et sur une meilleure intégration du secteur Mortier à son environnement.

2018 EN CHIFFRES...

48 projets ont été mis en œuvre pour un montant global de **1 577 519 €**. Le montant des financements spécifiques apportés par l'État a été de 280 000 € et celui de la Ville de 95 417 €.

Laval Agglo a versé 20 000 € pour soutenir des actions facilitant le retour à l'emploi des habitants et la lutte contre les discriminations.

SPORT : MAILLER LE TERRITOIRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Six nouveaux terrains synthétiques pour l'agglomération

Le Conseil communautaire a approuvé fin 2018 la création de six nouveaux terrains synthétiques. Ces équipements répondent aux besoins des clubs de football et des nouvelles orientations de la Ligue de football régionale. Dix terrains dont huit synthétiques sont aujourd'hui nécessaires sur le territoire. Or, à ce jour, Laval Agglomération ne compte que quatre terrains synthétiques existants (deux sur Laval avec le terrain Louis Béchu et celui du site des Gandonnières pour le Stade Lavallois (secteurs professionnel et amateur) ; un à Bonchamp ; un à Changé, ce dernier étant communal). Les nouveaux terrains, classés niveau 5, pourront accueillir des matchs de niveau régional.

La programmation retenue s'effectuera en deux phases étalées entre 2019 et 2026. Sur la première (2019-2020), trois nouveaux terrains verront le jour sur les communes de L'Huisserie, Saint-Berthevin et Laval. Sur la seconde (2021-2026), un terrain sera créé à Louverné et deux autres sur le territoire du pays de Loiron. Les communes d'implantation des terrains pourront être appelées à participer à la prise en charge des travaux, en complément de la participation de Laval Agglomération.

L'accueil des compétitions nationales d'athlétisme bientôt possible

Le stade d'athlétisme fait partie des équipements d'intérêt communautaire gérés par Laval Agglomération. Il est composé d'une piste de 400 mètres avec huit couloirs (surface en matériau synthétique), d'un bloc technique comprenant des locaux de rangement, des vestiaires et une tour de chronométrie. Il comprend également des aires de lancers (marteaux, javelots, disques). Le stade d'athlétisme est très fortement utilisé par les clubs locaux d'athlétisme, ainsi que par de nombreuses écoles, des collèges et des associations scolaires (UNSS, UGSSEL) pour des entraînements et des compétitions.

Parmi les sportifs qui utilisent le stade, on compte notamment la célèbre lavalloise Manuela Montebrun, double médaillée de bronze des championnats du monde d'Athlétisme en 2003 et 2005. Mais il est très fréquent que les vestiaires soient insuffisants pour accueillir l'ensemble des usagers. Par ailleurs, l'organisation de compétitions nationales impose d'être doté de locaux antidopage et d'une infirmerie. L'aménagement de vestiaires supplémentaires et de locaux antidopage a donc été décidé sur 100 m² supplémentaires. Le montant total des travaux est de 234 000 €. Les travaux de construction ont débutés en 2018 et seront livrés en mai 2019, ce qui permettra d'accueillir les épreuves combinées du championnat de France d'Athlétisme programmées les 15 et 16 Juin 2019.

C'EST DURABLE

La dématérialisation des demandes de subventions

Laval Agglomération, comme de nombreux autres partenaires financiers auprès du monde sportif, a décidé de retenir un mode de dépôt des dossiers de demandes de subventions exclusivement par voie dématérialisée. Cela concerne les fonds dédiés aux sports, le Fonds d'Aide à l'Événementiel Sportif (F.A.E.S) pour les événements d'envergure nationale ou inter-régionale, et le Fonds d'Aide au sport de niveau National (FASN). L'accès aux dossiers de demandes de subventions est mis à disposition des clubs et associations sportives par téléchargement directement depuis le site internet de Laval Agglomération (www.agglo-laval.fr).

SUR LE VIF

Une véritable politique sportive

En partenariat avec le Stade Lavallois, Laval Agglomération soutient la présence d'une équipe professionnelle de football sur son territoire et l'aide à atteindre ses objectifs sportifs et éducatifs. Ce partenariat vise aussi à promouvoir le rayonnement de l'image de Laval Agglomération en développant une politique sportive d'animation et d'insertion des jeunes par le sport.

Cela se traduit par des journées découvertes avec les partenaires éducatifs et socio-éducatifs (visites organisées du stade et du centre d'entraînement des Gandonnières), et des animations dans les écoles, maisons de quartier, clubs de football. Ainsi, au stade Francis Le Basser, quatre mercredis "Tangos" sont organisés dans la saison sportive et pendant les vacances scolaires (fin août, fin octobre, février et avril), auxquels sont invités et sélectionnés des clubs locaux et l'équipe professionnelle du Stade Lavallois. Des ateliers ludiques et des animations footballistiques sont mis en place. Les enfants sont ensuite conviés à assister à un match de professionnels.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Afin d'encourager la réussite collective, l'accès à des infrastructures en bon état est essentiel. Le dynamisme des clubs, l'action de Laval Agglomération conjuguée à celles des communes, constituent de sérieux atouts pour le développement du sport, facteur de bien-être, de lien social et de rayonnement. Les équipements pris en charge par l'agglomération sont : la piscine Saint-Nicolas, l'Aquabulle, le Golf de Changé, le stade d'athlétisme de Laval, le stade Francis Le Basser, le centre d'entraînement des Gandonnières, les terrains synthétiques Louis Béchu et celui des Gandonnières, le terrain Galbé à Bonchamp.

2018 EN CHIFFRES

Riche de plus de 240 clubs sportifs pour près de **20 000 licenciés**, Laval Agglomération est le fer de lance de la pratique sportive dans la Mayenne, 1^{er} département français en termes de pratique sportive, avec **196 licenciés pour 1 000 habitants**.

Laval Agglomération a soutenu l'activité sportive à travers le **Fonds d'aide à l'événementiel sportif (FAES)** pour les événements d'envergure nationale ou inter-régionale pour un montant de plus de **40 000 €**, et le **Fonds d'aide au sport de niveau national (FASN)**, pour un montant de plus de **94 000 €**.

La piscine Saint-Nicolas a affiché 242 883 entrées (tout public : 56%; clubs sportifs : 27 %; scolaires : 11 %; centres de loisirs : 1%; divers : 5%).

L'Aquabulle a comptabilisé 150 933 entrées dont 4 721 en balnéo.

TOURISME : PROMOUVOIR LE PROFESSIONNALISME

Ça roule toujours pour la Vélo Agglo Rétro !

Pour la 4^e année consécutive, l'agglomération lavalloise a accueilli la Vélo Agglo Rétro le 17 juin 2018. Cet événement constitue l'une des missions phares de l'Office de Tourisme. Son objectif : promouvoir les communes de Laval Agglomération via des animations et développer la randonnée cyclotouriste sur les chemins bucoliques. 291 personnes ont participé cette année et 15 encadrants.

Cette année encore, les participants ont pu profiter des nombreuses animations proposées par les partenaires tout au long du parcours, depuis la place de la Trémoille de Laval jusqu'à la halte fluviale en passant par Changé, Sain-Jean-sur-Mayenne et Louverné : relooking vintage, musique et concerts, apéro et pique-nique, studio photos éphémère... La traditionnelle Course de serveuses et garçons de café a compté 27 participants, quant au concours d'Élégance, Dress Code & Vélos customisés, il a enregistré 18 Paulettes. Plus de 500 photos ont été prises et une vidéo a été réalisée à l'issue de cette journée.

Soutien aux professionnels du tourisme

Attentive au développement du tourisme, Laval Agglo s'est fixée pour ambition d'accompagner les professionnels du secteur qui souhaitent améliorer la qualité d'accueil, le confort ou la sécurité de leurs lieux d'hébergement, qu'il s'agisse d'hôtels ou de gîtes. C'est ainsi qu'en 2018, la collectivité a alloué 338 600 € pour aider au financement de deux projets de rénovation dans des établissements hôteliers situés sur Laval Agglomération.

Pour le premier, qui se trouve à Laval, il s'agissait de réhabiliter et de rénover une maison en deux appartements-hôtel sur une surface de 100 m². Pour le second, à Louverné, la création d'hébergements tout confort adaptés aux séminaires étaient concernés. Pour être éligible à cette aide à l'immobilier économique, le projet devait porter sur un montant minimum de travaux de 100 000 €. L'objectif de Laval Agglo est de soutenir les professionnels du tourisme sur des projets d'envergure.

C'EST DURABLE

Deux nouveaux bateaux électriques

Particulièrement concerné par les questions environnementales, l'Office de Tourisme a investi dans deux nouveaux bateaux Scoop à propulsion électrique. Finis les rejets toxiques et les nuisances sonores, ces bateaux fonctionnent à l'énergie électrique et ont une autonomie de sept heures. Ils peuvent accueillir sept personnes pour une journée complète (avec la possibilité de pique-niquer sur l'embarcation). Avec ces nouvelles acquisitions, l'Office de Tourisme de Laval Agglomération propose un parc de bateaux propres avec ses bateaux électriques qui vont progressivement remplacer les autres bateaux à moteur thermique (les Capucines et les Libellules).

SUR LE VIF

Ça clic sur le site !

Le site internet de l'Office de Tourisme de Laval Agglomération (www.laval-tourisme.com), qui présente les activités culturelles, touristiques et patrimoniales du territoire, est toujours plébiscité par les internautes. Ce site « responsive design » (qui s'adapte à tous les supports : tablettes, smartphones, PC) a enregistré une hausse significative de visites en 2018 avec près de 285 000 visites. La rubrique *Agenda*, mise à jour quotidiennement, connaît un véritable succès, ainsi que les circuits de randonnée à télécharger gratuitement.

À noter : le *Journal du P'tit Gibus*, qui recense toutes les activités à faire pendant les vacances scolaires, enregistre 6 049 visites et 2 859 téléchargements toutes périodes confondues. Très demandé par les parents et/ou grands-parents, ce document est aujourd'hui le plus téléchargé du site. De quoi satisfaire les prestataires qui présentent leurs offres dans ce journal édité avant chaque période de vacances scolaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2010, l'Office de Tourisme organise des congrès et des séminaires pour les entreprises, associations et fédérations mayennaises et nationales. Ses excellents résultats en 2018 et son adhésion au réseau « Congrès-Cités » des offices de tourisme ont conforté le positionnement de Laval Tourisme dans cette mission de développer le tourisme d'affaires. Ainsi, 2 853 congressistes ont été accueillis sur le département de la Mayenne en 2018. La durée moyenne d'un congrès-séminaire est de trois jours dont deux nuitées sur place. Un partenariat avec une dizaine d'hôtels est actuellement en cours.

2018 EN CHIFFRES

Le site internet de l'Office de Tourisme a enregistré **285 000 visites**.

Le *Journal du P'tit Gibus* qui recense toutes les activités à faire pendant les vacances scolaires a été téléchargé **2 859 fois**.

La 4^e édition de la Vélo Agglo Rétro a accueilli **291 participants**.

2 853 congressistes ont été hébergés sur le département de la Mayenne.

338 600 € ont été alloués pour la rénovation d'établissements hôteliers.

LA DÉMARCHE DE PERFORMANCE

La mutualisation porte ses fruits

Adopté le 29 juin 2015, le schéma de mutualisation avait fixé trois objectifs : assurer le maintien (voire le développement) du service public, développer les solidarités intercommunales et générer des économies en optimisant nos modes de fonctionnement.

Si l'objectif financier n'était pas premier, la mutualisation apparaît aujourd'hui comme un levier efficace pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement à moyen et long terme. La mutualisation des fonctions administratives engagée en 2015 a déjà commencé à porter ses fruits et la masse salariale a baissé en 2018. Ceci résulte de la réorganisation des Ressources (direction générale des services et adjoint Ressources) ainsi que du service Assemblées, rendue possible grâce à la mutualisation du pilotage des activités supports, un changement de certaines procédures, la disparition de doublons et un renforcement des compétences et de la technicité des services.

Ces transformations ont généré une économie d'environ 140 000 € qui compense l'évolution naturelle et réglementaire de la masse salariale. Cette maîtrise de la masse salariale s'est donc accompagnée d'un accroissement de l'expertise des fonctions ressources qui profite à tous : Laval Agglomération, Ville de Laval et communes (recherche de financements, etc.).

Une communication interne et managériale renouvelée

L'année 2018 a été propice au renouvellement de la stratégie de communication interne et managériale avec la mise en œuvre de nouveaux outils et la création de nouveaux supports. Ainsi, la *Lettre aux agents* est devenue mutualisée sous un format quatre pages. Quant au site intranet commun pour l'ensemble des collectivités, il a été mis en ligne mi-avril avec une arborescence qui donne accès aux services, aux portails thématiques (ressources humaines, CCAS, etc.), à une plate-forme de documentation, une gestion individuelle de ses applications, et à plus de 130 actualités diffusées.

Les managers ont pu échanger et travailler en ateliers lors de deux rencontres organisées en janvier et juin. Le premier séminaire du comité de direction (CoDir) qui s'est tenu en avril, a permis de valider la stratégie de communication pour les deux prochaines années et de fixer le cycle annuel de gestion, dont la préparation du budget et les projets annuels de performance font partie intégrante.

Lors de la rédaction de la stratégie de gestion 2018-2021, chaque direction s'est employée, en lien avec les élus, à programmer ses différentes missions et à définir les moyens nécessaires pour les trois années à venir.

C'EST DURABLE

Diminution de l'empreinte carbone du portage du courrier interne

Le schéma de mutualisation, adopté le 29 juin 2015, prévoyait l'étude de la mutualisation des fonctions liées à la gestion du courrier. Les services concernés de Laval Agglomération et de la Ville de Laval se sont donc rapprochés et ont instauré un portage commun du courrier, à titre expérimental, en juin 2017. Cette expérimentation de circuits communs de portage du courrier interne (entre les différents sites communautaires et municipaux), a été réalisée pendant plus d'un an.

En 2018, l'expérimentation s'est transformée en prestation de services car le bilan était positif : maintien des effectifs, suppression des dessertes en doublon, regroupement des sites desservis. Au final, Laval Agglomération et la Ville de Laval ont pu rationaliser le nombre de passages et donc diminuer l'empreinte carbone de leur portage du courrier interne.

SUR LE VIF

Un nouveau schéma de mutualisation

La création d'une nouvelle structure intercommunale, issue de la fusion du Pays de Loiron et de Laval Agglomération, impose d'adopter un nouveau schéma de mutualisation. Certaines orientations faisant l'unanimité guideront la rédaction du schéma de mutualisation de l'EPCI fusionné (Établissement public de coopération intercommunale). On trouve parmi ces orientations : la désignation d'un « référent mutualisation » dans chaque commune, le maintien des mutualisations existant sur les deux anciens territoires quelle que soit leur forme (service commun, groupements de commandes, prestations de services, mise à disposition individuelle d'agent ou de service, prêt de matériels), ou encore le développement de l'accompagnement des communes dans l'exercice de leurs compétences.

Cette écriture obligatoire ne sera cependant pas accompagnée d'un plan d'action détaillé car le schéma a vocation à ne s'appliquer que sur une seule année. Il permet toutefois d'engager une réflexion sur les orientations à inscrire dans le schéma de mutualisation 2020-2026 du futur mandat.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'aide à la recherche de financements

L'offre de prestations aux communes a été enrichie par une aide à la recherche de financement. Des directeurs généraux de services et secrétaires de mairie ont travaillé avec Laval Agglomération pour identifier les besoins des communes et délimiter le périmètre d'intervention d'un futur service communautaire. La feuille de route du nouveau service "politiques contractuelles" définit 5 axes : organiser un guichet unique, c'est-à-dire disposer d'un référent pour les aides régionales, départementales, communautaires et de l'État ; informer sur les appels à projet afin d'anticiper au maximum la constitution des dossiers ; conseiller les communes au sujet des subventions (comparer les critères d'éligibilité, le taux, etc.) pour optimiser le plan de financement d'un projet) ; mettre en place des alertes sur le suivi financier (acompte, solde, communication, etc.) ; prévoir des partages d'expériences, notamment sur des montages financiers particuliers.

2018 EN CHIFFRES

La mutualisation sur Laval Agglomération, c'est **183 agents mutualisés** répartis au sein de **14 services communs**, soit **33 % de l'effectif communautaire**. Parmi des agents mutualisés, **93 % travaillent pour la Ville de Laval et Laval Agglomération**, et **7 % pour l'ensemble des communes** du territoire intercommunal. C'est aussi **45 groupements de commandes ouverts aux 20 communes et au CCAS de Laval**.

RESSOURCES : OPTIMISER LES SERVICES

La chaîne comptable dématérialisée

Afin de sécuriser davantage les transmissions et de limiter l'usage du papier, la chaîne comptable de Laval Agglomération a décidé de dématérialiser ses procédures. Au niveau des marchés publics, toutes les consultations d'un montant supérieur à 25 000 € HT font désormais l'objet d'une dématérialisation complète de leur instruction, et ce depuis le 1^{er} octobre 2018. Désormais, l'envoi du dossier de consultation, la réception des offres, la correspondance avec les entreprises et la notification, tout se fait en ligne.

Pour accompagner les services à ce changement, trente ateliers de la dématérialisation se sont tenus au 1^{er} semestre 2018. De la même manière, toutes les pièces justificatives pour le paiement (factures, marchés, conventions, contrats, etc.) sont aujourd'hui transmises de manière dématérialisée à la comptabilité via le portail Chorus Pro. Pour accompagner nos fournisseurs à ce changement, des contacts ont été pris avec certains d'entre eux pour les orienter vers cette plate-forme. Les résultats ont été immédiats : fin 2018, le nombre de factures papier avait déjà été réduit.

Protection des données : le RGPD mis en œuvre au niveau de l'Agglo

Depuis le 25 mai 2018, une nouvelle réglementation sur la protection des données s'applique sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) vise ainsi à encadrer l'utilisation des données personnelles en imposant de nouvelles obligations aux entreprises et aux administrations.

Au niveau de Laval Agglomération, un agent du service juridique été désigné délégué à la protection des données (DPO) pour l'Agglo, la Ville, le CCAS et le Théâtre. Son rôle consiste notamment à informer, conseiller, veiller au respect de la réglementation, coopérer avec la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), etc.

La mise en place d'un inventaire constitue la première étape de la mise en conformité. Ce document vise à recenser l'ensemble des fichiers qui sont utilisés par les différents services : les données personnelles (adresses mail professionnelles, adresses IP, listes nominatives, factures, numéros de téléphone, plaques d'immatriculation, etc.), mais également les fichiers du type Excel créés pour le suivi de nos missions. Compte tenu de la variété des fichiers de données concernés, ce travail de recensement a été très conséquent.

C'EST DURABLE

AlternaTri

Concernée par les questions environnementales, Laval Agglomération a souhaité s'inscrire dans une réelle démarche durable. Cela passe notamment par la dématérialisation des procédures et des factures. Mais ce n'est pas tout et depuis 2010, elle fait appel à AlternaTri, une entreprise qui assure la collecte mensuelle des papiers de bureau ainsi que la destruction des archives, leur transfert et le versement aux archives départementales. En 2018, près de 4 tonnes de papier ont ainsi été récoltées. L'entreprise, qui opère sur tout le territoire mayennais, a pour objet principal l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi par l'activité économique.

SUR LE VIF

En plus de la dématérialisation des documents d'urbanisme, le service SIG (Système d'information géographique) de Laval Agglomération collabore avec d'autres services afin de simplifier l'accès aux données aux agents et aux habitants. L'objectif est aussi d'enrichir la réflexion autour de la mise à disposition des documents relatifs aux politiques publiques dont Laval Agglomération a la responsabilité.

Ainsi, via la plateforme arcOpole PRO, il existe désormais une carte répertoriant l'ensemble des points de collecte de déchets à proximité d'une adresse renseignée, ainsi qu'un accès direct au calendrier des collectes en porte à porte. Le service SIG a également travaillé à l'intégration des données du recensement des arbres réalisé par l'ONF (Office nationale des forêts) et au développement d'un outil de suivi de leur entretien pour la commune de Changé. Il a aussi œuvré à la création d'un outil pour répondre aux évolutions réglementaires liées au déploiement de la fibre optique sur les 34 communes du territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les agents de Laval Agglomération ayant accompli au moins une année de service de manière continue, peuvent choisir de bénéficier du dispositif CET (Compte épargne temps). Celui-ci permet à tout salarié volontaire de bénéficier de jours de congés rémunérés ou d'un complément de rémunération, en échange de périodes de congés ou de sommes d'argent qu'il aura « stockées ». À noter : le nombre de jours pouvant être épargnés sur le CET ne peut excéder 60 jours. Les 20 premiers jours épargnés sont utilisés uniquement sous forme de congés, les autres (entre le 21^{ème} et le 60^{ème}) peuvent être utilisés sous forme de congés, être payés ou même convertis en points RAFP (Retraite additionnelle de la fonction publique).

2018 EN CHIFFRES

23 réunions de présentation du RGPD ont été organisées auprès des directions et des services. Environ **220 fiches de traitements** ont été répertoriées dans le registre.

14 932 factures ont été reçues en 2018 par la Trésorerie.

UN BUDGET MAÎTRISÉ DANS UN CONTEXTE DE REPRISE ÉCONOMIQUE

Un budget maîtrisé et marqué par le transfert de la compétence enseignement artistique

En 2018, Laval Agglomération a poursuivi sa politique budgétaire dessinée lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2015, prenant en compte une maîtrise des charges de fonctionnement dans un contexte de reprise économique. Ainsi, le transfert de la compétence enseignement artistique a entraîné une évolution du budget consacré à l'activité du conservatoire, compensé par une diminution des dotations communautaires aux communes.

Dans le budget 2018, plusieurs axes ont pu être développés :

- la poursuite de la politique économique à travers l'aide à l'immobilier économique et l'aménagement de zones économiques,
- la participation au projet PDELM (Projet De Parc de Développement Économique Laval-Mayenne),
- la poursuite des travaux concernant le pôle d'échanges multimodaux de la gare,
- le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal),
- les travaux de réhabilitation pour le bâtiment 52 destiné à accueillir les services de l'agglomération,
- le lancement de la construction du nouveau conservatoire de Laval Agglomération,
- la politique locale de l'habitat.

L'agglomération a par ailleurs continué de déployer son programme de conteneurs enterrés et de renouvellement des bus servant au transport public des voyageurs.

Une présentation par politique publique

Depuis la mutualisation de la DGA Ressources, la Ville de Laval et Laval Agglomération ont adopté une segmentation budgétaire commune. Cette nouvelle organisation offre une vision consolidée des dépenses engagées par politique publique.

(Présentation du graphique)

En 2018, Laval Agglomération a consacré :

- 5,4 M€ au développement économique et l'emploi
- 4,3 M€ à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- 16,3 M€ à la mobilité
- 1,9 M€ à l'aménagement
- 2,5 M€ à la politique de l'habitat
- 30,9 M€ à l'espace public et l'environnement
- 9,9 M€ à la culture
- 1,2 M€ au tourisme et patrimoine
- 5,3 M€ au sport
- 0,5 M€ à la solidarité
- 0,02 M€ à la vie démocratique et citoyenneté
- 10,8 M€ à la solidarité communautaire envers les communes de l'agglomération
- 95,7 M€ à l'administration générale
- 1,4 M€ au pilotage stratégique et la performance

2018 EN CHIFFRES

Le budget de l'agglomération pour l'année 2018 s'élevait à 98,7 M€ de dépenses réelles dont **74,1 M€ en fonctionnement** et **24,6 M€ en investissement**.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA MAISON DE L'EUROPE EN MAYENNE

Rapporteur : le maire

I - Présentation de la décision

La Maison de l'Europe en Mayenne est une association lavalloise, créée en 1994, qui œuvre à promouvoir l'idée européenne en direction des Mayennais ainsi que des acteurs institutionnels et associatifs.

Elle dispense des informations quant aux appels à projets et financements de l'Union européenne, apporte un appui-conseil auprès des porteurs de projets institutionnels et associatifs, favorise les synergies entre comités de jumelage, anime des ateliers de sensibilisation au sein d'établissements scolaires, propose des cours de langues, organise des événements grand public et des conférences sur des thèmes liés à l'actualité européenne.

Son conseil d'administration se compose de membres bénévoles répartis en trois collèges :

- adhérents individuels,
- collectivités,
- associations et entreprises.

En vertu d'une délibération du 23 juin 2014, la ville de Laval est représentée au sein du collège des collectivités du conseil d'administration par Josiane Derouet, membre titulaire et Alexandre Lanoë, membre suppléant.

Deux sièges sont actuellement vacants au sein du bureau, l'un pour le collège des associations, l'autre pour celui des collectivités. La ville de Laval est invitée à faire acte de candidature pour ce dernier.

II - Impact budgétaire et financier

La ville de Laval apporte des aides en nature à La maison de l'Europe en Mayenne à l'occasion de manifestations grand public organisées sur son territoire. Ce soutien prend la forme d'une mise à disposition d'espaces publics et de matériel, d'une communication dans le journal municipal et sur supports numériques, de l'impression de tracts ou affiches et du concours de personnels municipaux.

Pour 2019, les avantages en nature octroyés pour la Fête de l'Europe qui s'est tenue le 11 mai au square de Boston s'élèvent à environ 2 400 €.

Il vous est proposé d'approuver la candidature de Josiane Derouet, représentante titulaire de la ville de Laval, à l'élection au bureau de La Maison de l'Europe et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Monsieur le Maire : *Il vous est proposé de désigner un représentant de la ville au sein de la Maison de l'Europe en Mayenne. J'ai la candidature de Josiane Derouet, et ce n'est pas une nouveauté, Josiane Derouet suit déjà de très près les travaux de la Maison de l'Europe. Elle paraît donc tout à fait appropriée pour nous représenter au collège des collectivités, au sein du bureau de la Maison de l'Europe en Mayenne. Peut-être y a-t-il une autre candidature ? Non, donc je mets aux voix la désignation de Josiane Derouet. C'est adopté à l'unanimité. Merci.*

N° S493 - II -

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA MAISON DE L'EUROPE EN MAYENNE

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33,

Vu la délibération n° S 454 - VI du conseil municipal du 23 juin 2014,

Vu les statuts de l'association La maison de l'Europe en Mayenne,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant qu'une élection doit se tenir afin de pourvoir un siège de représentant des collectivités au sein du bureau de La maison de l'Europe en Mayenne,

Que la ville de Laval souhaite proposer la candidature de sa représentante titulaire au conseil d'administration à cette occasion,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La candidature de Josiane Derouet à l'élection d'un représentant du collège des collectivités au sein du bureau de La maison de l'Europe en Mayenne est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉNOMINATION D'UNE ALLÉE PAUL LÉPINE

Rapporteur : le maire

I - Présentation de la décision

En parallèle d'une carrière professionnelle dans le secteur bancaire, Paul Lépine a marqué la vie locale par son investissement dans les domaines politique et associatif durant 25 ans.

Adhérent de l'UDF, puis de l'UMP, il remplit les fonctions de conseiller général de la Mayenne pour le canton de Laval-Nord-Ouest entre 1985 et 2004, ainsi que la fonction d'adjoint au maire de Laval entre 1995 et 2008.

Président du bailleur social Méduane Habitat pendant 12 ans, Paul Lépine s'est également distingué par son attachement au club de football du Stade Lavallois dont il a été un des dirigeants investis de 1977 à 1991.

En hommage à Paul Lépine, qui a été résident sur le quartier d'Hilard, Méduane Habitat envisage de rebaptiser son programme immobilier "le Bocage" situé Impasse du Britais : Paul Lépine et suggère à la ville de Laval de dénommer la voie correspondante : allée Paul Lépine.

La ville de Laval souhaite rendre hommage à l'engagement public de Paul Lépine en accordant une suite favorable à la requête de Méduane Habitat.

II - Impact budgétaire et financier

Néant

Il vous est demandé d'accepter le principe de ce changement de dénomination et d'autoriser le maire à dénommer l'impasse du Britais, allée Paul Lépine.

Monsieur le Maire : *Ensuite, je présente trois délibérations qui consistent à donner des noms de personnalités célèbres, qui ont participé d'une façon ou d'une autre à la vie locale, qui se sont illustrées et qui sont lavalloises. Je prends l'ordre tel qu'il figure dans le projet de convocation qui vous a été envoyé.*
Il vous est d'abord proposé de dénommer une allée, qui s'appelle aujourd'hui l'impasse du Britais, allée Paul Lépine. Ceux qui connaissent Laval savent bien que cette voie part de la rue du Britais, à droite, en montant, et dessert une résidence qui s'appelait le Bocage, et que Méduane Habitat a décidé d'appeler résidence Paul Lépine, reprenant ainsi une tradition qui fait que... je dis cela avec le sourire, autant bien prendre les choses. Mais quand on est président de Méduane Habitat, on a son nom sur une résidence, à un moment. Paul Lépine est une personnalité que beaucoup d'entre vous ont connue. Il a mené une carrière professionnelle dans le secteur bancaire, dans le secteur mutualiste. En même temps, il s'est beaucoup investi dans la vie locale, associative, en particulier dans le sport, avec le Stade lavallois, et aussi dans le domaine politique, puisqu'il a été élu pendant des années. Il a été conseiller général de la Mayenne pour le canton de Laval nord-ouest, c'est-à-dire tout le secteur de Bel-Air et d'Hilard, entre 1985 et 2004. Il a été appelé aux fonctions d'adjoint au maire de Laval entre 1995 et 2008. Par ailleurs, il a été président du bailleur social Méduane Habitat, justement, pendant 12 ans. Il nous paraissait judicieux qu'une voie du quartier dans lequel il a beaucoup travaillé et dans lequel il s'est beaucoup dévoué au service des uns et des autres, et en particulier des personnes en difficulté, qui s'appelait impasse du Britais, puisse s'appeler désormais allée Paul Lépine. Je ne sais pas s'il y a besoin d'ajouter quelque chose. Je mets donc aux voix cette dénomination. Je vous remercie et c'est adopté à l'unanimité.

N° S493 - III -

DÉNOMINATION D'UNE ALLÉE PAUL LÉPINE

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les articles L2321-2-20 du code général des collectivités territoriales sur les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement des plaques de rues,

Vu les articles R2512-6 à R2512-8 du code général des collectivités territoriales sur les dénominations de voies,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 septembre 1994 imposant la notification par le maire des listes alphabétiques des voies publiques et privées aux services de l'État,

Considérant que Méduane Habitat souhaite rendre hommage à Paul Lépine, qui a officié, en qualité de Président, au sein de la société pendant 12 ans, en rebaptisant son programme immobilier "le Bocage" situé impasse du Britais : Paul Lépine,

Que Méduane Habitat suggère à la ville de Laval de renommer la voie correspondante à ce programme immobilier : allée Paul Lépine,

Que la ville de Laval accorde une suite favorable à la requête de Méduane Habitat pour rendre hommage à l'engagement public de Paul Lépine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'impasse du Britais est rebaptisée allée Paul Lépine.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉNOMINATION D'UN QUAI ANDRÉ PINÇON

Rapporteur : le maire

I - Présentation de la décision

André Pinçon, né le 27 avril 1931 à Laval, fut, avant de devenir maire de Laval, un expert-comptable reconnu, métier qu'il exerçait après un parcours étudiant effectué notamment au Sacré-Cœur de Mayenne.

Élu conseiller municipal de Laval en 1971 sur la liste de Robert Buron, il accède au poste de maire en 1973. Il sera également élu député et conseiller régional en 1986. Il démissionnera de son mandat en janvier 1994, pour céder la place à son adjoint aux finances Yves Patoux. Il se retire alors au Bourgneuf-la-Forêt, dans sa maison de campagne, jusqu'à sa mort, à 88 ans, le 4 juillet 2019, à Ernée.

Modéré, humaniste, mais surtout enthousiaste, celui qui était devenu maire « malgré-lui » à 42 ans, sera le principal artisan du développement lavallois de la fin des trente glorieuses à la première décennie de la décentralisation. Souhaitant échapper à une approche uniquement centrée sur l'économie, il est à l'origine de nombreux projets liés à l'amélioration de la vie quotidienne des Lavallois, au développement social et culturel. Il assume ainsi le développement du nouveau quartier ZAC du Bourny et de ses infrastructures scolaires. Il pilote également la construction, de 1979 à 1982, du centre Murat qui devait intégrer, dans un même ensemble, du logement et des commerces autour d'une petite place, en rupture avec les grands ensembles de Saint-Nicolas.

Aux mêmes dates, ce sont les Horizons et les Pyramidales qui viennent répondre également aux attentes nouvelles. On lui doit aussi la création, en 1977, de la première grande bibliothèque municipale et de la salle polyvalente place de Hercé. Amateur de musique, il était sensible à l'éducation artistique et fut à l'origine de la création de l'école de musique. Conscient de la nécessité de redynamiser le centre-ville et d'assurer le rayonnement lavallois, il procéda à la destruction du grand séminaire et du palais de l'industrie et sera également à l'initiative de la labellisation « Ville d'art et d'histoire », dernier acte de sa longue mandature en 1993.

II - Impact budgétaire et financier

Néant

Afin de rendre hommage à cette figure majeure de notre cité, il vous est demandé d'approuver le changement de dénomination du quai Gambetta par la dénomination quai André Pinçon.

Monsieur le Maire : *Ensuite, nous évoquons la mémoire d'un de mes prédécesseurs ici, qui s'appelait André Pinçon. J'ai eu l'occasion, lors d'une cérémonie officielle organisée cet été dans cette même salle, un samedi matin, au nom de la ville, au nom des citoyens de la ville de Laval, de parler assez longuement d'André Pinçon. Je l'ai fait en présence d'un de ses anciens adjoints, que nous connaissons bien, qui s'appelle Jean-Yves Gougeon, qui lui aussi a montré toute son émotion à cette occasion, et bien sûr avec l'accord et en présence de la famille d'André Pinçon, qui s'est exprimée par la voix de son fils, François Pinçon. Je rappellerai à nouveau qu'André Pinçon était né le 27 avril 1931, à Laval, dans le quartier de Saint Vénérand. Il fut, avant de devenir maire de Laval, un expert-comptable reconnu, métier qu'il exerçait après un parcours étudiant effectué notamment au Sacré-Cœur de Mayenne. Il a été élu conseiller municipal de Laval en 1971, sur la liste de Robert Buron. Il accède deux ans plus tard, et ce n'était pas vraiment prévu, aux fonctions de maire, puisque Robert Buron décède d'une maladie. André Pinçon sera également élu député, conseiller régional en 1986. Il quitte son mandat de maire en janvier 1994. C'est donc pendant 21 ans qu'il exercera les fonctions de premier magistrat de la ville. Il s'est retiré ensuite au Bourgneuf, dans sa maison qu'il aimait bien, jusqu'à sa mort, qui est survenue le 4 juillet 2019, à 88 ans. C'était un modéré, un humaniste qui savait être enthousiaste. S'il était devenu maire, comme on dit, malgré lui, il s'est avéré être un administrateur très actif et regardant toujours l'avenir. Je ne vais pas détailler ici tous les projets qui ont été conduits par lui, mais aussi par son équipe, car, et je suis bien placé pour le savoir, quand on est maire, on n'existe pas sans son équipe autour de soi. De nombreux projets ont été menés. C'était une grande époque de développement. La contrainte financière était différente de celle que nous connaissons aujourd'hui, parce que c'était l'époque de l'inflation. C'était différent comme gestion. Beaucoup de choses ont été réalisées pendant cette longue mandature. Car si vous vous intéressez à la durée des mandats, vous pourrez regarder dans la galerie de portraits et vous verrez qu'André Pinçon est un des maires qui ont eu le plus long mandat. Nous avons donc réfléchi pour identifier une voie à la mesure du travail accompli. Et ce n'est pas simple parce que par principe, je crois qu'il faut se garder de débaptiser les rues trop facilement, d'abord parce que les dénominations de rues ne doivent pas suivre des effets de mode ou d'émotions, mais aussi parce qu'il y a des contraintes pratiques. C'est-à-dire qu'il y a des personnes qui y habitent ou des entreprises qui y sont installées et pour lesquelles l'adressage est une question importante.*

Je vous propose, après consultation des riverains, et après avoir regardé le parcellaire de Laval de près, que nous donnions le nom de quai André Pinçon à la partie du quai Gambetta, qui est la plus emblématique, qui part sur le cadastre du pont Aristide Briand, du Pont-Neuf, jusqu'au pont de l'Europe, considérant que la suite du quai, sur laquelle il n'y a pas d'adressage puisqu'il n'y a pas d'habitation, parce que c'est le square de Boston, continuera à s'appeler quai Gambetta. Gambetta, c'est une autre référence. Voilà donc ce que je vous propose et j'espère que vous allez l'accepter. Étant précisé que vous avez la délibération définitive sur la table. Elle est définitive sous réserve de la précision que je viens de vous donner, puisque c'est la partie du quai Gambetta entre le Pont-Neuf et le pont de l'Europe. L'article 2 dit que les frais exposés par les riverains, et je pense en particulier aux entreprises, rendus obligatoires par les textes — il n'y en a pas beaucoup, il doit y en avoir deux ou trois —, seront pris en charge par la ville de Laval sur justificatifs. C'est notamment des petites modifications au registre du commerce ou au BODACC, des choses comme cela.

Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose ? Georges Poirier.

Georges Poirier : *Bien sûr, on s'associe, comme à la délibération précédente. Il se trouve que j'ai bien connu André Pinçon dans ma carrière professionnelle, à l'époque où il était député. C'est pour vous dire qu'effectivement, c'est le seul maire d'après-guerre qui a dépassé 20 ans de mandat, à ce jour. Puis il y a deux clins d'œil dans le lieu, qui est assez judicieux. C'est d'abord sur ce quai qu'il voulait faire sa mairie sur pilotis. Si les gens se rappellent des plans, la nouvelle mairie devait se tenir sur ce quai-là. Puis tout le monde sait que c'était un pêcheur à la ligne invétéré. C'était sa forme de prise de recul. Aussi, le fait qu'il y ait un quai à son nom, le long de la rivière lui ressemble bien, je crois.*

Monsieur le Maire : *Merci. Je pense donc que nous pouvons passer au vote. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition à cette délibération ? Qu'il n'y a pas d'abstention ? Je vous remercie pour cette décision.*

N° S493 - IV -

DÉNOMINATION D'UN QUAI ANDRÉ PINÇON

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les articles L2321-2-20 du code général des collectivités territoriales sur les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement des plaques de rues,

Vu les articles R2512-6 à R2512-8 du code général des collectivités territoriales sur les dénominations de voies,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 septembre 1994 imposant la notification par le maire des listes alphabétiques des voies publiques et privées aux services de l'État,

Considérant que la ville de Laval souhaite rendre hommage à André Pinçon qui a été maire de la ville de Laval durant 20 ans, de 1973 à 1993,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le quai Gambetta entre le Pont Aristide Briand et le Pont de l'Europe est rebaptisé quai André Pinçon.

Article 2

Les frais exposés par les riverains, rendus obligatoires par les textes, seront pris en charge par la ville de Laval, sur justificatifs.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉNOMINATION D'UN SQUARE SIMONE WEIL

Rapporteur : le maire

I - Présentation de la décision

Simone Weil est née en 1909 à Paris, dans une famille d'origine juive alsacienne installée à Paris depuis plusieurs générations.

Son père, Bernard Weil, est chirurgien-militaire. Mobilisé dans le service de santé des armées pendant la Première Guerre mondiale, sa famille suit ses différentes affectations Neufchâteau, Menton, Mayenne d'avril 1915 à janvier 1917, l'Algérie, Chartres et enfin Laval d'octobre 1917 à janvier 1919.

Simone ne reçoit aucune éducation religieuse, sa famille étant agnostique.

Sa philosophie, puisera essentiellement, dès lors, dans un amour compatissant pour les malheureux qui se révèle dès la Première Guerre mondiale.

Bachelière à 16 ans, elle suit les cours du philosophe Alain au lycée Henri IV. Intégrée à l'École normale supérieure en 1928, elle est agrégée de philosophie en 1930.

Au cours de l'hiver 1932-1933, au Puy en Velay, elle se joint au mouvement de grève contre le chômage et les baisses de salaire, ce qui provoque un scandale. À partir de 1934 elle décide de comprendre la condition d'ouvrière, non pas à titre de simple expérience, mais comme incarnation totale afin d'avoir une conscience parfaite du malheur. Cette notion centrale de l'expérience humaine la conduira toute sa vie à s'imposer de nombreuses privations pour offrir ses revenus aux plus pauvres. Elle prend part aux grèves de 1936, puis à la guerre d'Espagne, sans porter d'armes. Elle y découvre la barbarie des deux côtés.

Elle se rapproche du catholicisme à partir de 1938 et approfondit sa personnalité mystique. Refusant la défaite et souhaitant être proche des personnes souffrantes, elle renonce à l'exil à New-York pour rejoindre Londres en 1942.

Elle souhaitait rejoindre les réseaux de résistance sur le territoire français mais sa santé se dégrade et elle décède d'une tuberculose le 24 août 1943 à l'âge de 34 ans.

Celle pour qui l'extrême malheur qui saisit les êtres humains ne crée pas la misère humaine, mais la révèle seulement, fut qualifiée par Albert Camus de « seul grand esprit de notre temps ».

II - Impact budgétaire et financier

Néant

Pour ce faire, il vous est demandé d'accepter le principe de ce changement de dénomination de voie et d'autoriser le maire à dénommer le square Mortier, Square Simone Weil (3 février 1909 - 24 août 1943).

Monsieur le Maire : *Ensuite, nous quittons le monde des élus pour parler d'une grande philosophe, qui n'est pas suffisamment connue en France, et en particulier à Laval. C'est la philosophe Simone Weil. Je suis obligé à chaque fois de préciser que Weil s'écrit w, e, i, l, puisque vous savez bien qu'il y a une femme française extrêmement célèbre qui s'appelait également Simone Veil, mais avec un v. Qui est Simone Weil ? Elle est née à Paris en 1909, dans une famille d'origine juive alsacienne installée à Paris depuis plusieurs générations. Son père est chirurgien militaire. Mobilisé dans le service de santé des armées pendant la Première Guerre mondiale, il est affecté à Laval en octobre 1917. Sa famille le suit. C'est ainsi que la jeune fille, Simone Weil, fait une partie de sa scolarité à Laval. J'ai la faiblesse de penser que les enseignants qu'elle a rencontrés à Laval ont plutôt consolidé son parcours et que les quelques années qu'elle a vécues dans notre ville ont été également propices pour elle à son développement d'adolescente, ou de jeune qu'elle était à l'époque. Pour résumer, vous pouvez voir dans la délibération qu'elle était bachelière à 16 ans, qu'elle a été intégrée à l'École normale supérieure, qu'elle était agrégée de philosophie. Ce fut donc une grande humaniste qui se préoccupait notamment de la condition des plus humbles. Elle a pris part à des choix politiques, même si elle n'était pas élue, assez forts. Pour finir, elle rejoint les réseaux de la résistance. Mais sa santé se dégrade et elle décède d'une tuberculose le 24 août 1943, à l'âge de 34 ans. Pour ceux qui veulent des informations plus précises sur sa vie à Laval, sachez qu'elle habitait rue Hoche et qu'une plaque a été discrètement posée sur sa maison, rue Hoche. Quand vous venez de la rue de Bel Air, c'est à gauche, en descendant légèrement. Il vous est donc proposé de donner le nom de parc Simone Weil au nouveau parc que nous avons inauguré très récemment au cœur du quartier Mortier, cette superbe réalisation menée par Méduane Habitat qui est une réalisation qui a permis, non seulement de rénover et de restructurer un certain nombre de logements sociaux, mais d'en créer de nouveaux, de résidentialiser. Je pense que ce parc, qui sera agréable, qui est au milieu de tous ces logements, pourra utilement porter le nom de Simone Weil. Je précise que là aussi, on s'est préoccupé de l'adressage et des erreurs d'adressage possibles. Ce parc n'a donc pas d'adressage. Normalement, il ne devrait donc pas y avoir de confusion avec la rue Simone Veil, la femme politique. Y a-t-il des commentaires ? Non, donc je mets aux voix la dénomination du parc Simone Weil, quartier du Mortier à Saint-Nicolas. C'est adopté à l'unanimité. Merci.*

N° S493 - V -

DÉNOMINATION D'UN SQUARE SIMONE WEIL

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les articles L2321-2-20 du code général des collectivités territoriales sur les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement des plaques de rues,

Vu les articles R2512-6 à R2512-8 du code général des collectivités territoriales sur les dénominations de voies,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 septembre 1994 imposant la notification par le maire des listes alphabétiques des voies publiques et privées aux services de l'État,

Considérant que la ville de Laval souhaite contribuer à la féminisation des noms de rues,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le square Mortier est rebaptisé square Simone Weil (3 février 1909-24 août 1943).

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

URBANISME - TRAVAUX - ÉCOLOGIE URBAINE

ACQUISITION AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE LAVAL ET DE LA MAYENNE (SMALM) DE TERRAINS SIS CHEMIN DE LA TANGOURDERIE - MODIFICATIF

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Dans le cadre de l'extension de l'aéroport, le Syndicat mixte de l'aéroport de Laval et de la Mayenne (SMALM) avait fait l'acquisition de terrains allant jusqu'au chemin de la Tangourderie.

Par délibération en date du 19 septembre 2016, la ville de Laval avait approuvé l'acquisition, auprès du SMALM, des terrains aujourd'hui cadastrés BR 311 et 312, d'une superficie exacte de 3 910 m², situés en limite Nord Ouest, dans le but de reconstituer un chemin dans de bonnes conditions, sans remettre en cause le respect des normes aéroportuaires.

II - Impact budgétaire et financier

Le prix d'acquisition de ces terrains avait été fixé à 2,57 €/m², soit un prix de 10 048,70 €, frais à la charge de la ville et non de 7 710 € comme il est indiqué à tort dans la délibération S 471 - UTEU - 11 en date du 19 septembre 2016. Aussi convient-il de prendre une délibération modificative afin de permettre le versement du montant de 10 048,70 € au SMALM.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de ces terrains auprès du Syndicat mixte de l'aéroport de Laval pour un montant total de 10 048,70 €, frais à la charge de la ville.

Xavier Dubourg : *Il s'agit en fait d'une régularisation d'une délibération qui date du 19 septembre 2016. En effet, suite aux travaux d'agrandissement de la piste de l'aérodrome, le chemin de la Tangourderie, qui est un chemin communal, a été dévié. Cela a occasionné des mouvements parcellaires entre les différents propriétaires, dont Monsieur Pinson, dont l'exploitation agricole est installée à proximité. Il y a une petite erreur dans la délibération précédente. Le prix global de la cession n'est pas de 7710 €, mais de 10 048,70 €. Il vous est donc demandé de régulariser pour permettre la signature des actes de transfert de propriété.*

Monsieur le Maire : *Avez-vous des questions ? Non. Je vous précise que ne participent pas au vote les élus qui siègent dans ce syndicat mixte, à savoir Philippe Habault, Marie-Cécile Clavreul, Bruno de Lavenère-Lussan et Jean-Jacques Perrin. Merci.*

N° S493 - UTEU - 1

ACQUISITION AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE LAVAL ET DE LA MAYENNE (SMALM) DE TERRAINS SIS CHEMIN DE LA TANGOURDERIE - MODIFICATIF

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu la délibération S 471 - UTEU - 11 en date du 19 septembre 2016 par laquelle la ville de Laval a approuvé l'acquisition, auprès du Syndicat mixte de l'aéroport de Laval et de la Mayenne (SMALM), de terrains allant jusqu'au chemin de la Tangourderie,

Vu l'acte de transfert de propriété par le SMALM à la commune de Laval, des parcelles BR 311 et 312, en date du 7 novembre 2018,

Considérant que la délibération en date du 19 septembre 2016 contient une erreur matérielle,

Que la superficie exacte des terrains cadastrés BR 311 et 312 est de 3 910 m²,

Qu'il était convenu que les terrains soient cédés à la ville selon leur coût d'acquisition, sur la base de 2,57 €/m²,

Qu'il convient, par conséquent, d'apporter une modification à cette délibération afin de permettre le versement du prix de 10 048, 70 € au SMALM,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'article 1er de la délibération S 471 - UTEU - 11 en date du 19 septembre 2016 est modifié comme suit : "L'acquisition, auprès du SMALM, des terrains cadastrés BR 311 et 312, sis chemin de la Tangourderie, d'une superficie de 3 910 m², sur la base de 2,57 €/m², soit un prix de 10 048,70 €, frais à la charge de la ville de Laval, est approuvée".

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute convention, ainsi que toute autre pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Philippe Habault, Marie-Cécile Clavreul et Bruno de Lavenère-Lussan, en leur qualité de représentants au comité du Syndicat mixte de l'aérodrome de Laval et de la Mayenne (SMALM) ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION AUPRÈS DE AURATA IMMO DE VOIES ET RÉSEAUX DIVERS SITUÉS À LA GIRARDIÈRE

Rapporteur : Bruno de Lavenère-Lussan

I - Présentation de la décision

La société Aurata Immo a obtenu un permis de lotir et, à la suite, aménagé un terrain au lieu-dit La Girardièrre sur le quartier du Tertre.

Au terme de son opération, la société Aurata Immo demande, comme prévu par la convention établie lors de l'instruction du permis d'aménager, le transfert des voies et réseaux divers, dans le patrimoine de la commune.

Ayant été réalisé conformément aux exigences attendues par la ville de Laval, il convient d'acquérir les voies et réseaux divers situés à la Girardièrre.

II - Impact budgétaire et financier

Cette acquisition se fait à titre gratuit, frais à la charge de la société Aurata Immo.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de ces voies et réseaux divers du lotissement de la Girardièrre auprès de Aurata Immo, frais à la charge du cédant.

Bruno de Lavenère-Lussan : *Il s'agit d'un petit lotissement fait par Aurata Immo. Il y a à peu près 12 logements. C'est dans le quartier du Tertre. Au terme de son opération, Aurata Immo, et comme prévu dans la convention, demande le transfert des voies et réseaux dans le patrimoine de la commune. Ces équipements ayant été réalisés conformément au cahier des charges de la ville de Laval, il convient de les acquérir. Cela se fait à titre gratuit, les frais étant à la charge d'Aurata Immo. Il vous est proposé d'approuver cette acquisition.*

Monsieur le Maire : *Délibération classique, qu'on a régulièrement lorsque les lotissements sont terminés. S'il n'y a pas de questions, merci.*

N° S493 - UTEU - 2

ACQUISITION AUPRÈS DE AURATA IMMO DE VOIES ET RÉSEAUX DIVERS SITUÉS À LA GIRARDIÈRE

Rapporteur : Bruno de Lavenère-Lussan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2111-1 et L2141-1,

Vu la convention en date du 29 juin 2015 par laquelle la ville s'engage à accepter le transfert dans son patrimoine des voies du lotissement du Hameau de la Racinière,

Vu le permis d'aménager n° 53 130 15 K 3002, en date du 18 août 2015, relatif au Hameau de la Racinière,

Considérant que la société Aurata Immo a obtenu un permis de lotir et, à la suite, aménagé un terrain au lieu-dit La Girardièrre sur le quartier du Tertre,

Qu'au terme de son opération, la société Aurata Immo demande, comme prévu par la convention établie lors de l'instruction du permis d'aménager, le transfert des voies et réseaux divers, dans le patrimoine de la commune,

Qu'ayant été réalisé conformément aux exigences attendues par la ville de Laval, il est proposé l'acquisition, par la ville, des voies et réseaux divers du lotissement de la Girardièrre,

Que cette acquisition se fait à titre gratuit, frais à la charge de la société Aurata Immo,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval acquiert, à titre gratuit, auprès de la société Aurata Immo, les voies et réseaux divers du lotissement la Girardièrre, frais à la charge du cédant.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU LOT 5 DU LOTISSEMENT DES POMMERAIES, SITUÉ RUE HÉBERT DANS LE QUARTIER DES POMMERAIES

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Par délibération en date du 17 décembre 2018, il a été décidé de céder à la société Paillard Promotion un terrain de 1 533 m² situé rue Hébert sur le quartier des Pommeraies.

Sur la partie est du terrain, quelques places de stationnement ont été réalisées et affectées à l'usage direct du public, classant de fait cette partie du terrain dans le domaine public de la ville.

Un bien classé dans le domaine public n'est aliénable qu'après avoir été désaffecté et déclassé.

Afin de réaliser la vente conformément au permis d'aménager, il convient de désaffecter cette aire de stationnement.

Des places de stationnement seront créées à proximité, permettant de remplacer les places supprimées.

Aussi est-il proposé de désaffecter cet espace en le fermant et de le déclasser.

II - Impact budgétaire et financier

Aucun impact budgétaire et financier.

Il vous est proposé d'approuver la désaffectation de cet espace en le fermant et de permettre ainsi son déclassement et d'autoriser le maire à signer toutes pièces à cet effet.

Xavier Dubourg : *Il s'agit là encore d'une petite régularisation. Le 17 décembre 2018, nous avons acté dans le conseil municipal la cession d'une parcelle de 1 533 m² située rue Hébert à un opérateur qui réalise un programme immobilier. Nous nous sommes aperçus, avant de signer l'acte, que dans le cadre du PRU des Pommeraies, nous avons réalisé sur une partie de cette partie de cette parcelle des places temporaires de stationnement. Ce qui revient à doter d'un usage public une partie de la parcelle. Il vous est donc proposé de désaffecter et de déclasser l'ensemble du lot, pour que le statut juridique du terrain soit très clair. On précise bien évidemment que les places de stationnement destinées aux riverains qui vivent à proximité vont être reconstituées à proximité des immeubles, sur un domaine public, de manière à ce qu'il n'y ait pas de perte d'usage pour les habitants du secteur.*

Monsieur le Maire : *Avez-vous des questions ? Non. Merci.*

N° S493 - UTEU - 3

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU LOT 5 DU LOTISSEMENT DES POMMERAIES, SITUÉ RUE HÉBERT DANS LE QUARTIER DES POMMERAIES

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1 et L3211-14,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2018 autorisant la vente à la société Paillard Promotion du lot 5 du lotissement des Pommeraies sis rue Hébert sur le quartier des Pommeraies,

Considérant que par délibération en date du 17 décembre 2018, il a été décidé de céder à la société Paillard Promotion un terrain de 1 533 m² situé rue Hébert sur le quartier des Pommeraies,

Que sur la partie est du terrain, quelques places de stationnement ont été réalisées et affectées à l'usage direct du public, classant de fait cette partie du terrain dans le domaine public de la ville,

Qu'un bien classé dans le domaine public n'est aliénable qu'après avoir été désaffecté et déclassé,

Qu'afin de réaliser la vente conformément au permis d'aménager, il convient de désaffecter cette aire de stationnement,

Que des places de stationnement seront créées à proximité, permettant de remplacer les places supprimées,

Que cet espace doit être fermé afin de le désaffecter puis de le déclasser avant de pouvoir réaliser la vente à la société Paillard Promotion,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval ferme l'espace de stationnement situé à l'est du lot 5 du lotissement des Pommeraies, situé rue Hébert dans le quartier des Pommeraies, le désaffecte et le déclassé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toutes pièces à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER, LOT 7 DU LOTISSEMENT DES POMMERAIES, SITUÉ QUARTIER DES POMMERAIES, AU GROUPE ÉDOUARD DENIS

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Sur le quartier des Pommeraies, dans le prolongement de la rue Hébert, pour attirer de nouvelles familles, faciliter les parcours résidentiels et permettre l'installation des services publics, il a été décidé de donner une nouvelle affectation à un ensemble immobilier comprenant des anciens terrains à usage sportif et des délaissés de voirie.

Le groupe Édouard Denis souhaite réaliser un projet de 35 logements allant du type 2 au type 5, comprenant trois immeubles pour une surface minimale de plancher de 2 000 m².

II - Impact budgétaire et financier

Le prix proposé pour cet ensemble immobilier est de 300 000 €, ce qui correspond aux attentes de la ville de Laval. L'acte devra être signé pour le 30 septembre 2020.

Il vous est proposé d'approuver la cession de l'ensemble immobilier dénommé lot 7 du lotissement des Pommeraies, d'une superficie de 3 162 m², au groupe Édouard Denis, au prix de 300 000 € et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Xavier Dubourg : *C'est encore une cession immobilière sur le quartier des Pommeraies, le long de la voie nouvelle. C'est une cession importante à double titre. D'une part, c'est la clôture du programme de cession dans le cadre de la rénovation du quartier ANRU et de la création de cette voie nouvelle. Cela va permettre de finaliser l'ensemble du dossier. D'autre part, c'est une cession très symbolique puisque c'est un opérateur privé qui s'intéresse aux Pommeraies pour y réaliser un ensemble de 35 logements allant du T2 au type cinq, sur de la promotion libre, donc de l'accession libre soit pour les propriétaires occupants, soit pour des investisseurs qui souhaiteront investir sur ce secteur. C'est donc important, puisque cela marque aussi une transformation de l'image du quartier après plus de 10 ans de travaux, pour que des opérateurs privés investissent sur ce secteur. Le terrain est d'une assiette de 3 162 m². Il est proposé à la vente au groupe Édouard Denis pour un prix de 300 000 €. Il vous est proposé d'autoriser la vente et le maire à signer tout document à cet effet.*

Monsieur le Maire : *Avez-vous des questions ? Non.*

N° S493 - UTEU - 4

CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER, LOT 7 DU LOTISSEMENT DES POMMERAIES, SITUÉ QUARTIER DES POMMERAIES, AU GROUPE ÉDOUARD DENIS

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L1111-1 et L2111-1,

Vu la délibération n° S 490 - UTEU - 7 en date du 11 février 2019 par laquelle la ville a décidé de vendre à la société Réalités Life+ la parcelle AI 349,

Vu l'avis de France domaine en date du 2 août 2019,

Considérant que sur le quartier des Pommeraies, dans le prolongement de la rue Hébert, pour attirer de nouvelles familles, faciliter les parcours résidentiels et permettre l'installation des services publics, il a été décidé de donner une nouvelle affectation à un ensemble immobilier comprenant des anciens terrains à usage sportif et des délaissés de voirie,

Que le groupe Édouard Denis souhaite réaliser un projet de 35 logements allant du type 2 au type 5, comprenant trois immeubles pour une surface minimale de plancher de 2 000 m²,

Que le prix proposé de 300 000 € correspond aux attentes de la ville de Laval,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval cède au groupe Édouard Denis, ou toute société qui se substituerait, le lot 7 du lotissement des Pommeraies, d'une superficie de 3 162 m², cadastré AM 849, au prix de 300 000 €.

Article 2

L'acte de vente devra être signé au plus tard le 30 septembre 2020. Si la signature ne peut intervenir dans ce délai, pour un motif quelconque tenant à l'une ou l'autre des parties, l'acquéreur ne pourra prétendre à aucun droit.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ RUE MICHEL KNINDICK À MONSIEUR ET MADAME ROBERT ROGER

Rapporteur : Xavier Dubourg

I - Présentation de la décision

Monsieur et Madame Robert Roger sont propriétaires d'une maison située 40 rue Michel Knindick. Leur terrain borde un terrain qui appartient à la ville de Laval et se trouve à l'arrière d'un ouvrage technique de régulation de l'assainissement.

En raison du manque d'intérêt de ce terrain qui réclamerait un entretien plus suivi, la ville de Laval demande à Monsieur et Madame Roger de faire l'acquisition d'une surface de 100 m².

II - Impact budgétaire et financier

Le terrain étant inconstructible, la ville de Laval accepte de le céder à Monsieur et Madame Robert Roger au prix de 2 €/m², les frais étant à leur charge.

Il vous est proposé d'accepter cette cession d'un terrain de 100 m², situé rue Michel Knindick, au prix de 2€/m², à Monsieur et Madame Robert Roger et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Xavier Dubourg : *Cette fois-ci, il s'agit d'une cession à Monsieur et Madame Robert Roger, qui habitent au bout de la rue Michel Knindick, à côté d'un ouvrage technique, à côté d'espaces verts de la ville. Il y a un petit terrain d'espaces verts qui est mal valorisé et qui n'est pas approprié par les habitants, qui mixte la propriété de Monsieur et Madame Roger. Il vous est donc proposé d'acter cette cession de 100 m² au prix de deux euros du mètre carré, permettant l'extension d'un jardin.*

Monsieur le Maire : *Merci.*

N° S493 - UTEU - 5

CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ RUE MICHEL KNINDICK À MONSIEUR ET MADAME ROBERT ROGER

Rapporteur : Xavier Dubourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2111-1 et L2141-1,

Vu l'avis de France domaine en date du 16 mai 2019,

Considérant que Monsieur et Madame Robert Roger sont propriétaires d'une maison située 40 rue Michel Knindick,

Que leur terrain borde un terrain qui appartient à la ville de Laval et se trouve à l'arrière d'un ouvrage technique de régulation de l'assainissement,

Qu'en raison du manque d'intérêt de ce terrain qui réclamerait un entretien plus suivi, la ville de Laval demande à Monsieur et Madame Robert Roger de faire l'acquisition d'une surface de 100 m²,

Que le terrain étant inconstructible, la ville de Laval accepte de leur céder au prix de 2 €/m², les frais étant à leur charge,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval cède, sur la base d'un prix de 2€/m², à Monsieur et Madame Robert Roger, un terrain cadastré DV 254p, de 100 m² environ, situé rue Michel Knindick, frais à la charge des acquéreurs.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2018 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT

Rapporteur : Bruno Maurin

I - Présentation de la décision

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-29 et L1411-3, le maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport concernant les services délégués et comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité de service.

La convention de délégation de service public (DSP) a été signée le 3 octobre 2012 : elle a été conclue pour 10 ans, à compter du 1er janvier 2013.

Le périmètre initial de la convention couvre la réalisation de travaux de réparation, rénovation et entretien sur les parcs de stationnement en ouvrage, des travaux d'aménagement des parcs barriérés de même que la gestion matérielle du stationnement sur voirie (acquisition et installation d'une centaine d'horodateurs, entretien et collecte des horodateurs, signalisation verticale, marquages, commercialisation des abonnements).

Un premier avenant en date du 15 octobre 2013 a entre autres modifié le périmètre de la délégation et mis en place la gratuité les dimanches et jours fériés dans les parcs en enclos.

Un second avenant est intervenu en date du 29 juin 2015, intégrant le passage à la tarification au quart d'heure dans les parcs de stationnement barriérés.

Enfin, un troisième avenant en date du 3 juillet 2017 a permis, dans le cadre de la dépenalisation du stationnement au 1er janvier 2018, de confier au délégataire les missions de contrôle du stationnement payant, d'établissement et de notification des forfaits de post-stationnement (FPS, redevance d'occupation du domaine public se substituant à l'amende pénale), et de traitement des recours administratifs.

Durant l'année 2018, les agents de contrôle ont ainsi délivré les FPS par dépôt sur le pare-brise des véhicules.

Cette situation perdurera jusqu'à récemment, avec la prise d'effet au 1er juin 2019 de l'avenant n° 4 à la convention de DSP, actant le recours aux services de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) pour la notification des FPS dès la phase amiable.

Les modalités de l'exploitation sont les suivantes :

Urbis Park exploite à ses risques et périls les parcs de stationnement en enclos et en ouvrages.

Il conserve les recettes liées à la gestion des parcs, hors part variable revenant à la ville en fonction du chiffre d'affaires atteint.

En 2018 le chiffre d'affaires s'est établi à 1 029 020 € HT, supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de DSP, notamment du fait d'une activité soutenue des parcs en enclos, mais inférieur à celui de l'exercice 2017 (1 063 810 € HT).

Les parcs de stationnement représentent en 2018 près de 1 200 places sous gestion déléguée.

Le délégataire perçoit également :

- > une rémunération pour la gestion matérielle du stationnement sur voirie, fixée forfaitairement, pour 2018, à 76 575 € HT (91 890 € TTC),
- > à compter de 2018, la rémunération versée par la ville pour la réalisation des missions de contrôle du stationnement payant, d'établissement et de notification des FPS, et de traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), ainsi que la part annuelle des investissements réalisés à cette fin, laquelle s'élève pour 2018 à 369 436 € TTC, répartis comme suit :
 - * 268 312 € pour l'exercice des missions complémentaires exercées par le délégataire,
 - * 101 124 € concernant l'amortissement des investissements réalisés.

La ville garde toutefois la maîtrise du stationnement (tarifs du stationnement, y compris dans les parcs, des abonnements, périmètre du stationnement payant en voirie...) et perçoit :

- > l'intégralité des recettes collectées sur voirie, soit 717 077,20 € TTC réalisés en 2018, dont 662 150 € encaissés pendant l'année 2018 (décalage de trésorerie du solde, encaissé début 2019),
- > des redevances indexées (occupation du domaine public et contrôle), pour un montant de 7 147 € HT (8 576,40 € TTC),
- > une part variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé l'année précédente (2017) par le délégataire.

Cette part variable sur le chiffre d'affaires 2017, eu égard à la convention de DSP, représente 165 982,50 € HT (soit 199 179 € TTC),

- > les recettes liées aux FPS, s'élevant à 322 075 € TTC réalisés en 2018, dont 293 980 € encaissés sur l'année 2018.

En moyenne ont été émis 1 756 FPS par mois, sachant que l'émission a démarré début mars 2018.

- > les recettes liées aux FPS majorés (après émission d'un titre exécutoire par l'ANTAI), pour un montant de 26 333,50 € TTC, versés directement à la ville via la DGFIP (Direction générale des finances publiques).

Le rapport annexé fourni par le délégataire Urbis Park retranscrit et détaille l'ensemble des faits saillants et des données d'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2018.

Les statistiques de fréquentation confirment que l'appropriation de l'heure gratuite est réelle pour les usagers, dont 79 % des sorties sont gratuites depuis la mise en œuvre de la DSP.

On note d'une part que le chiffre d'affaires reste très dépendant de l'activité du parc de stationnement Gare Sud, d'où l'impact constaté sur le chiffre d'affaires global des parcs exploités par le délégataire, d'autre part que pour les parcs de stationnement en enclos le temps moyen d'utilisation est inférieur à 1 h 10, garantissant l'effet recherché (forte rotation des véhicules).

Enfin, 387 RAPO ont été traités en 2018, dont 156 acceptés par notre délégataire. Le rapport d'activité 2018 a été présenté à la commission consultative des services publics locaux le 4 septembre 2019.

II - Impact budgétaire et financier
Néant (présentation d'un rapport d'activités).

Il vous est donc proposé de prendre acte du rapport 2018 du délégataire du stationnement Urbis Park.

Bruno Maurin : *Il s'agit d'une présentation de rapport annuel. C'est le rapport annuel du délégataire du service public du stationnement, puisque comme vous le savez, et tel que c'est rappelé ici, dans cette première page de présentation, cette activité s'inscrit dans le cadre d'une DSP qui a été conclue en octobre 2012 pour prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année suivante, 2013, et pour une durée de 10 ans. Elle a été complétée de trois avenants qui datent respectivement d'octobre 2013, de juin 2015 et de juillet 2017, pour confier des missions complémentaires pour délégataire, la société Urbis Park, missions complémentaires de contrôle du stationnement, mais aussi d'établissement des forfaits post stationnement depuis ce que nous avons appelé la dépenalisation du stationnement payant, et de traitement des recours confiés au délégataire. Il y a également différents travaux de mise en sécurité. Vous avez aussi, présentés ici, pour rappel, pour mémoire, quelques chiffres essentiels, qui sont bien sûr extraits du rapport complet, lequel fait 65 pages et étant joint à la délibération : 10 parcs de stationnement couverts et/ou en enclos qui représentent 1188 places de stationnement, auxquelles s'ajoutent 2 318 places de stationnement payant en voirie, qui se décomposent en 760 en zone rouge, l'hyper centre, et 1558 en zone verte. Le dispositif du stationnement à Laval, il faut le rappeler, est complété de 2500 places de stationnement gratuites à proximité du centre-ville. En 2018, puisqu'il s'agit du rapport annuel de cet exercice, nous pouvons voir dans la présentation que la fréquentation est stable. La fréquentation, on la mesure en nombre de sorties de véhicules des parcs. Le temps moyen d'occupation est de l'ordre d'une heure. 79 % de sortie se font sans paiement. Ce qui facilite évidemment la rotation, puisque vous le savez, la première heure est gratuite. Nos concitoyens se sont donc effectivement bien approprié le dispositif, en intégrant parfaitement cette question de l'heure gratuite. Mais cela facilite effectivement la rotation des places. En matière de données financières, vous avez ici un tableau qui présente ce que le délégataire perçoit en termes de recettes liées au stationnement, avec le réalisé, année après année, et ce qui était prévu au contrat de DSP. Puis vous avez les pourcentages sur les évolutions d'une année sur l'autre du réalisé et du prévu à la DSP. Autrement dit, il faut les lire d'une colonne à l'autre et non pas à l'intérieur d'une même colonne. La redevance pour la gestion matérielle du stationnement sur voirie s'est élevée à près de 77 000 € hors-taxes en 2018. Les données financières sont complétées par des éléments de la page suivante, qui concernent la redevance pour l'exercice des missions de contrôle, d'établissement et de délivrance des FPS (forfaits post stationnement) depuis la dépenalisation du stationnement que j'évoquais brièvement il y a quelques instants.*

Il y a également le traitement des recours concernant ces FPS. Cette mission est assurée par le délégataire dans le cadre d'un des avenants que j'ai cités. Cette mission fait l'objet bien sûr d'une rémunération, qui s'est élevée en 2018 à près de 270 000 €. La quote-part annuelle de la ville des investissements réalisés pour la mise en œuvre de certains travaux qui ont été nécessaires pour confier cette nouvelle mission au délégataire a représenté un peu plus de 100 000 € pour l'exercice 2018. Quant à elle, la ville perçoit les recettes du stationnement sur voirie, dont vous avez les évolutions qui sont présentées ici, avec encore les progressions en pourcentage d'une année sur l'autre. Il faut relever une répartition entre la clientèle horaire et la clientèle pour abonnement qui reste très stable d'une année sur l'autre, avec 80 % de clientèle qui payent à l'heure, à la fréquentation, à l'usage, et puis 20 % d'abonnés. Les redevances actualisées pour occupation du domaine public et contrôle se sont montées à un peu plus de 7000 € hors-taxes en 2018. La ville perçoit également une redevance variable en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le délégataire, qui s'est élevée à 166 000 € hors-taxes en 2018 et non pas 2017, puisque là il y a une erreur de millésime. Enfin, en matière de données financières, le produit des FPS perçu via le délégataire s'est établi à un peu plus de 320 000 € pour cette année, dont 293 000 ont été encaissés comptablement en 2018. Le reste le sera en début d'exercice 2019, puisqu'effectivement, il y a le temps de traitement. Les derniers FPS établis en fin d'année 2018 ne sont pas pris en compte au titre de ce même exercice. Puis il y a également le produit des FPS majorés, perçu via la Direction générale des finances publiques, qui s'est élevé à 26 333,50 € pour cette même année.

Monsieur le Maire : *Merci pour le résumé du rapport. Y a-t-il des interventions ? Non, donc nous prenons acte du rapport.*

N° S493 - UTEU - 6

RAPPORT ANNUEL 2018 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT

Rapporteur : Bruno Maurin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,

Vu le rapport de l'année 2018 produit par le délégataire du stationnement,

Vu sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le mercredi 4 septembre 2019,

Considérant qu'en fonction des textes susvisés, le maire doit présenter à l'assemblée délibérante le rapport annuel du délégataire Urbis Park,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil municipal prend acte du rapport concernant la délégation de service public du stationnement pour l'année 2018.



Ville de LAVAL
Délégation du service public du stationnement en ouvrage, en enclos
et sur voirie
Rapport annuel 2018

Sommaire

1. Rappel du cadre contractuel.....	5
1.1. Convention et avenant en vigueur, principes contractuels.....	5
1.2. Présentation de la société exploitante	5
2. Événements significatifs au cours de l'année.....	6
3. Organisation et gestion	6
3.1. Effectif.....	6
3.2. Télé-opération	6
3.3. Horaires d'ouverture de la Maison du Stationnement au 31/12/2018	7
3.4. Organisation générale	7
3.5. Formation	8
3.6. Les moyens de l'équipe d'exploitation	8
3.7. Les moyens de l'équipe de contrôle du stationnement payant sur voirie	9
4. Exploitation des parcs de stationnement	10
4.1. Présentation générale des parcs ou périmètre.....	10
4.2. Grilles des tarifs applicables au 01/01/2018	10
4.3. Analyse globale de la DSP	14
4.4. Analyse de l'activité du Parc Gare Sud	19
4.5. Analyse de l'activité du Parc Théâtre	22
4.6. Analyse de l'activité du Parc De Gaulle	25
4.7. Analyse de l'activité du Parc Gambetta.....	28
4.8. Analyse de l'activité du Parc Boston	31
4.9. Analyse de l'activité des parcs Hôtel de Ville.....	32
4.10. Analyse de l'activité du Parc Remparts	33
4.11. Analyse de l'activité du Parc Paix.....	34
4.12. Analyse de l'activité du Parc Paradis	35
4.13. Analyse de l'activité du Parc Saint-Martin	36
4.14. Analyse de l'activité du Parc Gare Arrêt Minute.....	37
4.15. Suivi technique.....	38
4.16. Sécurité.....	39
4.17. Contrôles réglementaires	40
4.18. Politique de propreté	41
4.19. Réclamations des clients.....	42
4.20. Principales difficultés rencontrées dans l'exploitation des parcs	42
5. Le stationnement payant en voirie	44
5.1. Le plan de stationnement	44
5.2. La répartition des places par zone	45
5.3. Les horodateurs	45
5.4. Grille des tarifs	46
5.5. Analyse de l'activité du stationnement en voirie.....	47
5.6. Maintenance	50
5.7. Organisation de la collecte.....	51
5.8. Les enquêtes de stationnement	51

Annexes

- Annexe 1 : Description technique des parcs
- Annexe 2 : Occupation des parcs
- Annexe 3 : Liste des prestataires
- Annexe 4 : Réclamations
- Annexe 5 : Incivilités
- Annexe 6 : Plan d'implantation des horodateurs
- Annexe 7 : Entretien curatif
- Annexe 8 : Enquête de stationnement
- Annexe 9 : Marquage au sol
- Annexe 10 : Sinistres
- Annexe 11 : Contrôles réglementaires
- Annexe 12 : Liasses fiscales 2016
- Annexe 13 : Tableau des immobilisations et des amortissements
- Annexe 14 : Tableaux de bord voirie
- Annexe 15 : Tableaux de bord parcs
- Annexe 16 : Abonnements parcs
- Annexe 17 : Rapport annuel des RAPO

Version		Date
1	Version originale	24/05/2019
2	Modifications suite aux remarques de la Ville	25/07/2019

LAVAL URBIS PARK – 29 rue du Val de Mayenne – 53000 LAVAL

Frédéric Demazeau
 Directeur Général Délégué
 T : 01 58 79 47 18 – Mob : 06 03 21 93 85
frederic.demazeau@transdev.com

Benoît Deniard
 Chef de service Exploitation
 T : 02 43 49 59 35 – Mob : 06 21 86 33 30
benoit.deniard@transdev.com

Avant-propos

Conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous vous remettons en notre qualité de délégataire de service public, ce présent compte rendu annuel d'activité 2013 relatif à la réalisation de nos missions de délégation du service public du stationnement en ouvrages, en enclos et sur voirie de la Ville de Laval.

Il constitue avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse détaillée de l'exploitation tant sur les aspects commerciaux, sécurité et qualité de service.

1. Rappel du cadre contractuel

1.1. Convention et avenant en vigueur, principes contractuels

La délégation de service public entre la Ville de Laval et la société Urbis Park a été signée le 03 octobre 2012. La convention expirera au terme d'un délai de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'affermage comprend :

- la réalisation de travaux de réparation et de rénovation sur les parkings en ouvrage, tels que définis dans le descriptif des travaux joint en annexe de la convention ;
- la réalisation de travaux d'installation de parkings en enclos ;
- l'exploitation des parcs de stationnement en cause ;
- la fourniture et l'installation de nouveaux horodateurs ;
- la gestion matérielle du stationnement payant sur voirie.

La convention a fait l'objet d'un avenant signé le 15/10/2013 afin d'intégrer :

- Mise à jour du périmètre de la délégation de service public et les incidences financières de cette évolution
- Gratuité les dimanches et jours fériés
- Mise en place du paiement par téléphonie mobile

Un second avenant signé le 29 juin 2015, a été rendu exécutoire le 30 juin 2015 pour les points repris ci-dessous :

- Grilles tarifaires horaires par pas de 15 minutes en application de la loi n°2013-144 du 17 mars 2014
- Suppression du versement de la compensation pour la non mise à disposition du parc Gare Nord
- Evolution des tarifs des abonnements en application du coefficient k
- Suppression de la pause méridienne dans les parcs en enclos, en ce compris le parc De Gaulle

Enfin, un troisième avenant a été signé en 2017 afin d'intégrer la mise en place de la réforme du stationnement payant en application de la loi MAPTAM et définir les conditions techniques et financières de prise en charge par le délégataire des travaux :

- d'aménagement du parking « arrêt-minute » du parvis de la gare
- de mise en accessibilité des parcs de stationnement en ouvrage et en surface
- de mise en sécurité des parkings Gare Sud et Théâtre.

1.2. Présentation de la société exploitante

Comme stipulé dans la convention de Délégation de Service Public, la société Urbis Park a créé une société dédiée au présent contrat, la société Laval Urbis Park.

Son capital est de 40 000 € divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominal chacune, entièrement souscrites et libérées par la société Urbis Park.

La création de cette société d'exploitation a été notifiée à la Ville par courrier en date du 19 février 2013.

Conformément à l'autorisation donnée par la Collectivité, par délibération n° S 470-UTEU-12 du 27 juin 2016, il est pris acte du changement de propriété du capital social du Délégataire, désormais intégralement détenu par la société TRANSDEV STATIONNEMENT, filiale du groupe TRANSDEV.

Cette cession du capital social n'a aucune incidence sur les capacités techniques et financières du Délégataire, qui demeurent identiques.

Par ailleurs, il est pris acte que le Délégataire continue de confier tout ou partie des tâches d'exploitation prévues par le Contrat à la société URBIS PARK SERVICES, dès lors que cette société a également été cédée à la société TRANSDEV STATIONNEMENT et constitue par conséquent un prestataire compétent appartenant au même groupe que le Délégataire.

2. Evénements significatifs au cours de l'année

01/01/2018

Mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie

3. Organisation et gestion

3.1. Effectif

Au 31/12/2018, l'équipe d'exploitation est composée d'un chef de service, d'une responsable de secteur, d'une secrétaire d'exploitation et de 4 agents d'exploitation.

Ce dimensionnement permet :

- d'assurer la présence d'un agent d'exploitation de 5h à 00h, du lundi au dimanche, au parc Gare Sud (parc accueillant la gestion technique centralisée),
- de réaliser des rondes régulières dans les autres parcs délégués,
- d'accueillir les usagers à la maison du stationnement du lundi au samedi

Au 31/12/2018, l'équipe de contrôle du stationnement payant sur voirie est composée d'un chef d'équipe et 3 agents de contrôle.

3.2. Télé-opération

Pendant les heures de non présence du personnel, les parcs sont télé-opérés via l'interphonie, depuis le centre de télésurveillance d'Urbis Park en région parisienne.

La télé-opération permet notamment de :

- d'assurer une continuité de service aux clients,
- améliorer la performance des équipiers dans les parcs,
- professionnaliser l'accueil clientèle par le biais de personnels spécialisés,
- optimiser la présence du personnel notamment dans les périodes creuses,
- définir des objectifs et mesurer la qualité de service lors du traitement des appels,

Les équipements reportés sont les suivants :

- l'interphonie,
- les principales alarmes techniques des parcs Gare Sud et Théâtre et plus particulièrement les alarmes incendie.
- les alarmes intrusion des parcs Gare Sud, Théâtre et de la Maison du stationnement.

La réception d'une alarme technique ou l'appel d'un client déclenche immédiatement une intervention à distance (carte d'abonnement oubliée ou démagnétisée, ticket perdu, ...) ou sur le site (acquittement de l'alarme reçu, levée de doute, réparation d'une panne, ...) par le personnel d'astreinte.

3.3. Horaires d'ouverture de la Maison du Stationnement au 31/12/2018

Horaires d'ouverture :		
Lundi	10h00 – 12h00	/ 14h00 – 17h30
Mardi	09h00 – 17h30	/ Journée continue
Mercredi	09h00 -12h00	/ 14h00 – 17h30
Jeudi	09h00 – 17h30	Journée continue
Vendredi	09h00 -12h00	/ 14h00 – 17h30
Samedi	09h00 – 13h00	

Fermée le samedi pendant les congés scolaires

la maison
DU STATIONNEMENT
URBIS PARK
29, rue du Val de Mayenne
53000 Laval - Tél. : 02 43 49 59 35
www.urbispark-laval.fr

3.4. Organisation générale

La responsable de secteur est placée sous l'autorité du Chef de service Exploitation et du Directeur des Opérations.

Le directeur des opérations :

Le directeur des opérations est secondé par le chef de service. Il est en charge du suivi du contrat liant Urbis Park à la ville de Laval. Ses responsabilités :

- assister aux réunions organisées par la Ville,
- décider des différentes modifications à apporter à l'exploitation des ouvrages,
- conseiller les services de la Ville en matière d'exploitation et/ou de travaux.

Le chef de service exploitation :

Le chef de service exploitation est secondé par le responsable de secteur. Il est en charge de l'application du contrat liant Urbis Park à la ville de Laval. Ses responsabilités :

- assister aux réunions organisées par la Ville,
- remettre les rapports mensuels d'exploitation, ainsi que les rapports d'activités,
- proposer des différentes modifications à apporter à l'exploitation des ouvrages,
- conseiller les services de la Ville en matière d'exploitation et/ou de travaux.

Il est le régisseur de la régie du stationnement sur voirie.

La responsable de secteur :

▪ Missions commerciales et administratives :

Le responsable de site assure la relation avec la clientèle (clients horaires et abonnés) ainsi qu'avec les services de la Ville. Il a en charge le contrôle des abonnements et de leur validité ainsi que les délais de paiement. Il participe également à l'accueil des usagers à la Maison du Stationnement.

▪ Missions liées à la sécurité des clients et des ouvrages :

Il a la responsabilité du suivi des prestataires en charge de la maintenance des ouvrages, et de fait, de la bonne tenue du registre de sécurité. Il est chargé de vérifier l'affichage des règlements intérieurs, des plans d'évacuation, le bon fonctionnement des extincteurs, et sera l'interlocuteur des pompiers lors du passage de la commission de sécurité.

▪ Missions techniques et de suivi de la maintenance :

Il a en charge de garantir à tout moment le bon fonctionnement des principaux organes des ouvrages dont il a la responsabilité notamment : protection incendie, système de ventilation / désenfumage, éclairage des ouvrages, matériel de péage, planning de nettoyage.

▪ Mission qualité :

Il est en charge de la mise en place et du suivi de la Qualité tel que défini dans les ouvrages gérés par Urbis Park.

La secrétaire d'exploitation :

- Missions commerciales et administratives :

L'assistante de direction est en charge de l'accueil de la clientèle (abonnements au stationnement en voirie, informations) à la maison du stationnement

- Missions comptables :

Elle a la responsabilité du suivi des macarons et de la préparation des états comptables de la régie transmis au Trésor Public.

Missions des équipiers d'exploitation

Leurs missions quotidiennes s'articulent autour de l'accueil, la maintenance et l'entretien des parcs existants et des horodateurs.

Les équipiers ont pour missions :

- d'accueillir, de renseigner les clients,
- d'assurer la surveillance des parkings,
- d'intervenir sur les matériels de péage pour assurer l'entretien, la maintenance premier niveau,
- de vérifier et de remplacer l'ensemble des consommables sur les différents matériels,
- d'effectuer les tâches de petit nettoyage,
- de signaler toutes anomalies, dysfonctionnements constatés, dans les meilleurs délais,
- de déclencher toutes demandes d'interventions de maintenance,
- de respecter et d'appliquer les consignes de sécurité.

Missions de l'équipe de contrôle du stationnement

L'équipe de contrôle du stationnement exécutent les missions suivantes :

- surveillance à pied du périmètre payant,
- informations préventives des usagers (produits disponibles, tarifs et modalités de paiement...),
- réalisation des enquêtes de stationnement.

3.5. Formation

En application de plan de formation 2018, les formations ci-dessous ont été suivies par notre personnel :

- Recyclage SST : 3 agents d'exploitation
- Recyclage SSIAP1 : 1 agent d'exploitation
- Habilitation électrique : 1 agent d'exploitation
- Formation Gestion des situations difficiles : secrétaire d'exploitation
- Formation management de proximité : responsable de secteur

3.6. Les moyens de l'équipe d'exploitation

Tenues vestimentaires adaptées et sécurisées

Nos agents d'exploitation sont équipés de tenues de travail aux normes en vigueur (bandes réfléchissantes), adaptées à une activité en intérieur et en extérieur (parka et polaire, gants,). Cette dotation vestimentaire est similaire pour l'ensemble du personnel, ce qui leur confère un caractère très identifiable et visible.

Les véhicules techniques

Notre équipe d'exploitation est équipé d'un véhicule 2 roues facilitant les déplacements en centre-ville.

Un véhicule utilitaire est également mis à la disposition des agents d'exploitation et du chef de parc. Ce véhicule est équipé de rangements (rayonnages) en partie arrière. Ceux-ci abritent les pièces détachées nécessaires au dépannage de 1^{er} niveau mais également les consommables (tickets, reçus).

En 2016, nous avons opté pour un véhicule électrique.

La responsable de secteur dispose également d'un véhicule électrique.

Les téléphones portables et le matériel informatique

Pour une meilleure réactivité, et une plus grande autonomie, nous équipons nos agents d'exploitation de téléphones leur permettant de recevoir toutes les appels de l'interphonie du système de péage.

Equipements fixes installés à la Maison du Stationnement Urbis Park et au parc de la Gare:

- micro-ordinateurs avec ensemble bureautique sous environnement Windows, logiciels métier

- accès au réseau internet
- imprimante multifonction

3.7. Les moyens de l'équipe de contrôle du stationnement payant sur voirie

Tenues vestimentaires adaptées et sécurisées

Nos agents de contrôle sont équipés de tenues de travail aux normes en vigueur (bandes réfléchissantes), adaptées à une activité en extérieur (parka et polaire, gants, ...). Cette dotation vestimentaire est similaire pour l'ensemble du personnel, ce qui leur confère un caractère très identifiable et visible.

Matériel de contrôle

Chaque agent de contrôle est équipé :

- d'un téléphone portable
- d'un PDA de contrôle et d'une imprimante permettant l'émission des Forfaits Post-Stationnement (FPS).

4. Exploitation des parcs de stationnement

4.1. Présentation générale des parcs ou périmètre

	GARE SUD			THEATRE					DE GAULLE			HDV1	HDV2	PARADIS	ST MARTIN	REMPARTS	BOSTON	GAMBETTA	PAIX	TOTAL
Niveau	-2	-1	0	0	1	2	3	4	0	1	Terrasse	Enclos	Enclos	0	0	Enclos	Enclos	Enclos	Enclos	-
Places libres	180	148	57	23	43	31	33	19	37	40	49	57	84	50	27	56	89	80	43	1146
Places PMR	4	4	2	4	0	0	0	0	3	0	0	2	2	2	1	3	2	2	2	33
Places Ville																2				2
Places VE			3																	
Places 2 roues			2																	2
Places transformées	1								1											2
TOTAL	401			153					130			59	86	52	28	61	91	82	45	1188

Sur le parc Remparts, 2 places sont réservées au service « courrier » de la Ville de Laval. Ces places sont équipées de 2 arceaux articulés.

Les parcs en enclos et De Gaulle sont accessibles tous les jours, 24h sur 24h.

Le parc Théâtre est ouvert, tous les jours, de 07h30 à 21h30 et le parc Gare, tous les jours de 05h00 à 00h00. Ils restent cependant accessibles aux abonnés et usagers horaires sur présentation du titre d'accès, 24h sur 24h.

L'annexe 1 de ce compte-rendu détaille les installations de chaque parc.

4.2. Grilles des tarifs applicables au 01/01/2018

Les tarifs dans les parcs de stationnement ont évolués le 1^{er} juillet 2015, conformément à l'annexe 1 de l'avenant n°2 à la convention de DSP.

Les tarifs du parking Gare Sud ont été modifiés en date du 1^{er} septembre 2017, en application de l'avenant n°3.

Tarifs des parcs en enclos Hôtel de Ville, Gambetta, Boston, Remparts, Paix et du parc en ouvrage De Gaulle

Le stationnement est payant de 08h00 à 20h00, sauf dimanches et jours fériés. La première heure est gratuite.

PARC DE GAULLE ET PARCS EN ENCLOS*			
Tranche horaire Jour	Tarification 01/07/2015		
	1/4 h	Tranche	Cumulé
0h00 - 0h30	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0h30 - 0h45	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0h45 - 1h00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1h00 - 1H30	0,80 €	1,60 €	1,60 €
1H30 - 2h00	0,40 €	0,80 €	2,40 €
2h00 - 2H30	0,40 €	0,80 €	3,20 €
2H30 - 3H00	0,30 €	0,60 €	3,80 €
3H00 - 3H30	0,30 €	0,60 €	4,40 €
3H30 - 4H00	0,30 €	0,60 €	5,00 €
4h00 - 5h00	0,30 €	1,20 €	6,20 €
5h00 - 6h00	0,20 €	0,80 €	7,00 €
6h00 - 7h00	0,10 €	0,40 €	7,40 €
7h00 - 8h00	0,10 €	0,40 €	7,80 €
8h00 - 9h00	0,00 €	0,00 €	7,80 €
9h00 - 10h00	0,00 €	0,00 €	7,80 €
10h00 - 11h00	0,00 €	0,00 €	7,80 €
11h00 - 12h00	0,00 €	0,00 €	7,80 €
12h00 - 24h00	forfait: 2,20 €		10,00 €
plus de 24h	10,00€ par tranche de 24h supplémentaires		

Ticket perdu: 10,00 €

► Abonnement pour le Parking Général de Gaulle :
Abonnement journée : 25,30 €/mois ; 253 €/an

Tarifs du parc Gare Sud

GARE SUD - Parc en ouvrage			
Tranche horaire Jour	Tarification 01/09/2017		
	1/4 h	Tranche	Cumulé
0h00 - 0h30	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0h30 - 0h45	0,90 €	0,90 €	0,90 €
0h45 - 1h00	0,30 €	0,30 €	1,20 €
1h00 - 2h00	0,40 €	1,60 €	2,80 €
2h00 - 3h00	0,20 €	0,80 €	3,60 €
3h00 - 4h00	0,20 €	0,80 €	4,40 €
4h00 - 5h00	0,20 €	0,80 €	5,20 €
5h00 - 6h00	0,20 €	0,80 €	6,00 €
6h00 - 7h00	0,20 €	0,80 €	6,80 €
7h00 - 8h00	0,20 €	0,80 €	7,60 €
8h00 - 9h00	0,20 €	0,80 €	8,40 €
9h00 - 10h00	0,10 €	0,40 €	8,80 €
10h00 - 15h00	0,10 €	2,00 €	10,80 €
15h00 - 24h00	0,00 €	0,00 €	10,80 €
plus de 24h	2,70€ par tranche de 6h		

Ticket perdu: 71 €

4 FORMULES D'ABONNEMENT

- ▶ **Abonnement 24h/24h** : 71 €/mois ; 709 €/an
- ▶ **Abonnement nuit** : 30,40 €/mois ; 304 €/an
du lundi au vendredi de 18h à 10h et accès 24h/24h le we et les jours fériés
- ▶ **Abonnement travail** : 25,30 €/mois ; 253 €/an
du lundi au vendredi de 5h30 à 22h sur présentation de l'abonnement Pratik SNCF et après validation par Urbis Park
- ▶ **Abonnement lycéen, apprenti, étudiants** : 20,30 €/mois ; 202,50 €/an
du lundi au vendredi de 6h à 20h sur présentation de justificatifs validés par Urbis Park

FORFAITS

- ▶ **Forfait week-end** : 20,30 € (du vendredi 12h au lundi 12h)
 - ▶ **Forfait hebdomadaire** : 41 €
 - ▶ **Forfait mensuel** : 71 €
- Les forfaits hebdomadaires et mensuels sont à souscrire dès le stationnement du véhicule dans le parc au bureau d'exploitation.

Tarifs du parc Gare Arrêt-Minute

GARE SUD - Arrêt minute			
Tranche horaire Jour	Tarification 01/09/2017		
	1/4 h	Tranche	Cumulé
0h00 - 0h30	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0h15 - 0h45	1,80 €	1,80 €	1,80 €
0h45 - 1h00	0,60 €	0,60 €	2,40 €
1h00 - 2h00	0,80 €	3,20 €	5,60 €
2h00 - 3h00	0,40 €	1,60 €	7,20 €
3h00 - 4h00	0,40 €	1,60 €	8,80 €
4h00 - 5h00	0,40 €	1,60 €	10,40 €
5h00 - 6h00	0,40 €	1,60 €	12,00 €
6h00 - 7h00	0,40 €	1,60 €	13,60 €
7h00 - 8h00	0,40 €	1,60 €	15,20 €
8h00 - 9h00	0,30 €	1,20 €	16,40 €
9h00 - 10h00	0,30 €	1,20 €	17,60 €
10h00 - 15h00	0,20 €	4,00 €	21,60 €
15h00 - 24h00	0,00 €	0,00 €	21,60 €
plus de 24h	5,40€ par tranche de 6h		

Ticket perdu: 21,60 €

Tarifs du parc Théâtre

Le stationnement est payant 24h/24. Le parc est ouvert au public de 07h30 à 21h30. En dehors de ces heures, le parc reste accessible aux clients horaires munis de leur ticket et aux abonnés.

THEATRE			
Tranche horaire Jour	Tarification 01/07/2015		
	1/4 h	Tranche	Cumulé
0h00 - 0h15	0,00 €	0,00 €	0,00 €
0h15 - 0h30	0,40 €	0,40 €	0,40 €
0h30 - 1h00	0,40 €	0,80 €	1,20 €
1h00 - 2h00	0,30 €	1,20 €	2,40 €
2h00 - 3h00	0,30 €	1,20 €	3,60 €
3h00 - 4h00	0,20 €	0,80 €	4,40 €
4h00 - 5h00	0,20 €	0,80 €	5,20 €
5h00 - 6h00	0,20 €	0,80 €	6,00 €
6h00 - 7h00	0,20 €	0,80 €	6,80 €
7h00 - 8h00	0,20 €	0,80 €	7,60 €
8h00 - 9h00	0,20 €	0,80 €	8,40 €
9h00 - 10h00	0,10 €	0,40 €	8,80 €
10h00 - 15h00	0,10 €	2,00 €	10,80 €
15h00 - 24h00	0,00 €	0,00 €	10,80 €
plus de 24h	2,70€ par tranche de 6h		

Ticket perdu: 10,80 €

3 FORMULES D'ABONNEMENTS

- ▶ **Abonnement accès 24h/24h :**
30,40 €/mois ; 304 €/an
- ▶ **Abonnement journée :**
25,30 €/mois ; 253 €/an
du lundi au samedi de 8h à 20h
- ▶ **Abonnement nuit :**
20,30 €/mois ; 202,50 €/an
du lundi au vendredi de 18h à 10h
et accès 24h/24h le week-end et les jours fériés

Tarifs des parcs Paradis et Saint-Martin

Ces deux parcs sont réservés aux abonnés.

- ▶ **Abonnement mensuel : 61 €**
- ▶ **Abonnement annuel : 729 €**

4.3. Analyse globale de la DSP

Chiffre d'affaire HT de l'année 2018

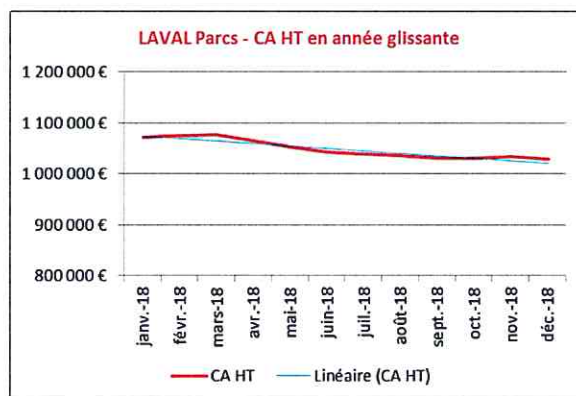
Le chiffre d'affaire global de cette sixième année d'exploitation est supérieur à celui défini dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de délégation du service public.

Cependant, le chiffre d'affaire est en baisse de près de 35 000 € par rapport à l'année 2017, impacté notamment par la perte de chiffre d'affaire du parking Gare Sud (-53 k€).

Le chiffre d'affaire généré par les parcs en enclos permet de compenser le chiffre d'affaire des parcs en ouvrage.

La prépondérance du parc Gare Sud dans l'équilibre économique de la DSP est flagrante (45 % des recettes).

Mois	CA HT								
	Budget			Réalisé			Ecart/Budget		
	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant
janv-17	78 087 €	78 087 €	78 087 €	84 606 €	84 606 €	84 606 €	8%	8%	8%
févr-17	78 087 €	156 175 €	156 175 €	83 626 €	168 232 €	168 232 €	7%	8%	8%
mars-17	78 087 €	234 262 €	234 262 €	98 602 €	266 835 €	266 835 €	26%	14%	14%
avr-17	78 087 €	312 349 €	312 349 €	89 875 €	356 709 €	356 709 €	15%	14%	14%
mai-17	78 087 €	390 436 €	390 436 €	80 830 €	437 539 €	437 539 €	4%	12%	12%
juin-17	78 087 €	468 524 €	468 524 €	95 318 €	532 857 €	532 857 €	22%	14%	14%
juil-17	78 087 €	546 611 €	546 611 €	77 918 €	610 775 €	610 775 €	0%	12%	12%
août-17	78 087 €	624 698 €	624 698 €	57 504 €	668 279 €	668 279 €	-26%	7%	7%
sept-17	78 087 €	702 785 €	702 785 €	98 869 €	767 148 €	767 148 €	27%	9%	9%
oct-17	78 087 €	780 873 €	780 873 €	96 670 €	863 818 €	863 818 €	24%	11%	11%
nov-17	78 087 €	858 960 €	858 960 €	93 946 €	957 764 €	957 764 €	20%	12%	12%
déc-17	78 087 €	937 047 €	937 047 €	106 046 €	1 063 810 €	1 063 810 €	36%	14%	14%
janv-18	79 649 €	79 649 €	938 609 €	92 311 €	92 311 €	1 071 514 €	16%	16%	14%
févr-18	79 649 €	159 298 €	940 171 €	86 750 €	179 061 €	1 074 639 €	9%	12%	14%
mars-18	79 649 €	238 947 €	941 732 €	99 695 €	278 755 €	1 075 731 €	25%	17%	14%
avr-18	79 649 €	318 596 €	943 294 €	77 904 €	356 659 €	1 063 760 €	-2%	12%	13%
mai-18	79 649 €	398 245 €	944 856 €	69 457 €	426 116 €	1 052 387 €	-13%	7%	11%
juin-18	79 649 €	477 894 €	946 418 €	85 401 €	511 517 €	1 042 470 €	7%	7%	10%
juil-18	79 649 €	557 543 €	947 979 €	73 526 €	585 044 €	1 038 079 €	-8%	5%	10%
août-18	79 649 €	637 192 €	949 541 €	54 682 €	639 726 €	1 035 257 €	-31%	0%	9%
sept-18	79 649 €	716 841 €	951 103 €	94 373 €	734 099 €	1 030 762 €	18%	2%	8%
oct-18	79 649 €	796 490 €	952 665 €	96 872 €	830 971 €	1 030 964 €	22%	4%	8%
nov-18	79 649 €	876 139 €	954 226 €	96 214 €	927 186 €	1 033 232 €	21%	6%	8%
déc-18	79 649 €	955 788 €	955 788 €	101 834 €	1 029 020 €	1 029 020 €	28%	8%	8%

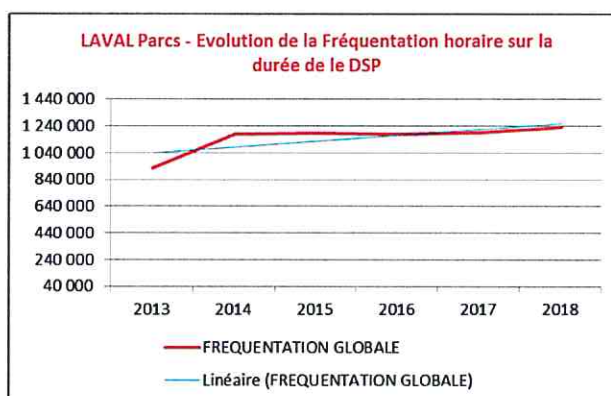


Evolution de la fréquentation totale

En 2018, la fréquentation totale des parcs est en hausse de 3% par rapport à l'année 2017.

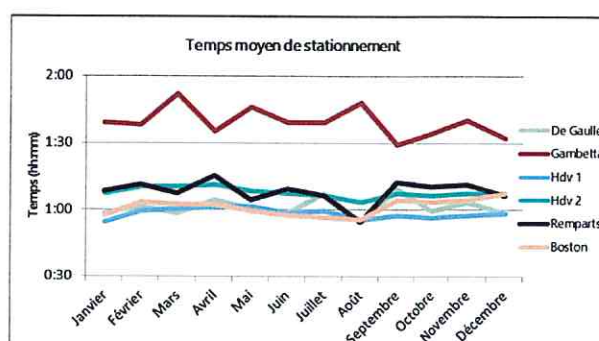
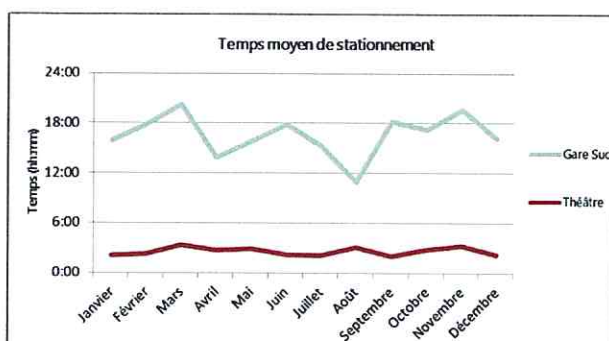
Le nombre de sorties sans paiement est stable (80% des sorties totales sont sans paiement), les parcs en enclos bénéficiant d'une heure de gratuité. Cela représente 984 079 sorties sans paiement en 2018, soit une hausse des sorties gratuites de près de 5%.

Mois	FREQUENTATION GLOBALE					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	38 766	95 943	105 220	97 901	94 450	101 465
Février	56 750	85 093	92 836	93 547	94 741	92 876
Mars	74 640	94 931	98 982	101 719	101 620	107 077
Avril	78 493	103 928	102 884	95 350	95 788	98 376
Mai	82 153	96 867	89 993	88 020	88 181	91 692
Juin	84 307	92 621	100 388	98 721	97 718	98 426
Juillet	79 805	91 930	91 195	90 804	93 504	87 583
Août	69 179	80 361	75 436	78 545	78 842	79 594
Septembre	81 975	100 036	95 479	97 614	100 215	95 886
Octobre	89 247	108 665	103 902	107 284	109 024	118 901
Novembre	79 479	98 229	98 650	97 489	104 821	115 122
Décembre	113 556	130 378	129 367	134 232	132 993	146 025
Total	928 350	1 178 982	1 184 332	1 181 226	1 191 897	1 233 023



Temps moyen de stationnement

	Gare Sud	Arrêt minute	Théâtre	De Gaulle	Gambetta	Hdv 1	Hdv 2	Remparts	Boston	Paix
Janvier	15:54		2:06	0:59	1:40	0:55	1:08	1:09	0:58	01:02
Février	17:54		2:17	1:02	1:39	1:00	1:11	1:12	1:04	01:06
Mars	20:15		3:20	0:59	1:53	1:01	1:11	1:08	1:03	01:03
Avril	13:52		2:43	1:05	1:36	1:02	1:12	1:16	1:03	01:07
Mai	15:51		2:56	1:01	1:47	1:02	1:09	1:05	1:00	01:05
Juin	17:54		2:12	0:59	1:40	0:59	1:08	1:10	0:58	01:02
Juillet	15:20		2:06	1:08	1:40	1:00	1:07	1:07	0:57	01:00
Août	11:00		3:03	0:55	1:49	0:56	1:04	0:55	0:56	01:00
Septembre	18:12		2:03	1:10	1:30	0:58	1:08	1:13	1:05	01:05
Octobre	17:16	0:11	2:50	1:00	1:35	0:57	1:07	1:11	1:04	01:05
Novembre	19:39	0:11	3:14	1:04	1:41	0:58	1:08	1:12	1:05	01:08
Décembre	16:10	0:10	2:11	0:59	1:33	0:59	1:08	1:07	1:08	01:00
Moyenne	16:36	0:10	2:35	1:01	1:40	0:58	1:08	1:08	1:01	1:03



Dans les parcs en enclos, les temps de stationnement moyen est proche de 1 heure démontrant ainsi l'appropriation par les usagers de la gratuité de la première heure. De plus, le taux de paiement est faible : 4 usagers sur 5 stationnent gratuitement dans le centre-ville.

Le temps de stationnement de Gambetta est en lien avec l'activité du Cinéville (temps moyen proche de la durée d'une séance).

Nous constatons une baisse du temps de stationnement moyen au parking Gare Sud et cela depuis la mise en place de la ligne LGV, induisant un changement des comportements des usagers.

S'agissant du parking Gare Arrêt-Minute, le temps moyen particulièrement s'explique notamment par l'utilisation du parking comme voie de contournement, en lieu et place de la rue Beuneux (appropriation nécessaire du nouveau plan de circulation du secteur Gare).



Utilisation des parcs pour des manifestations

Outre l'utilisation du parc Hôtel de Ville par la Ville pour le marché hebdomadaire, les parcs en enclos ont été immobilisés totalement ou partiellement par la Ville à 2 reprises, soit 48 jours indemnisables conformément à l'article 18 de l'annexe 1 de la convention de délégation du service public.

Objet de la facture	Montant (C HT)	Nombre de places neutralisées	Date de début	Date de fin	Nombre de jours indemnisables	Nombre de jours cumulés	Taux 100%	Taux 150%
Immobilisation Gambetta (fête foraine)	5 280,00 €	85	19/03/2019	15/04/2019	24,0	24,0	24,0	0,0
Immobilisation Gambetta (fête foraine)	7 260,00 €	85	27/08/2018	22/09/2019	24,0	48,0	30,0	18,0

Concernant les cérémonies commémoratives, et en accord avec la Ville, les participants bénéficient d'une gratuité de stationnement. Des tickets de sorties sont distribués lors de chaque cérémonies par les services de la Ville.

Servitude et accès particulier

Parc	Titulaire	Nombre de badges
Remparts	Ville de Laval	3 badges pour le service courrier (2 places réservées).
	Copropriété rue Renaise	10 badges pour 5 places privées (servitude)
Hôtel de Ville	Monsieur Hyvon Patrick	1 badge (manège)
Boston	BNP	7 badges (servitude)
	Caisse d'Épargne	2 badges (servitude)
	Chambre des Métiers	30 badges (servitude)
	Région Pays de la Loire	15 badges (servitude)
Paix	Monsieur Maxime Séché	4 badges (servitude)
	Monsieur Trévillet	4 badges (servitude).
De Gaulle	Laboratoire Biolaris	10 badges (places réservées)

La Ville de Laval dispose de 29 badges d'accès aux parcs en enclos (y compris le parc De Gaulle).

Les forces de police disposent de 8 badges d'accès aux parcs en enclos (y compris le parc De Gaulle).



Rotation

La rotation par jour et par place est également un indicateur pour apprécier les modalités d'utilisation d'un parc et la génération de trafic qui en résulte. Le calcul appliqué est le suivant :

$$\text{Rotation} = \frac{\text{Nombre de sortie}}{\text{Nombre de places} \times \text{nombre de jours d'exploitation}}$$

Les résultats sont repris dans le tableau ci-dessous.

Parcs	ROTATION					
	Date ouverture	Nbre de place	Nbre de jours	Nre de sorties (payantes + gratuites)	Nb de places * Nb jours d'ouverture	Rotation (par jour et par place)
Boston	29/01/2013	91	365	176 451	33 215	5,3
De Gaulle	14/03/2013	129	365	64 215	47 085	1,4
Gambetta	07/01/2013	83	365	85 082	30 295	2,8
Gare Arrêt-minute	01/10/2019	18	92	48 249	1 656	29,1
Gare Sud	07/01/2013	398	365	52 898	145 270	0,4
HdV	07/01/2013	145	365	465 665	52 925	8,8
Paix	16/12/2013	45	365	147 766	16 425	9,0
Remparts	09/01/2013	59	365	187 801	21 535	8,7
Théâtre	07/01/2013	153	365	4 896	55 845	0,1

Avec une moyenne de 6 voitures par place et par jour, les parcs en enclos répondent clairement aux attentes et permettent une rotation forte dans le centre-ville.

A noter également, la forte rotation sur le nouveau parking Gare-Arrêt Minute, notamment du fait de son utilisation comme voie de contournement.

L'annexe 2 du compte-rendu détaille l'occupation des parcs un jeudi et un samedi par mois.

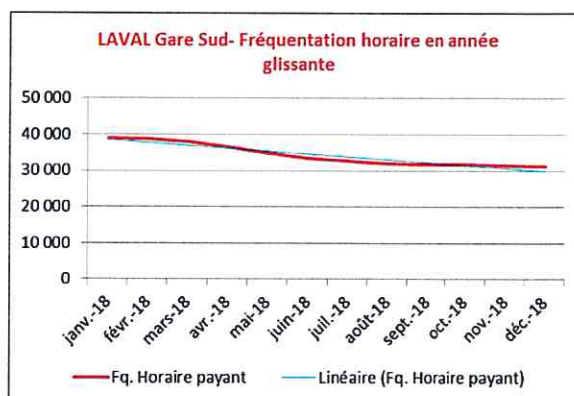
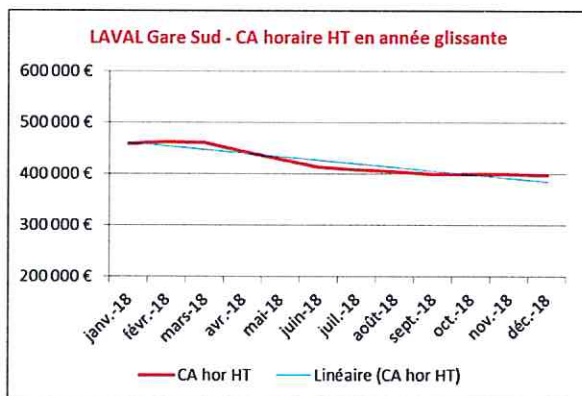
4.4. Analyse de l'activité du Parc Gare Sud

Fréquentation horaire

Avec la réouverture du parking gratuit Gare Nord, la fréquentation du parking Gare Sud baisse de près de 10% par rapport à l'année précédente. En terme de chiffre d'affaire, cela représente une perte de 57 k€ HT.

Les sorties gratuites concernent les arrêts de courte durée (dépose minutes), en hausse avec la mise en place de la gratuité des 30 premières minutes.

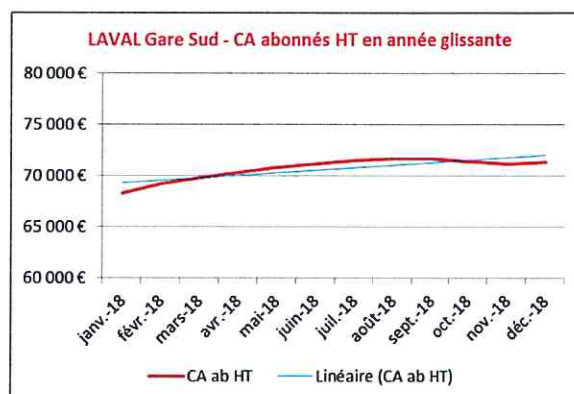
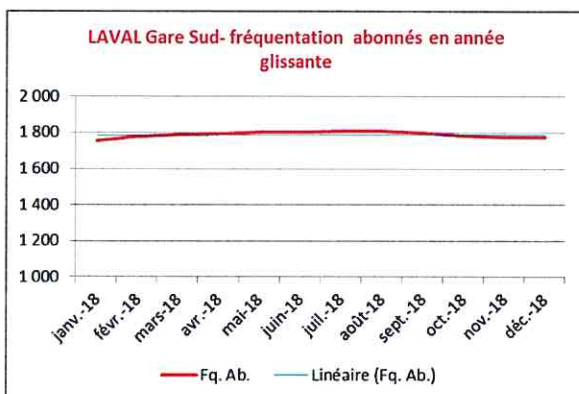
Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalisé					
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	
janv-17	34 381 €	34 381 €	34 381 €	3 109	780	3 889	3 889	3 889	11,06 €
févr-17	34 733 €	69 113 €	69 113 €	3 018	743	3 761	7 650	7 650	11,51 €
mars-17	46 553 €	115 667 €	115 667 €	3 832	802	4 634	12 284	12 284	12,15 €
avr-17	36 350 €	152 017 €	152 017 €	3 247	871	4 118	16 402	16 402	11,20 €
mai-17	38 120 €	190 137 €	190 137 €	3 238	740	3 978	20 380	20 380	11,77 €
juin-17	46 412 €	236 549 €	236 549 €	3 975	885	4 860	25 240	25 240	11,68 €
juil-17	31 099 €	267 648 €	267 648 €	2 999	835	3 834	29 074	29 074	10,37 €
août-17	17 244 €	284 892 €	284 892 €	1 795	708	2 503	31 577	31 577	9,61 €
sept-17	43 066 €	327 958 €	327 958 €	3 396	1 821	5 217	36 794	36 794	12,68 €
oct-17	43 640 €	371 598 €	371 598 €	3 586	3 106	6 692	43 486	43 486	12,17 €
nov-17	44 653 €	416 251 €	416 251 €	3 624	4 613	8 237	51 723	51 723	12,32 €
déc-17	38 898 €	455 149 €	455 149 €	3 171	4 294	7 465	59 188	59 188	12,27 €
janv-18	38 846 €	38 846 €	459 615 €	3 010	2 493	5 503	5 503	60 802	12,91 €
févr-18	37 317 €	76 163 €	462 199 €	2 890	1 735	4 625	10 128	61 666	12,91 €
mars-18	45 239 €	121 402 €	460 884 €	3 039	1 735	4 774	14 902	61 806	14,89 €
avr-18	20 075 €	141 477 €	444 609 €	1 728	1 525	3 253	18 155	60 941	11,62 €
mai-18	21 648 €	163 124 €	428 137 €	1 615	1 360	2 975	21 130	59 938	13,40 €
juin-18	32 108 €	195 232 €	413 832 €	2 554	1 600	4 154	25 284	59 232	12,57 €
juil-18	26 018 €	221 250 €	408 752 €	2 198	1 674	3 872	29 156	59 270	11,84 €
août-18	13 699 €	234 949 €	405 206 €	1 204	1 589	2 793	31 949	59 560	11,38 €
sept-18	38 278 €	273 226 €	400 417 €	3 038	1 758	4 796	36 745	59 139	12,60 €
oct-18	42 766 €	315 992 €	399 543 €	3 538	2 028	5 566	42 311	58 013	12,09 €
nov-18	44 973 €	360 965 €	399 863 €	3 477	1 818	5 295	47 606	55 071	12,93 €
déc-18	36 996 €	397 961 €	397 961 €	3 033	2 259	5 292	52 898	52 898	12,20 €



Abonnements

Le nombre d'abonnés est en légère hausse par rapport aux années précédentes.

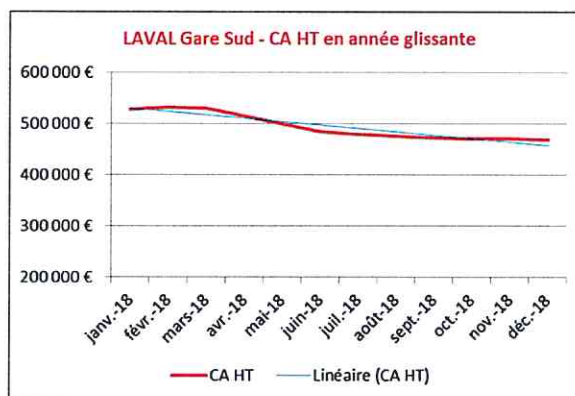
Mois	CA ABONNES HT			ABONNES			TM
	Réalisé			Réalisé			
	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant	
janv-17	5 081 €	5 081 €	5 081 €	130	130	130	39,08 €
févr-17	5 247 €	10 328 €	10 328 €	133	263	263	39,45 €
mars-17	5 353 €	15 681 €	15 681 €	137	400	400	39,08 €
avr-17	5 661 €	21 341 €	21 341 €	146	546	546	38,77 €
mai-17	5 489 €	26 830 €	26 830 €	138	684	684	39,77 €
juin-17	5 494 €	32 324 €	32 324 €	140	824	824	39,24 €
juil-17	5 461 €	37 785 €	37 785 €	136	960	960	40,15 €
août-17	5 266 €	43 051 €	43 051 €	131	1 091	1 091	40,20 €
sept-17	5 795 €	48 846 €	48 846 €	152	1 243	1 243	38,13 €
oct-17	6 009 €	54 855 €	54 855 €	160	1 403	1 403	37,56 €
nov-17	6 129 €	60 984 €	60 984 €	162	1 565	1 565	37,83 €
déc-17	6 202 €	67 186 €	67 186 €	159	1 724	1 724	39,01 €
janv-18	6 211 €	6 211 €	68 316 €	162	162	1 756	38,34 €
févr-18	6 161 €	12 372 €	69 231 €	154	316	1 777	40,01 €
mars-18	5 971 €	18 344 €	69 849 €	148	464	1 788	40,35 €
avr-18	6 118 €	24 462 €	70 306 €	150	614	1 792	40,79 €
mai-18	6 014 €	30 476 €	70 832 €	146	760	1 800	41,19 €
juin-18	5 875 €	36 350 €	71 213 €	144	904	1 804	40,80 €
juil-18	5 744 €	42 095 €	71 496 €	139	1 043	1 807	41,33 €
août-18	5 470 €	47 565 €	71 700 €	131	1 174	1 807	41,76 €
sept-18	5 817 €	53 382 €	71 722 €	143	1 317	1 798	40,68 €
oct-18	5 691 €	59 073 €	71 403 €	145	1 462	1 783	39,25 €
nov-18	5 916 €	64 989 €	71 191 €	152	1 614	1 773	38,92 €
déc-18	6 329 €	71 318 €	71 318 €	157	1 771	1 771	40,31 €



Chiffres d'affaire (en € HT)

Le chiffre d'affaire du parking Gare Sud est en baisse par rapport à l'année 2017, en lien avec la perte de fréquentation.

Mois	CA HT		
	Réalisé		
	Mois	Cumulé	Glissant
janv-17	39 462 €	39 462 €	39 462 €
févr-17	39 979 €	79 441 €	79 441 €
mars-17	51 907 €	131 348 €	131 348 €
avr-17	42 011 €	173 359 €	173 359 €
mai-17	43 608 €	216 967 €	216 967 €
juin-17	51 906 €	268 873 €	268 873 €
juil-17	36 560 €	305 432 €	305 432 €
août-17	22 511 €	327 943 €	327 943 €
sept-17	48 862 €	376 805 €	376 805 €
oct-17	49 649 €	426 454 €	426 454 €
nov-17	50 782 €	477 236 €	477 236 €
déc-17	45 100 €	522 336 €	522 336 €
janv-18	45 057 €	45 057 €	527 931 €
févr-18	43 478 €	88 535 €	531 430 €
mars-18	51 210 €	139 745 €	530 733 €
avr-18	26 193 €	165 938 €	514 915 €
mai-18	27 662 €	193 600 €	498 969 €
juin-18	37 982 €	231 582 €	485 045 €
juil-18	31 762 €	263 345 €	480 248 €
août-18	19 169 €	282 514 €	476 906 €
sept-18	44 095 €	326 608 €	472 139 €
oct-18	48 456 €	375 065 €	470 946 €
nov-18	50 889 €	425 954 €	471 054 €
déc-18	43 326 €	469 280 €	469 280 €

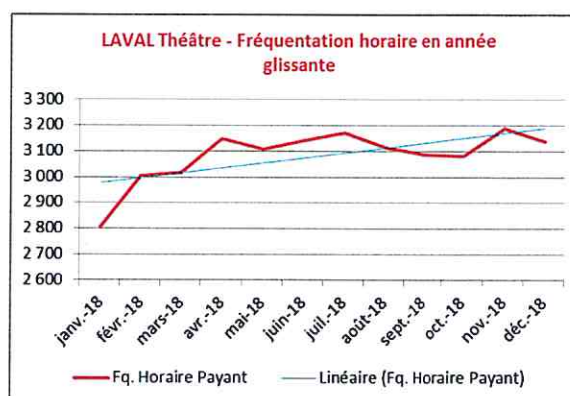
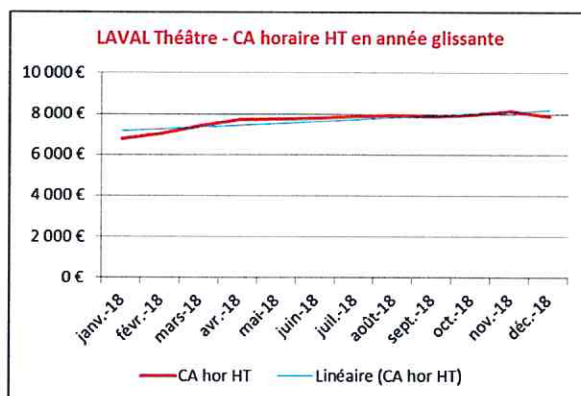


4.5. Analyse de l'activité du Parc Théâtre

Fréquentation horaire

La fréquentation du parc Théâtre est en légère hausse par rapport à l'année précédente.

Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalisé					
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	
janv-17	1 039 €	1 039 €	1 039 €	259	88	347	347	347	4,01 €
févr-17	416 €	1 456 €	1 456 €	165	84	249	596	596	2,52 €
mars-17	403 €	1 859 €	1 859 €	197	82	279	875	875	2,05 €
avr-17	455 €	2 314 €	2 314 €	201	81	282	1 157	1 157	2,26 €
mai-17	350 €	2 664 €	2 664 €	164	108	272	1 429	1 429	2,13 €
juin-17	465 €	3 129 €	3 129 €	194	205	399	1 828	1 828	2,40 €
juil-17	330 €	3 459 €	3 459 €	144	101	245	2 073	2 073	2,29 €
août-17	170 €	3 629 €	3 629 €	127	72	199	2 272	2 272	1,34 €
sept-17	624 €	4 253 €	4 253 €	262	145	407	2 679	2 679	2,38 €
oct-17	534 €	4 787 €	4 787 €	220	163	383	3 062	3 062	2,43 €
nov-17	635 €	5 422 €	5 422 €	149	201	350	3 412	3 412	4,26 €
déc-17	1 894 €	7 316 €	7 316 €	798	221	1 019	4 431	4 431	2,37 €
janv-18	512 €	512 €	6 788 €	183	133	316	316	4 400	2,80 €
févr-18	668 €	1 179 €	7 040 €	363	136	499	815	4 650	1,84 €
mars-18	787 €	1 966 €	7 424 €	211	143	354	1 169	4 725	3,73 €
avr-18	739 €	2 705 €	7 707 €	333	148	481	1 650	4 924	2,22 €
mai-18	379 €	3 084 €	7 736 €	124	150	274	1 924	4 926	3,05 €
juin-18	537 €	3 620 €	7 807 €	227	164	391	2 315	4 918	2,36 €
juil-18	385 €	4 006 €	7 863 €	173	110	283	2 598	4 956	2,23 €
août-18	232 €	4 237 €	7 925 €	73	72	145	2 743	4 902	3,18 €
sept-18	572 €	4 810 €	7 872 €	234	151	385	3 128	4 880	2,44 €
oct-18	639 €	5 448 €	7 977 €	214	177	391	3 519	4 888	2,98 €
nov-18	782 €	6 231 €	8 125 €	255	181	436	3 955	4 974	3,07 €
déc-18	1 654 €	7 885 €	7 885 €	749	192	941	4 896	4 896	2,21 €

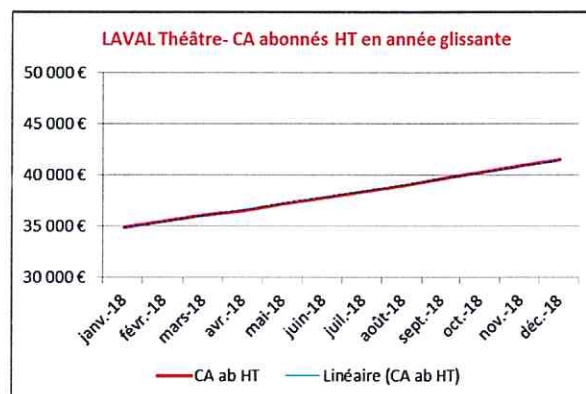
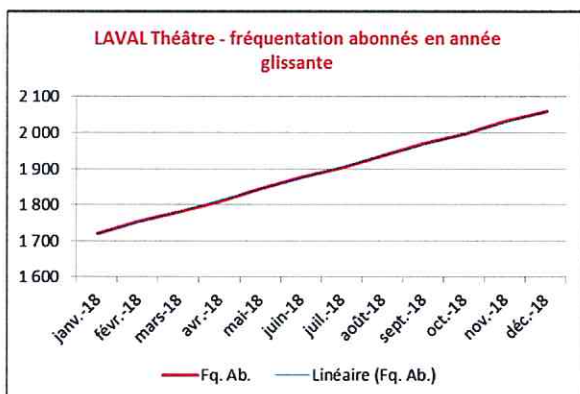


Abonnements

Le nombre d'abonnements progresse en 2018 pour atteindre 188 abonnements au 31/12/2018, soit un gain de chiffre d'affaire de 7 k€ HT.

Ce parc présente un certain intérêt notamment pour les résidents et pour les travailleurs du Centre-Ville car pour chaque abonné, la place est garantie.

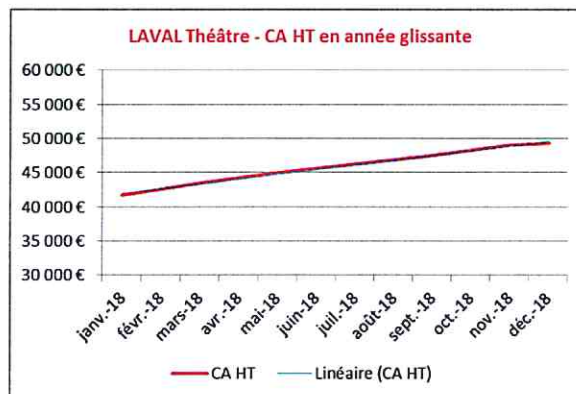
Mois	CA ABONNES HT			NBRE ABONNES			TM
	Réalisé			Réalisé			Réalisé
	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant	
janv-17	2 990 €	2 990 €	2 990 €	144	144	144	20,76 €
févr-17	2 822 €	5 811 €	5 811 €	137	281	281	20,60 €
mars-17	2 899 €	8 710 €	8 710 €	141	422	422	20,56 €
avr-17	2 941 €	11 651 €	11 651 €	138	560	560	21,31 €
mai-17	2 674 €	14 325 €	14 325 €	130	690	690	20,57 €
juin-17	2 655 €	16 980 €	16 980 €	133	823	823	19,96 €
juil-17	2 636 €	19 616 €	19 616 €	131	954	954	20,12 €
août-17	2 581 €	22 198 €	22 198 €	127	1 081	1 081	20,32 €
sept-17	2 892 €	25 089 €	25 089 €	144	1 225	1 225	20,08 €
oct-17	3 036 €	28 126 €	28 126 €	153	1 378	1 378	19,84 €
nov-17	3 050 €	31 176 €	31 176 €	152	1 530	1 530	20,07 €
déc-17	3 214 €	34 390 €	34 390 €	161	1 691	1 691	19,96 €
janv-18	3 490 €	3 490 €	34 890 €	173	173	1 720	20,17 €
févr-18	3 453 €	6 944 €	35 522 €	170	343	1 753	20,31 €
mars-18	3 438 €	10 382 €	36 061 €	168	511	1 780	20,46 €
avr-18	3 408 €	13 790 €	36 529 €	168	679	1 810	20,29 €
mai-18	3 376 €	17 166 €	37 230 €	166	845	1 846	20,34 €
juin-18	3 212 €	20 378 €	37 788 €	162	1 007	1 875	19,83 €
juil-18	3 206 €	23 584 €	38 357 €	159	1 166	1 903	20,16 €
août-18	3 211 €	26 795 €	38 987 €	160	1 326	1 936	20,07 €
sept-18	3 547 €	30 342 €	39 643 €	178	1 504	1 970	19,93 €
oct-18	3 660 €	34 002 €	40 267 €	179	1 683	1 996	20,45 €
nov-18	3 674 €	37 676 €	40 891 €	188	1 871	2 032	19,54 €
déc-18	3 808 €	41 484 €	41 484 €	188	2 059	2 059	20,25 €



Chiffre d'affaire (en € HT)

L'augmentation de la fréquentation et du nombre d'abonnements impacte les recettes du parking (+1.8% par rapport à l'année 2017).

Mois	CA HT		
	Réalisé		
	Mois	Cumulé	Glissant
janv-17	4 029 €	4 029 €	4 029 €
févr-17	3 238 €	7 267 €	7 267 €
mars-17	3 302 €	10 569 €	10 569 €
avr-17	3 396 €	13 965 €	13 965 €
mai-17	3 024 €	16 989 €	16 989 €
juin-17	3 120 €	20 109 €	20 109 €
juil-17	2 966 €	23 075 €	23 075 €
août-17	2 751 €	25 827 €	25 827 €
sept-17	3 516 €	29 343 €	29 343 €
oct-17	3 570 €	32 912 €	32 912 €
nov-17	3 685 €	36 598 €	36 598 €
déc-17	5 108 €	41 706 €	41 706 €
janv-18	4 002 €	4 002 €	41 679 €
févr-18	4 121 €	8 123 €	42 562 €
mars-18	4 225 €	12 348 €	43 485 €
avr-18	4 147 €	16 495 €	44 236 €
mai-18	3 755 €	20 249 €	44 966 €
juin-18	3 749 €	23 998 €	45 595 €
juil-18	3 591 €	27 590 €	46 220 €
août-18	3 443 €	31 033 €	46 912 €
sept-18	4 119 €	35 152 €	47 515 €
oct-18	4 299 €	39 451 €	48 244 €
nov-18	4 456 €	43 907 €	49 015 €
déc-18	5 462 €	49 369 €	49 369 €



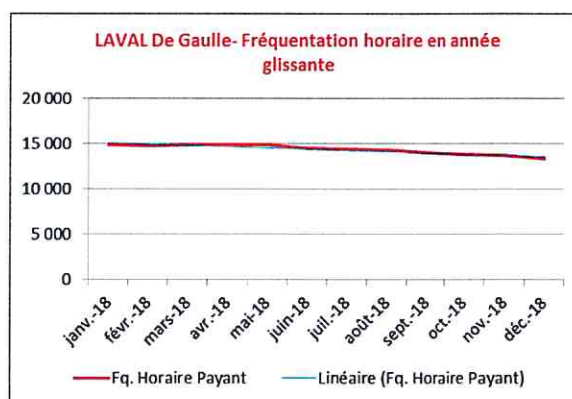
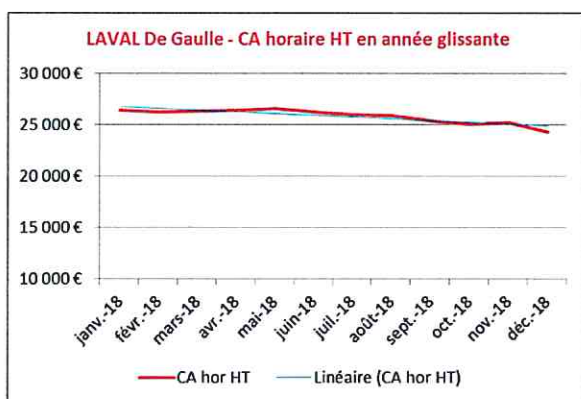
4.6. Analyse de l'activité du Parc De Gaulle

Fréquentation horaire

A tarifs identiques, la fréquentation du parc De Gaulle est plus faible que les parcs en enclos. Sa situation géographique et son accès expliquent en partie cette fréquentation moindre. La qualité de l'accueil est également un élément défavorable à sa fréquentation (voir paragraphe 4.20).

La fréquentation horaire est en baisse depuis 2016.

Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalité					
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	Réalisé
janv-17	2 506 €	2 506 €	2 506 €	1 327	5 037	6 364	6 364	6 364	1,89 €
févr-17	1 761 €	4 267 €	4 267 €	937	3 962	4 899	11 263	11 263	1,88 €
mars-17	1 775 €	6 042 €	6 042 €	1 009	4 285	5 294	16 557	16 557	1,76 €
avr-17	2 110 €	8 151 €	8 151 €	1 175	4 154	5 329	21 886	21 886	1,80 €
mai-17	1 785 €	9 937 €	9 937 €	1 012	4 440	5 452	27 338	27 338	1,76 €
juin-17	2 551 €	12 488 €	12 488 €	1 541	5 328	6 869	34 207	34 207	1,66 €
juil-17	2 175 €	14 663 €	14 663 €	1 205	4 316	5 521	39 728	39 728	1,81 €
août-17	1 237 €	15 900 €	15 900 €	691	2 830	3 521	43 249	43 249	1,79 €
sept-17	2 481 €	18 382 €	18 382 €	1 341	4 935	6 276	49 525	49 525	1,85 €
oct-17	2 336 €	20 717 €	20 717 €	1 225	4 552	5 777	55 302	55 302	1,91 €
nov-17	2 208 €	22 926 €	22 926 €	1 239	5 075	6 314	61 616	61 616	1,78 €
déc-17	3 845 €	26 770 €	26 770 €	2 185	7 968	10 153	71 769	71 769	1,76 €
janv-18	2 194 €	2 194 €	26 458 €	1 324	4 974	6 298	6 298	71 703	1,66 €
févr-18	1 566 €	3 760 €	26 264 €	892	3 798	4 690	10 988	71 494	1,76 €
mars-18	1 844 €	5 604 €	26 333 €	1 042	3 877	4 919	15 907	71 119	1,77 €
avr-18	2 205 €	7 809 €	26 428 €	1 206	4 069	5 275	21 182	71 065	1,83 €
mai-18	1 964 €	9 773 €	26 607 €	989	3 867	4 856	26 038	70 469	1,99 €
juin-18	2 190 €	11 963 €	26 245 €	1 197	4 301	5 498	31 536	69 098	1,83 €
juil-18	1 935 €	13 898 €	26 005 €	1 033	4 013	5 046	36 582	68 623	1,87 €
août-18	1 195 €	15 093 €	25 963 €	634	2 739	3 373	39 955	68 475	1,88 €
sept-18	1 956 €	17 049 €	25 437 €	1 039	3 794	4 833	44 788	67 032	1,88 €
oct-18	2 007 €	19 056 €	25 109 €	1 072	3 985	5 057	49 845	66 312	1,87 €
nov-18	2 323 €	21 379 €	25 223 €	1 165	4 487	5 652	55 497	65 650	1,99 €
déc-18	2 899 €	24 278 €	24 278 €	1 740	6 978	8 718	64 215	64 215	1,67 €

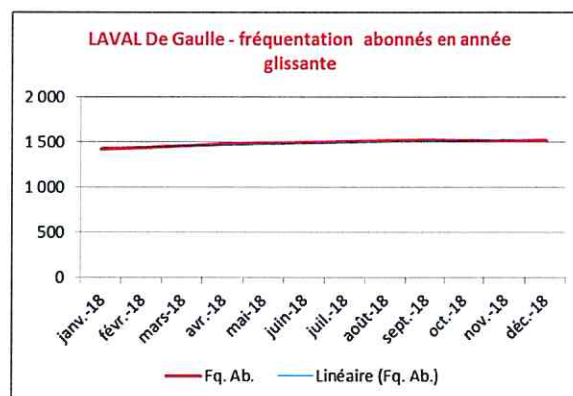
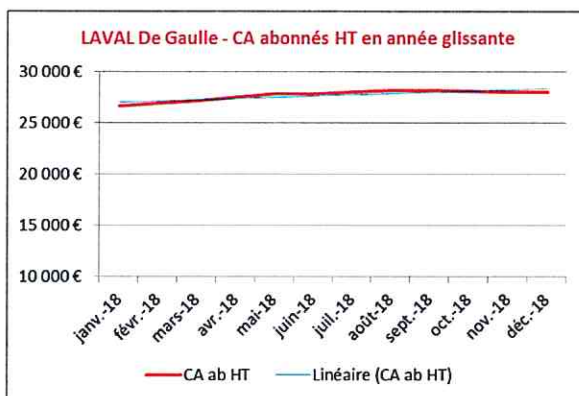


Abonnés

Le nombre d'abonnement est stable par rapport à l'année 2017.

Ce parc offre une solution de stationnement pour les résidents et les salariés du centre-ville.

Mois	CA ABONNES HT			NBRE ABONNES			TM
	Réalisé			Réalisé			
	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant	
janv-17	2 211 €	2 211 €	2 211 €	116	116	116	19,06 €
févr-17	2 198 €	4 409 €	4 409 €	116	232	232	18,95 €
mars-17	2 196 €	6 605 €	6 605 €	117	349	349	18,77 €
avr-17	2 226 €	8 831 €	8 831 €	120	469	469	18,55 €
mai-17	2 134 €	10 965 €	10 965 €	116	585	585	18,39 €
juin-17	2 151 €	13 116 €	13 116 €	115	700	700	18,71 €
juil-17	2 056 €	15 172 €	15 172 €	104	804	804	19,77 €
août-17	1 943 €	17 115 €	17 115 €	104	908	908	18,68 €
sept-17	2 219 €	19 334 €	19 334 €	120	1 028	1 028	18,49 €
oct-17	2 370 €	21 703 €	21 703 €	127	1 155	1 155	18,66 €
nov-17	2 410 €	24 113 €	24 113 €	130	1 285	1 285	18,54 €
déc-17	2 390 €	26 503 €	26 503 €	128	1 413	1 413	18,67 €
janv-18	2 388 €	2 388 €	26 680 €	129	1 29	1 426	18,51 €
févr-18	2 472 €	4 860 €	26 954 €	133	262	1 443	18,58 €
mars-18	2 466 €	7 325 €	27 223 €	135	397	1 461	18,26 €
avr-18	2 510 €	9 836 €	27 507 €	135	532	1 476	18,59 €
mai-18	2 457 €	12 292 €	27 830 €	130	662	1 490	18,90 €
juin-18	2 205 €	14 498 €	27 884 €	121	783	1 496	18,23 €
juil-18	2 208 €	16 706 €	28 037 €	121	904	1 513	18,25 €
août-18	2 080 €	18 786 €	28 174 €	113	1 017	1 522	18,41 €
sept-18	2 263 €	21 049 €	28 218 €	124	1 141	1 526	18,25 €
oct-18	2 276 €	23 325 €	28 125 €	123	1 264	1 522	18,51 €
nov-18	2 327 €	25 652 €	28 042 €	128	1 392	1 520	18,18 €
déc-18	2 371 €	28 023 €	28 023 €	126	1 518	1 518	18,82 €

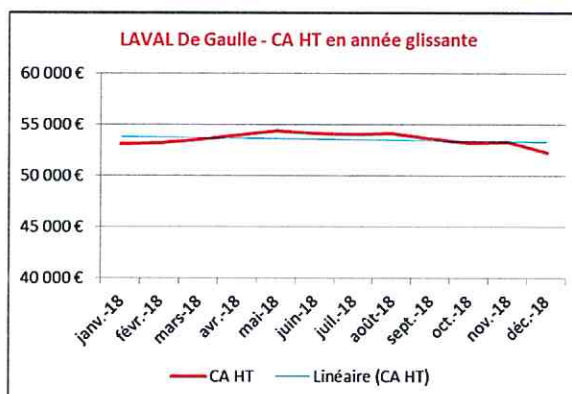


Chiffre d'affaire (en € HT)

Le chiffre d'affaire global est stable entre 2017 et 2018 (compensation entre le chiffre d'affaire horaire et le chiffre d'affaire abonnements) mais reste inférieur aux prévisions du compte d'exploitation prévisionnel, annexé à la convention de délégation du service public.

Ce parc souffre de son image négative depuis sa création et les efforts n'ont qu'un faible impact sur sa fréquentation.

Mois	CA HT		
	Réalisé		
	Mois	Cumulé	Glissant
janv-17	4 717 €	4 717 €	4 717 €
févr-17	3 959 €	8 676 €	8 676 €
mars-17	3 971 €	12 647 €	12 647 €
avr-17	4 336 €	16 983 €	16 983 €
mai-17	3 919 €	20 902 €	20 902 €
juin-17	4 703 €	25 604 €	25 604 €
juil-17	4 231 €	29 835 €	29 835 €
août-17	3 180 €	33 016 €	33 016 €
sept-17	4 700 €	37 716 €	37 716 €
oct-17	4 705 €	42 421 €	42 421 €
nov-17	4 618 €	47 039 €	47 039 €
déc-17	6 234 €	53 273 €	53 273 €
janv-18	4 582 €	4 582 €	53 138 €
févr-18	4 038 €	8 620 €	53 217 €
mars-18	4 309 €	12 930 €	53 556 €
avr-18	4 715 €	17 644 €	53 935 €
mai-18	4 421 €	22 065 €	54 437 €
juin-18	4 396 €	26 461 €	54 130 €
juil-18	4 143 €	30 604 €	54 042 €
août-18	3 275 €	33 879 €	54 136 €
sept-18	4 219 €	38 098 €	53 655 €
oct-18	4 283 €	42 381 €	53 233 €
nov-18	4 649 €	47 030 €	53 265 €
déc-18	5 270 €	52 301 €	52 301 €



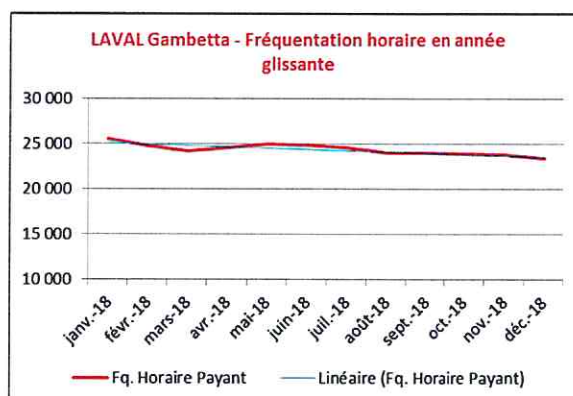
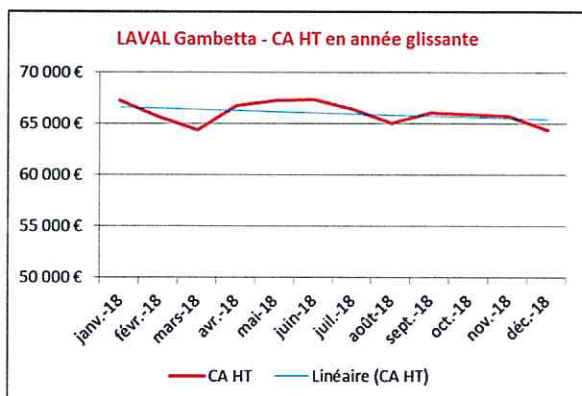
4.7. Analyse de l'activité du Parc Gambetta

Fréquentation

L'activité de ce parc est en lien avec l'activité du Cinéville. Il est également un parc de délestage lorsque les parcs Hôtel de Ville et Boston sont complets.

Après une période de stabilité, la fréquentation totale de ce parc est légère baisse.

Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalisé					Réalisé
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	
janv-17	5 016 €	5 016 €	5 016 €	2 167	5 334	7 501	7 501	7 501	2,31 €
févr-17	7 344 €	12 360 €	12 360 €	3 432	8 077	11 509	19 010	19 010	2,14 €
mars-17	5 532 €	17 892 €	17 892 €	2 455	6 817	9 272	28 282	28 282	2,25 €
avr-17	1 082 €	18 974 €	18 974 €	495	1 843	2 338	30 620	30 620	2,19 €
mai-17	3 157 €	22 131 €	22 131 €	1 338	4 421	5 759	36 379	36 379	2,36 €
juin-17	4 090 €	26 221 €	26 221 €	1 841	5 319	7 160	43 539	43 539	2,22 €
juil-17	5 484 €	31 704 €	31 704 €	2 453	6 637	9 090	52 629	52 629	2,24 €
août-17	4 797 €	36 501 €	36 501 €	2 117	5 237	7 354	59 983	59 983	2,27 €
sept-17	636 €	37 137 €	37 137 €	342	816	1 158	61 141	61 141	1,86 €
oct-17	5 301 €	42 437 €	42 437 €	2 571	7 329	9 900	71 041	71 041	2,06 €
nov-17	4 362 €	46 799 €	46 799 €	2 015	6 483	8 498	79 539	79 539	2,16 €
déc-17	8 961 €	55 760 €	55 760 €	3 750	10 225	13 975	93 514	93 514	2,39 €
janv-18	6 162 €	6 162 €	56 905 €	2 735	5 707	8 442	8 442	94 455	2,25 €
févr-18	5 716 €	11 878 €	55 278 €	2 666	6 989	9 655	18 097	92 601	2,14 €
mars-18	4 243 €	16 121 €	53 989 €	1 893	4 002	5 895	23 992	89 224	2,24 €
avr-18	2 104 €	18 225 €	55 011 €	926	2 655	3 581	27 573	90 467	2,27 €
mai-18	3 642 €	21 867 €	55 496 €	1 634	5 059	6 693	34 266	91 401	2,23 €
juin-18	4 172 €	26 039 €	55 578 €	1 814	4 816	6 630	40 896	90 871	2,30 €
juil-18	4 574 €	30 613 €	54 668 €	2 095	5 462	7 557	48 453	89 338	2,18 €
août-18	3 457 €	34 070 €	53 329 €	1 539	4 108	5 647	54 100	87 631	2,25 €
sept-18	826 €	34 896 €	53 519 €	375	1 224	1 599	55 699	88 072	2,20 €
oct-18	5 158 €	40 054 €	53 377 €	2 454	6 197	8 651	64 350	86 823	2,10 €
nov-18	4 221 €	44 275 €	53 235 €	1 917	6 461	8 378	72 728	86 703	2,20 €
déc-18	7 540 €	51 814 €	51 814 €	3 427	8 927	12 354	85 082	85 082	2,20 €



Neutralisations d'emplacements

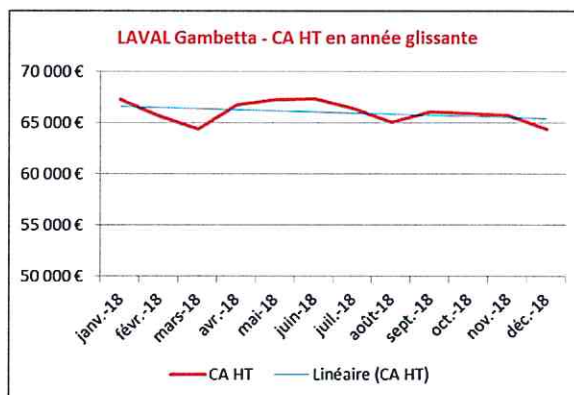
Le parc a été neutralisé pour la fête foraine à deux reprises au cours de l'année 2018.

CA DIVERS HT		
Réalisé		
Mois	Cumulé	Glissant
	0 €	0 €
	0 €	0 €
	0 €	0 €
3 888 €	3 888 €	3 888 €
	3 888 €	3 888 €
	3 888 €	3 888 €
	3 888 €	3 888 €
	3 888 €	3 888 €
6 480 €	10 368 €	10 368 €
	10 368 €	10 368 €
	10 368 €	10 368 €
	10 368 €	10 368 €
	10 368 €	10 368 €
	0 €	10 368 €
	0 €	10 368 €
	0 €	10 368 €
5 280 €	5 280 €	11 760 €
	5 280 €	11 760 €
	5 280 €	11 760 €
	5 280 €	11 760 €
	5 280 €	11 760 €
	5 280 €	11 760 €
7 260 €	12 540 €	12 540 €
	12 540 €	12 540 €
	12 540 €	12 540 €
	12 540 €	12 540 €
	12 540 €	12 540 €

Chiffre d'affaire (en € HT)

Les recettes globales sont en baisse par rapport à l'année 2017 (-3%).

Mois	CA HT		
	Mois	Cumulé	Glissant
	Réalisé		
janv-17	5 016 €	5 016 €	5 016 €
févr-17	7 344 €	12 360 €	12 360 €
mars-17	5 532 €	17 892 €	17 892 €
avr-17	4 970 €	22 862 €	22 862 €
mai-17	3 157 €	26 019 €	26 019 €
juin-17	4 090 €	30 109 €	30 109 €
juil-17	5 484 €	35 592 €	35 592 €
août-17	4 797 €	40 389 €	40 389 €
sept-17	7 116 €	47 505 €	47 505 €
oct-17	5 301 €	52 805 €	52 805 €
nov-17	4 362 €	57 167 €	57 167 €
déc-17	8 961 €	66 128 €	66 128 €
janv-18	6 162 €	6 162 €	67 273 €
févr-18	5 716 €	11 878 €	65 646 €
mars-18	4 243 €	16 121 €	64 357 €
avr-18	7 384 €	23 505 €	66 771 €
mai-18	3 642 €	27 147 €	67 256 €
juin-18	4 172 €	31 319 €	67 338 €
juil-18	4 574 €	35 893 €	66 428 €
août-18	3 457 €	39 350 €	65 089 €
sept-18	8 086 €	47 436 €	66 059 €
oct-18	5 158 €	52 594 €	65 917 €
nov-18	4 221 €	56 815 €	65 775 €
déc-18	7 540 €	64 354 €	64 354 €



4.8. Analyse de l'activité du Parc Boston

Fréquentation et chiffre d'affaire HT

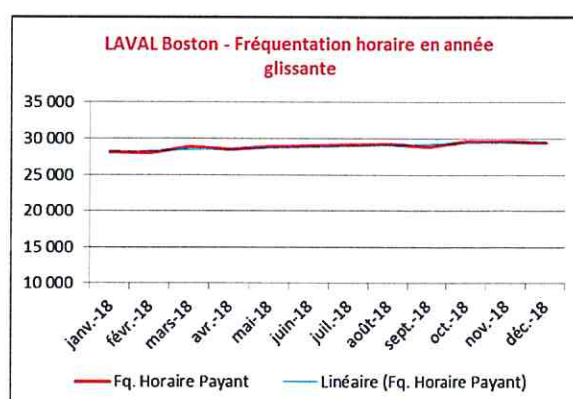
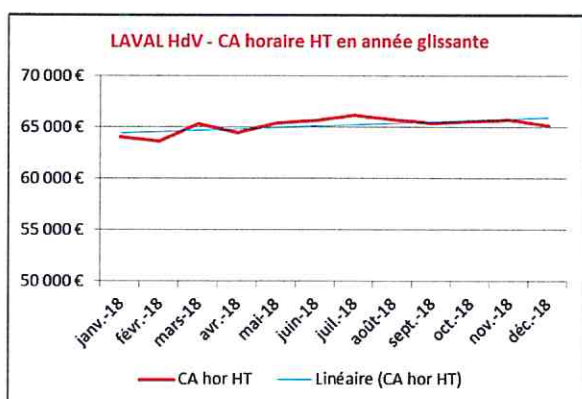
Comme le parc Gambetta, le parc Boston sert de délestage au parc Hôtel de Ville.

La fréquentation globale de ce parc est en hausse par rapport à l'année 2017.

En lien avec l'augmentation du nombre de sorties payantes (+5.2%), le chiffre d'affaire augmente de 2%.

Le chiffre d'affaire est largement supérieur au résultat escompté dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de délégation du service public.

Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalisé					
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	
janv-17	5 182 €	5 182 €	5 182 €	2 207	11 051	13 258	13 258	13 258	2,35 €
févr-17	5 292 €	10 473 €	10 473 €	2 330	12 209	14 539	27 797	27 797	2,27 €
mars-17	5 349 €	15 822 €	15 822 €	2 298	12 025	14 323	42 120	42 120	2,33 €
avr-17	7 219 €	23 041 €	23 041 €	3 241	14 605	17 846	59 966	59 966	2,23 €
mai-17	3 511 €	26 552 €	26 552 €	1 555	9 137	10 692	70 658	70 658	2,26 €
juin-17	4 837 €	31 389 €	31 389 €	2 128	10 997	13 125	83 783	83 783	2,27 €
juil-17	4 183 €	35 571 €	35 571 €	1 937	11 447	13 384	97 167	97 167	2,16 €
août-17	4 107 €	39 678 €	39 678 €	1 705	9 917	11 622	108 789	108 789	2,41 €
sept-17	6 676 €	46 354 €	46 354 €	2 749	13 422	16 171	124 960	124 960	2,43 €
oct-17	5 150 €	51 504 €	51 504 €	2 308	12 047	14 355	139 315	139 315	2,23 €
nov-17	4 560 €	56 064 €	56 064 €	2 048	11 475	13 523	152 838	152 838	2,23 €
déc-17	7 790 €	63 854 €	63 854 €	3 409	13 440	16 849	169 687	169 687	2,29 €
janv-18	5 386 €	5 386 €	64 059 €	2 443	11 491	13 934	13 934	170 363	2,20 €
févr-18	4 860 €	10 246 €	63 627 €	2 226	11 257	13 483	27 417	169 307	2,18 €
mars-18	7 085 €	17 331 €	65 363 €	3 134	14 318	17 452	44 869	172 436	2,26 €
avr-18	6 328 €	23 659 €	64 473 €	2 850	14 616	17 466	62 335	172 056	2,22 €
mai-18	4 439 €	28 099 €	65 401 €	1 931	11 140	13 071	75 406	174 435	2,30 €
juin-18	5 123 €	33 222 €	65 688 €	2 250	11 847	14 097	89 503	175 407	2,28 €
juil-18	4 672 €	37 894 €	66 177 €	2 086	10 962	13 048	102 551	175 071	2,24 €
août-18	3 701 €	41 595 €	65 771 €	1 728	10 116	11 844	114 395	175 293	2,14 €
sept-18	6 313 €	47 908 €	65 408 €	2 477	12 967	15 444	129 839	174 566	2,55 €
oct-18	5 294 €	53 201 €	65 551 €	2 936	11 920	14 856	144 695	175 067	1,80 €
nov-18	4 798 €	57 999 €	65 789 €	2 133	11 754	13 887	158 582	175 431	2,25 €
déc-18	7 134 €	65 133 €	65 133 €	3 259	14 610	17 869	176 451	176 451	2,19 €



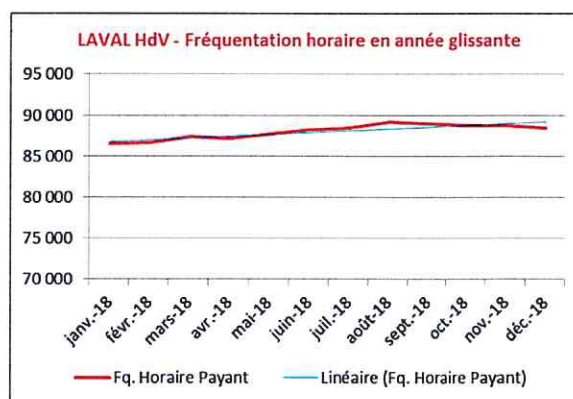
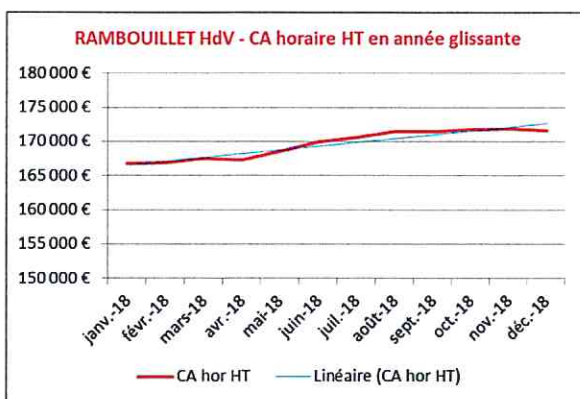
4.9. Analyse de l'activité des parcs Hôtel de Ville

Fréquentation et chiffre d'affaire HT

Le parc Hôtel de Ville (incluant la Place de la Médaille Militaire et la Place du 11 Novembre), facilement accessible et en position centrale de la zone de chalandise des commerces (rive droite et rive gauche) voit évoluer sa fréquentation de plus de + 3%. Il s'agit d'un parc de référence pour les usagers.

Le chiffre d'affaire global de ces parcs est largement supérieur au résultat escompté dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de délégation du service public. Entre 2017 et 2018, ce chiffre d'affaire augmente de +3%.

Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalisé					
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	
janv-17	13 077 €	13 077 €	13 077 €	6 651	28 996	35 647	35 647	35 647	1,97 €
févr-17	12 054 €	25 131 €	25 131 €	6 080	29 216	35 296	70 943	70 943	1,98 €
mars-17	14 756 €	39 887 €	39 887 €	7 141	31 623	38 764	109 707	109 707	2,07 €
avr-17	15 787 €	55 675 €	55 675 €	7 950	31 322	39 272	148 979	148 979	1,99 €
mai-17	11 941 €	67 616 €	67 616 €	6 292	29 719	36 011	184 990	184 990	1,90 €
juin-17	14 283 €	81 900 €	81 900 €	7 461	30 309	37 770	222 760	222 760	1,91 €
juil-17	13 353 €	95 252 €	95 252 €	7 119	30 223	37 342	260 102	260 102	1,88 €
août-17	11 040 €	106 292 €	106 292 €	5 679	26 813	32 492	292 594	292 594	1,94 €
sept-17	14 613 €	120 905 €	120 905 €	7 590	33 962	41 552	334 146	334 146	1,93 €
oct-17	14 736 €	135 641 €	135 641 €	7 537	34 510	42 047	376 193	376 193	1,96 €
nov-17	12 892 €	148 533 €	148 533 €	6 855	32 135	38 990	415 183	415 183	1,88 €
déc-17	17 631 €	166 163 €	166 163 €	9 379	39 279	48 658	463 841	463 841	1,88 €
janv-18	13 631 €	13 631 €	166 717 €	7 455	30 295	37 750	37 750	465 944	1,83 €
févr-18	12 171 €	25 802 €	166 834 €	6 200	28 196	34 396	72 146	465 044	1,96 €
mars-18	15 493 €	41 295 €	167 571 €	7 840	32 220	40 060	112 206	466 340	1,98 €
avr-18	15 529 €	56 824 €	167 313 €	7 768	32 964	40 732	152 938	467 800	2,00 €
mai-18	13 226 €	70 050 €	168 598 €	6 768	31 066	37 834	190 772	469 623	1,95 €
juin-18	15 606 €	85 656 €	169 920 €	7 989	30 708	38 697	229 469	470 550	1,95 €
juil-18	13 964 €	99 620 €	170 531 €	7 307	28 260	35 567	265 036	468 775	1,91 €
août-18	12 008 €	111 628 €	171 500 €	6 438	28 041	34 479	299 515	470 762	1,87 €
sept-18	14 555 €	126 182 €	171 441 €	7 462	33 372	40 834	340 349	470 044	1,95 €
oct-18	15 057 €	141 240 €	171 763 €	7 277	31 123	38 400	378 749	466 397	2,07 €
nov-18	13 001 €	154 240 €	171 871 €	6 832	31 054	37 886	416 635	465 293	1,90 €
déc-18	17 338 €	171 578 €	171 578 €	9 099	39 931	49 030	465 665	465 665	1,91 €



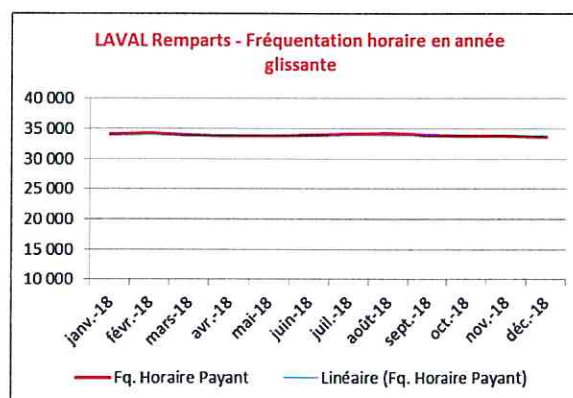
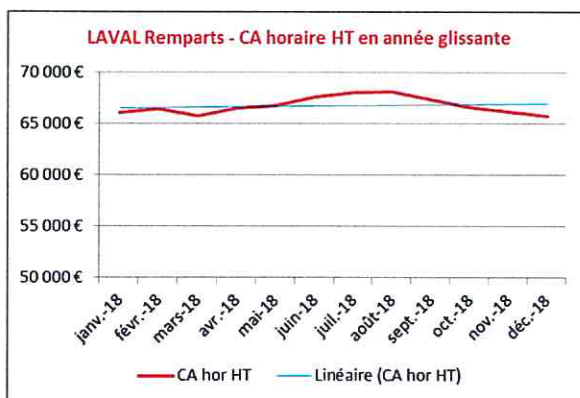
4.10. Analyse de l'activité du Parc Remparts

Fréquentation et chiffre d'affaire HT

Le parc Remparts reste l'un des plus rotatifs, du fait notamment de sa position sur un axe pénétrant du centre-ville. Sa fréquentation totale est en légère hausse (+3%) mais le nombre de sorties payantes est quasiment stable par rapport à l'année 2017 (-292 sorties payantes).

Le chiffre d'affaire du parc est conforme au compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de délégation du service public.

Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalisé					Réalisé
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	
janv-17	5 534 €	5 534 €	5 534 €	2 848	11 864	14 712	14 712	14 712	1,94 €
févr-17	4 687 €	10 221 €	10 221 €	2 409	10 754	13 163	27 875	27 875	1,95 €
mars-17	6 296 €	16 517 €	16 517 €	3 058	12 582	15 640	43 515	43 515	2,06 €
avr-17	5 277 €	21 793 €	21 793 €	2 789	11 643	14 432	57 947	57 947	1,89 €
mai-17	5 092 €	26 886 €	26 886 €	2 635	11 312	13 947	71 894	71 894	1,93 €
juin-17	5 451 €	32 336 €	32 336 €	2 979	11 988	14 967	86 861	86 861	1,83 €
juil-17	4 704 €	37 040 €	37 040 €	2 514	10 399	12 913	99 774	99 774	1,87 €
août-17	3 697 €	40 737 €	40 737 €	2 068	9 699	11 767	111 541	111 541	1,79 €
sept-17	6 207 €	46 944 €	46 944 €	3 117	13 662	16 779	128 320	128 320	1,99 €
oct-17	6 167 €	53 111 €	53 111 €	3 059	14 039	17 098	145 418	145 418	2,02 €
nov-17	5 662 €	58 773 €	58 773 €	2 904	13 509	16 413	161 831	161 831	1,95 €
déc-17	7 186 €	65 958 €	65 958 €	3 616	15 983	19 599	181 430	181 430	1,99 €
janv-18	5 705 €	5 705 €	66 129 €	2 854	12 980	15 834	15 834	182 552	2,00 €
févr-18	4 949 €	10 654 €	66 391 €	2 557	10 947	13 504	29 338	182 893	1,94 €
mars-18	5 618 €	16 272 €	65 713 €	2 812	17 753	20 565	49 903	187 818	2,00 €
avr-18	6 076 €	22 347 €	66 512 €	2 620	12 312	14 932	64 835	188 318	2,32 €
mai-18	5 323 €	27 671 €	66 743 €	2 651	11 285	13 936	78 771	188 307	2,01 €
juin-18	6 292 €	33 962 €	67 584 €	3 170	12 127	15 297	94 068	188 637	1,98 €
juil-18	5 130 €	39 092 €	68 011 €	2 690	10 646	13 336	107 404	189 060	1,91 €
août-18	3 787 €	42 880 €	68 101 €	2 160	10 260	12 420	119 824	189 713	1,75 €
sept-18	5 496 €	48 376 €	67 390 €	2 816	12 636	15 452	135 276	188 386	1,95 €
oct-18	5 391 €	53 766 €	66 613 €	2 936	13 286	16 222	151 498	187 510	1,84 €
nov-18	5 264 €	59 030 €	66 216 €	2 853	12 839	15 692	167 190	186 789	1,85 €
déc-18	6 753 €	65 783 €	65 783 €	3 585	17 026	20 611	187 801	187 801	1,88 €



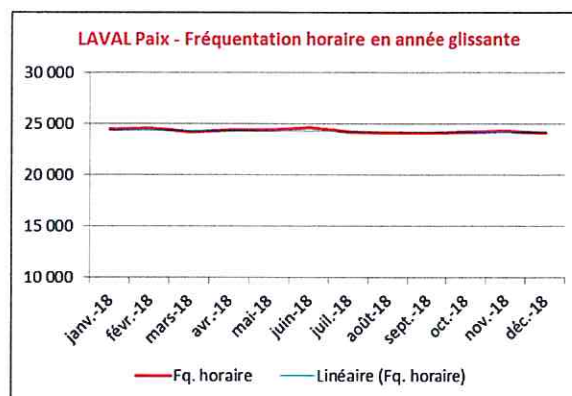
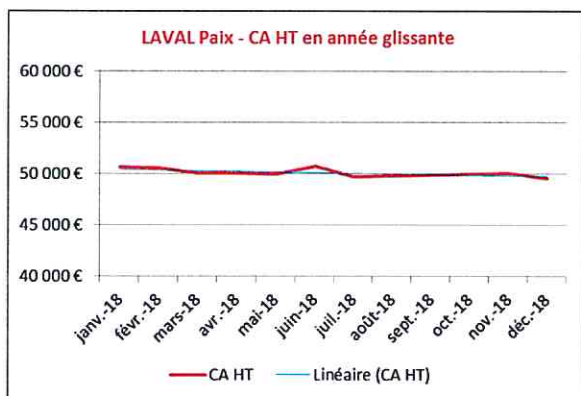
4.11. Analyse de l'activité du Parc Paix

Fréquentation et chiffre d'affaire HT

Seul parc en enclos, côté rive gauche, il bénéficie d'une fréquentation toujours importante, malgré une légère baisse en 2018.

Les sorties payantes sont en baisse de 1 % impactant le chiffre d'affaire global du parc, tout en restant supérieur à la base du chiffre d'affaire prévisionnel défini dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de délégation du service public.

Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalisé					
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	Réalisé
janv-17	4 870 €	4 870 €	4 870 €	2 199	10 533	12 732	12 732	12 732	2,21 €
févr-17	4 354 €	9 224 €	9 224 €	1 934	9 391	11 325	24 057	24 057	2,25 €
mars-17	4 847 €	14 071 €	14 071 €	2 333	11 081	13 414	37 471	37 471	2,08 €
avr-17	4 241 €	18 312 €	18 312 €	2 025	10 146	12 171	49 642	49 642	2,09 €
mai-17	3 824 €	22 136 €	22 136 €	1 883	10 187	12 070	61 712	61 712	2,03 €
juin-17	4 209 €	26 345 €	26 345 €	2 100	10 468	12 568	74 280	74 280	2,00 €
juil-17	3 771 €	30 116 €	30 116 €	1 848	9 327	11 175	85 455	85 455	2,04 €
août-17	2 730 €	32 846 €	32 846 €	1 372	8 012	9 384	94 839	94 839	1,99 €
sept-17	4 278 €	37 124 €	37 124 €	2 076	10 579	12 655	107 494	107 494	2,06 €
oct-17	4 501 €	41 625 €	41 625 €	2 145	10 627	12 772	120 266	120 266	2,10 €
nov-17	4 317 €	45 942 €	45 942 €	2 075	10 421	12 496	132 762	132 762	2,08 €
déc-17	5 013 €	50 955 €	50 955 €	2 415	12 860	15 275	148 037	148 037	2,08 €
janv-18	4 616 €	4 616 €	50 701 €	2 264	11 124	13 388	13 388	148 693	2,04 €
févr-18	4 241 €	8 857 €	50 588 €	1 988	10 036	12 024	25 412	149 392	2,13 €
mars-18	4 311 €	13 168 €	50 052 €	2 030	11 028	13 058	38 470	149 036	2,12 €
avr-18	4 256 €	17 424 €	50 067 €	2 208	10 448	12 656	51 126	149 521	1,93 €
mai-18	3 758 €	21 182 €	50 001 €	1 850	10 203	12 053	63 179	149 504	2,03 €
juin-18	4 958 €	26 141 €	50 750 €	2 389	11 273	13 662	76 841	150 598	2,08 €
juil-18	2 771 €	28 911 €	49 750 €	1 380	7 494	8 874	85 715	148 297	2,01 €
août-18	2 799 €	31 711 €	49 820 €	1 358	7 535	8 893	94 608	147 806	2,06 €
sept-18	4 372 €	36 083 €	49 914 €	2 066	10 477	12 543	107 151	147 694	2,12 €
oct-18	4 556 €	40 639 €	49 968 €	2 217	11 294	13 511	120 662	148 433	2,06 €
nov-18	4 449 €	45 088 €	50 101 €	2 166	10 738	12 904	133 566	148 841	2,05 €
déc-18	4 511 €	49 599 €	49 599 €	2 205	11 994	14 200	147 766	147 766	2,05 €



4.12. Analyse de l'activité du Parc Paradis

Abonnés et chiffre d'affaire HT

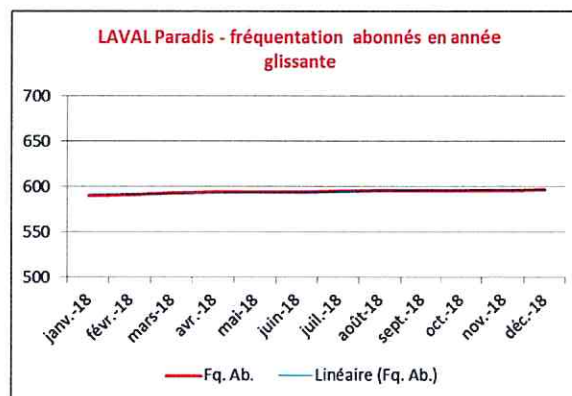
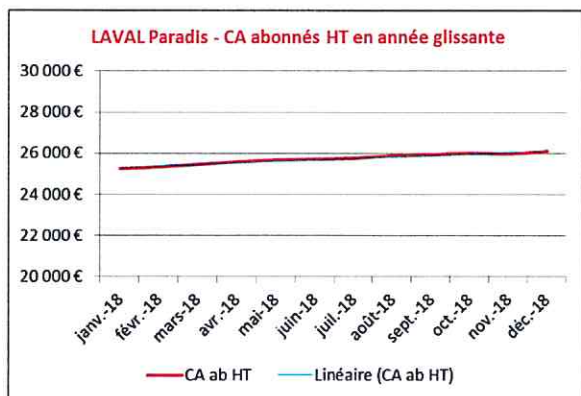
Depuis le 3 mai 2013, 18 places de stationnement sont mises à la disposition du Conseil Départemental dans le cadre d'un accord entre le Conseil Général et la Ville de Laval.

Une convention de mise à disposition a été signée fin 2016 avec le Conseil Départemental de la Mayenne, pour la mise à disposition de 14 places.

La capacité d'accueil du parking est atteinte (52 emplacements dont 2 places PMR).

Le chiffre d'affaire est conforme à celui prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de délégation du service public.

Mois	CA ABONNES HT			NBRE ABONNES			TM
	Réalisé			Réalisé			Réalisé
	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant	
janv-17	2 110 €	2 110 €	2 110 €	49	49	49	43,06 €
févr-17	2 110 €	4 220 €	4 220 €	49	98	98	43,06 €
mars-17	2 084 €	6 304 €	6 304 €	48	146	146	43,43 €
avr-17	2 080 €	8 384 €	8 384 €	49	195	195	42,45 €
mai-17	2 110 €	10 494 €	10 494 €	50	245	245	42,20 €
juin-17	2 059 €	12 553 €	12 553 €	49	294	294	42,02 €
juil-17	2 059 €	14 612 €	14 612 €	48	342	342	42,89 €
août-17	2 008 €	16 619 €	16 619 €	48	390	390	41,83 €
sept-17	2 109 €	18 728 €	18 728 €	50	440	440	42,18 €
oct-17	2 109 €	20 838 €	20 838 €	50	490	490	42,18 €
nov-17	2 210 €	23 047 €	23 047 €	50	540	540	44,19 €
déc-17	2 110 €	25 157 €	25 157 €	49	589	589	43,06 €
janv-18	2 205 €	2 205 €	25 252 €	50	50	590	44,09 €
févr-18	2 210 €	4 414 €	25 351 €	50	100	591	44,19 €
mars-18	2 210 €	6 624 €	25 477 €	50	150	593	44,19 €
avr-18	2 209 €	8 833 €	25 606 €	50	200	594	44,19 €
mai-18	2 164 €	10 996 €	25 660 €	50	250	594	43,27 €
juin-18	2 108 €	13 104 €	25 708 €	49	299	594	43,01 €
juil-18	2 108 €	15 212 €	25 757 €	49	348	595	43,01 €
août-18	2 128 €	17 339 €	25 877 €	49	397	596	43,42 €
sept-18	2 154 €	19 493 €	25 922 €	50	447	596	43,07 €
oct-18	2 201 €	21 694 €	26 013 €	50	497	596	44,02 €
nov-18	2 181 €	23 875 €	25 985 €	50	547	596	43,62 €
déc-18	2 209 €	26 084 €	26 084 €	50	597	597	44,19 €



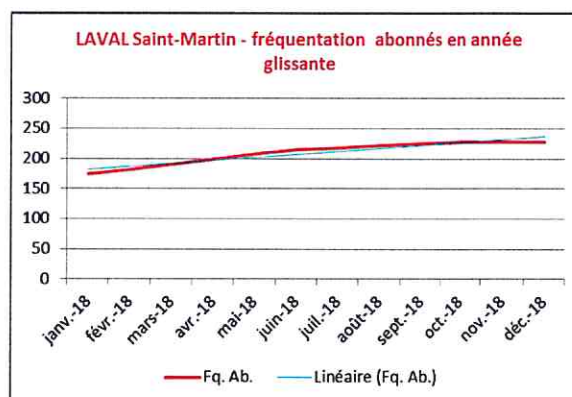
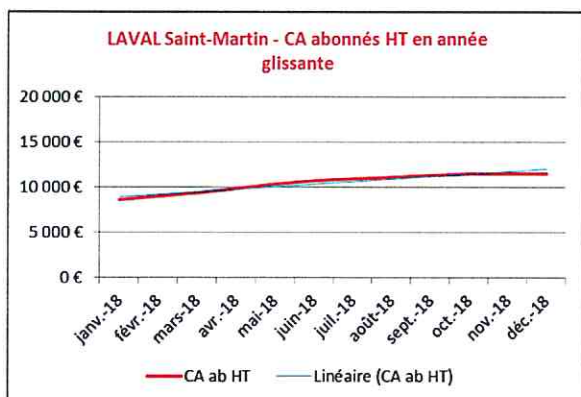
4.13. Analyse de l'activité du Parc Saint-Martin

Abonnés et chiffre d'affaire (en € HT)

Ce parc est fréquenté exclusivement par des résidents et quelques salariés. Les résidences à proximité disposent de nombreux garages. La zone de stationnement sur voirie, contiguë au parc de stationnement, est passée payante au cours de l'année 2015.

Le chiffre d'affaire continue de progresser au cours de l'année 2018.

Mois	CA ABONNES HT			NBRE ABONNES			TM
	Réalisé			Réalisé			
	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant	
janv-17	610 €	610 €	610 €	12	12	12	50,80 €
févr-17	610 €	1 219 €	1 219 €	12	24	24	50,80 €
mars-17	559 €	1 778 €	1 778 €	11	35	35	50,81 €
avr-17	559 €	2 337 €	2 337 €	12	47	47	46,60 €
mai-17	642 €	2 980 €	2 980 €	13	60	60	49,41 €
juin-17	661 €	3 640 €	3 640 €	13	73	73	50,82 €
juil-17	610 €	4 250 €	4 250 €	12	85	85	50,80 €
août-17	684 €	4 934 €	4 934 €	14	99	99	48,84 €
sept-17	791 €	5 725 €	5 725 €	16	115	115	49,45 €
oct-17	782 €	6 507 €	6 507 €	16	131	131	48,88 €
nov-17	859 €	7 366 €	7 366 €	18	149	149	47,71 €
déc-17	915 €	8 280 €	8 280 €	18	167	167	50,81 €
janv-18	965 €	9 65 €	8 636 €	19	19	174	50,81 €
févr-18	965 €	1 931 €	8 992 €	19	38	181	50,81 €
mars-18	991 €	2 922 €	9 424 €	20	58	190	49,56 €
avr-18	1 067 €	3 989 €	9 932 €	21	79	199	50,80 €
mai-18	1 067 €	5 056 €	10 356 €	21	100	207	50,80 €
juin-18	1 016 €	6 072 €	10 712 €	20	120	214	50,80 €
juil-18	813 €	6 885 €	10 915 €	16	136	218	50,79 €
août-18	914 €	7 799 €	11 146 €	18	154	222	50,80 €
sept-18	965 €	8 764 €	11 320 €	19	173	225	50,80 €
oct-18	990 €	9 755 €	11 528 €	19	192	228	52,13 €
nov-18	875 €	10 629 €	11 544 €	18	210	228	48,59 €
déc-18	864 €	11 493 €	11 493 €	17	227	227	50,81 €



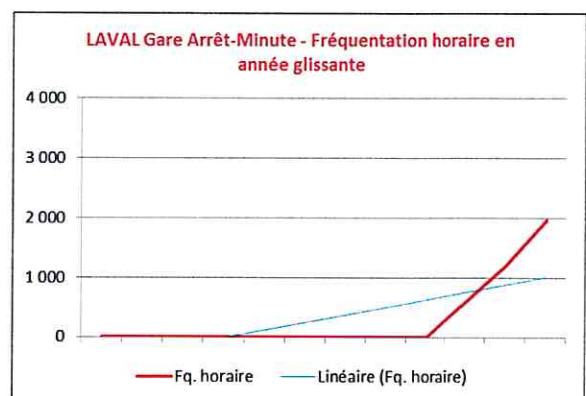
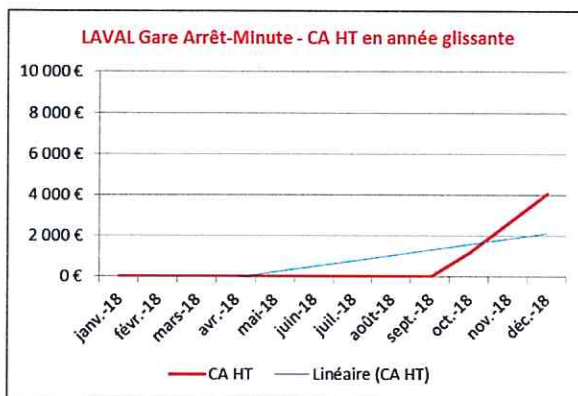
4.14. Analyse de l'activité du Parc Gare Arrêt Minute

Fréquentation et Chiffre d'affaire (en € HT)

Le parking Gare Arrêt-Minute a été mis en service le 1er octobre 2018.

Seulement, 4% des stationnements sont payants.

Mois	CA HORAIRE HT			FREQUENTATION TOTALE					TM
	Réalisé			Réalisé					
	Mois	Cumulé	Glissant	Payant	Gratuit	Total	Cumulé	Glissant	
janv-18				0	0	0	0	0	
févr-18				0	0	0	0	0	
mars-18				0	0	0	0	0	
avr-18				0	0	0	0	0	
mai-18				0	0	0	0	0	
juin-18				0	0	0	0	0	
juil-18				0	0	0	0	0	
août-18				0	0	0	0	0	
sept-18				0	0	0	0	0	
oct-18	1 187 €	1 187 €	1 187 €	582	15 665	16 247	16 247	16 247	2,04 €
nov-18	1 431 €	2 618 €	2 618 €	626	14 366	14 992	31 239	31 239	2,29 €
déc-18	1 428 €	4 045 €	4 045 €	751	16 259	17 010	48 249	48 249	1,90 €



4.15. Suivi technique

Urbis Park a choisi de hiérarchiser l'organisation de la maintenance par niveau afin de définir les responsabilités en fonction de ces derniers :

La maintenance de 1er niveau des ouvrages est principalement réalisée par les agents en poste sur le site. Ils ont en charge les dépannages simples sur le système de péage (bourrage ticket, remplacement bobine, recharge ticket, problème cb ou carte abonnés, remise en service d'un disjoncteur, condamnation et mise en sécurité de zones). Ils ont aussi en charge les tours de parcs nécessaires au déclenchement des demandes d'interventions des prestataires externes. Cette organisation garantit des délais d'intervention rapides pour l'ensemble des parcs délégués.

En matière de maintenance de niveaux supérieurs (2, 3, 4), de prestations nécessitant des habilitations électriques hautes ou des compétences techniques particulières, Urbis Park a choisi de confier la maintenance des équipements techniques (hors péage) qu'il gère à des prestataires techniques référencés. Cette collaboration se traduit au travers de contrats de maintenance assurant des prestations de qualité, un personnel qualifié pour chaque tâche à réaliser.

Une copie des contrats pourra vous être transmise sur demande. Les contrats de maintenance intègrent les éléments suivants :

- distribution électrique,
- éclairage,
- ventilation,
- détection CO/NO
- pompes de relevage,
- courants forts,
- moyens de secours,
- climatisation.

Concernant le type de contrat passé avec ENGIE COFELY, c'est un contrat de prestation de service spécifique à l'exploitation des parkings intégrant, bien entendu, les spécificités réglementaires liées à l'exploitation d'un ouvrage ERP type PS. Il intègre donc l'accompagnement et les comptes rendus des visites réglementaires. Ces dernières étant consignées et suivies au sein du registre de sécurité des parcs.

Concernant l'entretien du matériel de péage, cette prestation spécifique est confiée au fournisseur de matériel de péage, DESIGNA. Un contrat d'entretien préventif et de maintenance curative est conclu avec cette société. Comme précisé ci-dessus, la maintenance curative de 1er niveau est réalisée par le personnel en charge de l'exploitation des ouvrages qui a été préalablement formé à cette dernière.

4.16. Sécurité

Surveillance

Outre la présence du personnel, nous avons pris plusieurs dispositions pour assurer la surveillance et la sécurité des parcs :

- pour répondre à la demande de la commission de sécurité, nous avons choisi de maintenir le niveau de qualification SSIAP 1 des agents affectés à la surveillance des parcs ;
- l'interphonie des parcs est renvoyée vers le parc Gare Sud ou le téléphone portable de l'agent d'exploitation, puis vers la télé-opération ;
- mise en place de la vidéosurveillance sur les parcs en enclos ;
- rondes régulières sur l'ensemble des parcs par les agents d'exploitation.

Concernant les installations de vidéoprotection, toutes les autorisations préfectorales ont été obtenues ou renouvelées entre 2013 et 2014 pour une durée de 5 ans.

Commission de sécurité

En 2016, le parc Gare Sud a fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité.

Parc visité	Date et avis de la CCS	Observations formulées par la CCS
<i>Théâtre (pour rappel)</i>	<i>18/05/2009 Avis défavorable</i>	<i>Avis défavorable avec 9 prescriptions</i>
<i>Gare Sud</i>	<i>05/10/2016 Avis favorable</i>	<i>Avis favorable avec 8 prescriptions</i>

4.17. Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires sont réalisés par l'organisme de contrôle Bureau Veritas (cf. annexe 11).

Parc visité	Date	Installations concernées	Observations formulées
Boston	10/04/2018	Rapport de vérification électricité visite périodique	Sans observation
De Gaulle	11/12/2018	Rapport de vérification électricité visite périodique	4 observations
	11/12/2018	Rapport de vérifications des installations électriques dans un parc de stationnement couvert	1 observation
Gambetta	11/12/2018	Rapport de vérification électricité visite périodique	Sans observation
Gare Sud	25/06/2018	Rapport de vérification générale périodique ascenseurs	4 observations
	14/05/2018	Rapport de vérification électricité visite périodique	3 observations
	14/05/2018	Rapport de vérifications des installations électriques dans un parc de stationnement couvert	Sans observation
	09/07/2018	Rapport de vérification générale périodique des portes et portails	Sans observation
	21/06/2018	Rapport de vérifications Réglementaires en Exploitation (RVRE) d'un Etablissement Recevant du Public - Moyens de Secours	4 observations
Hôtel de Ville	10/04/2018	Rapport de vérification électricité visite	Sans observation
Paradis	10/04/2018	Rapport de vérification électricité visite périodique	Sans observation
	09/07/2018	Rapport de vérification générale périodique des portes et portails	1 observation
Remparts	10/04/2018	Rapport de vérification électricité visite	Sans observation
Saint-Martin	10/04/2018	Rapport de vérification électricité visite périodique	1 observation
	09/07/2018	Rapport de vérification générale périodique des portes et portails	Sans observation
Théâtre	11/12/2018	Rapport de vérifications des installations électriques dans un parc de stationnement couvert	Sans observation
	11/12/2018	Rapport de vérification électricité visite périodique	Sans observation
	09/07/2018	Rapport de vérification générale périodique des portes et portails	1 observation
	25/06/2018	Rapport de vérification générale périodique ascenseur	1 observation

Les observations sont traitées par nos prestataires techniques dans le cadre des missions de maintenance ou sur devis.

4.18. Politique de propreté

Nous avons souscrit un contrat de nettoyage avec une société spécialisée, la société SPID, intégrant l'ensemble des parcs en ouvrage. Ce contrat intègre des engagements en termes de qualité et de développement durable.

Chaque jour, le personnel réalise le nettoyage du matériel de péage et des bornes de services, le balayage des débris, le ramassage des déchets, le vidage des poubelles....

Les nettoyages seront réalisés conformément aux précisions ci-avant afin que l'image du parking soit irréprochable aux yeux des élus et des administrés.

Les produits de nettoyage employés sont certifiés à la norme ECO LABEL en respect des normes européennes environnementales.

Outre les points hebdomadaires, un audit trimestriel avec visites des parcs et en présence des responsables Urbis Park Services et SPID permet d'évaluer la qualité de la prestation et définir les actions d'amélioration.

4.19. Réclamations des clients

40 réclamations enregistrées sur l'année 2018.

Causes	Nombre de réclamations
Gestion des abonnements	15
Sinistre	1
Conditions d'accueil et sécurité	1
Stationnement horaire	23
Total général	40

40 réclamations ont donné lieu à un remboursement, soit 100 %.

La liste des réclamations est jointe en annexe 4.

4.20. Principales difficultés rencontrées dans l'exploitation des parcs

En exploitation, quelques difficultés ont été rencontrées :

Sur le parc Gare Sud

Depuis le début de l'année 2014, nous constatons le décollement des bourrelets en laine de verre sur les 2 niveaux du parc, laissant présager des mouvements structurels. Dans un courrier en date du 28 mars 2014, nous suggérons à la Ville de lancer les études appropriées pour suivre l'évolution globale de cet ouvrage.

Le réseau de canalisation des eaux du parvis est chargé provoquant des déversements dans le parking lors d'intempéries. Les services de Laval Agglomération ont été informés.

Sur le parc De Gaulle

Ce parc fait l'objet de nombreuses dégradations et d'un climat peu accueillant et cela malgré les travaux importants réalisés.

Depuis nombreuses années, des SDF ont l'habitude de passer la nuit dans le parc avec pour conséquence directe des problèmes d'hygiène. Nos actions auprès des services sociaux sont sans résultat.

De plus, des jeunes individus squattent régulièrement le parc lors des poses déjeuners et le soir. Durant leur présence, des méfaits sont commis : tags, dégradations des équipements et des moyens de secours.

Les rondes effectuées aléatoirement par nos agents d'exploitation semblent peu efficaces. Nous envisageons de renforcer la vidéosurveillance de ce parc.

Ce parc est régulièrement inondé lors de fortes pluies. Cela s'explique notamment par l'absence de réseau d'évacuation dans une partie du parc. Des travaux seront à prévoir.

Sur le parc Théâtre

Lors d'épisodes pluvieux, notamment lors de pluies battantes, l'eau s'infiltré par le bardage de la cage d'escalier inondant les paliers et les sas vers le parc. Des travaux seraient nécessaires pour limiter les infiltrations d'eau.

Nous déplorons également la présence régulière de jeunes individus. Outre les dégradations provoquées dans les parcs, ces jeunes gens grimpaient sur la terrasse du parking (non accessible par les communications existantes). Des travaux de sécurisation ont été effectués pour stopper le phénomène.

Sur le parc Saint-Martin

Le parc Saint-Martin est sujet à de nombreuses infiltrations d'eau provenant de la dalle supérieure, provoquant une dégradation importante de la peinture des murs et du plafond.

La convention de délégation de service public signée le 05 octobre 2012 précise dans son article 23 que la Ville conserve la responsabilité du gros œuvre, de la solidité et de l'étanchéité des parkings mis à la disposition du Délégué.

Dans le cadre de la délégation de service public, nous laissons le soin aux services de la ville de procéder aux travaux nécessaires aux fins de garantir l'étanchéité de ce parc.

Un courrier a été adressé la Ville en date du 28 mars 2014.

5. Le stationnement payant en voirie

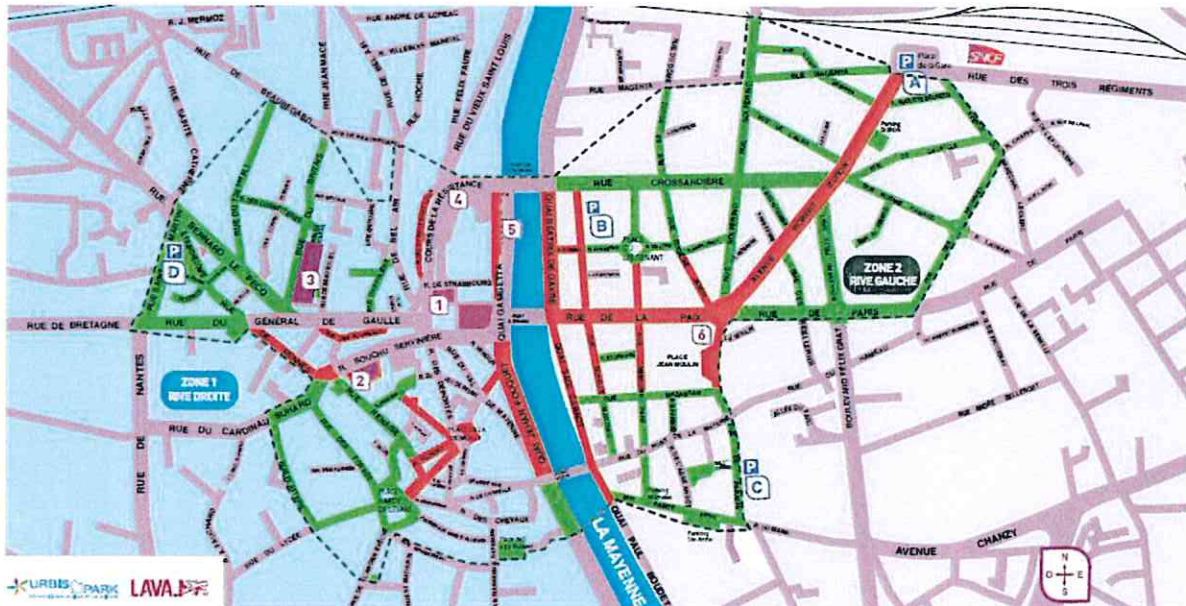
Le plan de stationnement a été mis en service le 14 janvier 2013.

5.1. Le plan de stationnement

LE PLAN DE STATIONNEMENT À LAVAL

ZONE ROUGE Durée maximum 2h15	PARKINGS BARRIÈRES	PARKINGS COUVERTS
ZONE VERTÉ Durée maximum 2h15 Possibilité d'abonnement résident	1 Hôtel de ville : 140 places 2 Amparts : 50 places 3 Général de Gaulle : 125 places	A Cars Sud : 276 places B Théâtre : 113 places C Parais : 12 places (sans permis) D Sats Moret : 28 places (sans permis)
PÉRIMÈTRE PAYANT	4 Bossin : 91 places 5 Combars : 83 places 6 Pals : 45 places	

BON À SAVOIR :
Le stationnement en voirie rouge et vert est gratuit de 18h à 9h, de 12h à 14h et les dimanches et jours fériés.
À proximité du centre ville, le stationnement est gratuit : place de Hercule, parking du Vladou, parking Corbeveau, parking Mercator France.
100 places bleues sont disponibles pour le stationnement de courte durée (délivrance obligatoire).



5.2. La répartition des places par zone

Sur la base des enquêtes de stationnement réalisées et de nos comptages, la répartition des places est la suivante

- 760 places en zone rouge
- 1558 places en zone verte

5.3. Les horodateurs

Tous les horodateurs Stelio acceptent le paiement par pièces et par carte bancaire (avec ou sans contact) depuis le 1^{er} décembre 2017.

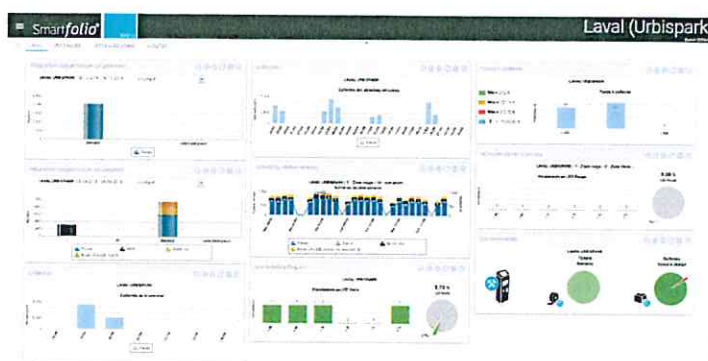
Le plan d'implantation des horodateurs est joint en annexe 6.

La gestion technique et financière centralisée

Les données statistiques, financières et techniques des horodateurs sont disponibles sur l'outil de gestion Smartfolio. La communication des données se fait par réseau GPRS.

Le système Smartfolio informe sans délai de tous dysfonctionnements (alarmes, pré-alarmes ...), permettant aux techniciens d'intervenir rapidement sur les horodateurs.

Les tournées de collecte sont préparées en fonction du niveau de recettes de chacune des machines.



5.4. Grille des tarifs

Les tarifs du stationnement en voirie sont définis par :

- la décision municipale n° 105 / 17 du 30 novembre 2017
- l'arrête municipal n° DRP 2017 – 823 en date du 18 décembre 2017

Le stationnement sur voirie est payant de 09h à 12h et de 14h à 18h, sauf dimanches et jours fériés.

ZONE ROUGE Courte durée - 743 places		ZONE VERTE Longue durée - 1 541 places	
DURÉE	TARIFS	DURÉE	TARIFS
0h12	0,20 €	0h30	0,20 €
0h30	0,50 €	1h00	0,40 €
1h00	1,00 €	2h00	0,80
1h30	1,50 €	4h00	1,00 €
2h00	2,00 €	7h00	2,00 €
LIMITE DE STATIONNEMENT CONSEILLÉE			
2h15	25,00 € (= FPS)	7h15	25,00 € (= FPS)

Plusieurs périodes de gratuité ont été accordées par la Ville au cours de l'année 2018 :

- Gratuité le 13 janvier 2018 de 15h00 à 18h00 : premier samedi des soldes (voirie « zone verte » et « zone rouge »)
- Gratuité le 30 juin 2018 de 15h00 à 18h00 : premier jour des soldes (voirie « zone verte » et « zone rouge »)
- Gratuité estivale du 14 juillet 2018 au 11 août 2018 uniquement en voirie « zone verte ».
- Gratuité 13 octobre 2018 de 11h00 à 18h00 : journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville
- Gratuité 24 novembre 2018 de 15h00 à 18h00 : mise en lumières (voirie « zone verte » et « zone rouge »)
- Gratuité 22 décembre 2018 de 15h00 à 18h00 : dernier samedi précédent Noël

Formules d'abonnement proposées



FORMULES D'ABONNEMENT PROPOSÉES

La zone de stationnement payante est découpée en deux zones :

- zone 1: rive droite
 - zone 2: rive gauche
- Vous travaillez ou résidez dans la zone 1, vous pouvez stationner dans les rues vertes de la zone 1.
Vous travaillez ou résidez en zone 2, vous pouvez stationner dans les rues vertes de la zone 2.

► Comment souscrire un abonnement ?

Il faut justifier de la localisation de son domicile ou de son lieu de travail dans la zone payante. Les abonnements se prennent à la Maison du stationnement Urbis Park.

► **Abonnement résident** : 9 €/mois ; 99 €/an

► **Abonnement travail** :
- Résidents lavallois : 10 €/mois ; 110 €/an
- 23 €/mois ; 253 €/an

► **Abonnement multi-zones**
Pour se garer sur l'ensemble de la zone verte :
- Résidents lavallois : 20 €/mois ; 220 €/an
- 35 €/mois ; 365 €/an

Un abonnement « professionnel mobile » est également proposé au tarif de 19€/mois ou 209€/an.

Pour les artisans et assimilés, l'abonnement trimestriel (40 €) ou annuel (100 €) permet le stationnement, à proximité du chantier, du véhicule atelier nécessaire aux travaux.

5.5. Analyse de l'activité du stationnement en voirie

La fréquentation horaire en 2018

La fréquentation globale est en légère hausse par rapport à l'année 2017 (nombre de tickets délivrés) avec un part de ticket pris via l'application mobile de plus en plus importante (+20% des tickets au dernier trimestre).

Cela s'explique notamment par la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant :

- une phase d'information des usagers sur les nouvelles règles de stationnement et l'appropriation des moyens de paiement
- démarrage progressif du contrôle du stationnement payant à partir du 05 mars 2018

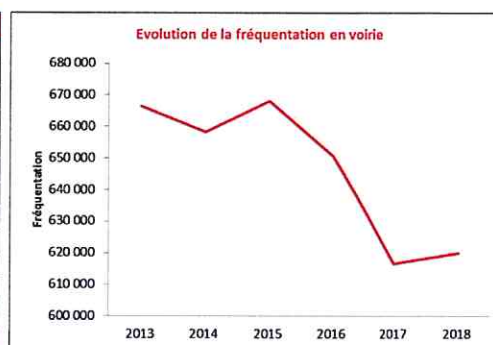
	Tickets									Mois - Total		
	Mois - Zone Rouge			Mois - Zone Verte			Mois					
	Horodateur	Mobile	% Mobile	Horodateur	Mobile	% Mobile	Horodateur	Mobile	% Mobile	Total	Cumulé	Glissant
janv-17	30 369	888	3%	23 563	1 660	7%	53 932	2 548	5%	56 480	56 480	56 480
févr-17	28 172	860	3%	21 462	1 653	7%	49 634	2 513	5%	52 147	108 627	108 627
mars-17	32 893	1 543	4%	27 514	2 622	9%	60 407	4 165	6%	64 572	173 199	173 199
avr-17	27 394	1 182	4%	21 550	2 054	9%	48 944	3 236	6%	52 180	225 379	225 379
mai-17	28 059	1 567	5%	22 506	2 537	10%	50 565	4 104	8%	54 669	280 048	280 048
juin-17	29 115	1 799	6%	22 773	2 567	10%	51 888	4 366	8%	56 254	336 302	336 302
juil-17	22 926	1 360	6%	11 395	1 210	10%	34 321	2 570	7%	36 891	373 193	373 193
août-17	17 908	853	5%	9 716	1 017	9%	27 624	1 870	6%	29 494	402 687	402 687
sept-17	28 769	1 622	5%	22 260	2 887	11%	51 029	4 509	8%	55 538	458 225	458 225
oct-17	27 767	1 843	6%	21 642	3 095	13%	49 409	4 938	9%	54 347	512 572	512 572
nov-17	26 089	2 000	7%	19 851	3 060	13%	45 940	5 060	10%	51 000	563 572	563 572
déc-17	27 310	2 496	8%	19 983	3 135	14%	47 293	5 631	11%	52 924	616 496	616 496
janv-18	22 501	2 875	11%	17 198	4 275	20%	39 699	7 150	15%	46 849	46 849	606 865
févr-18	20 980	2 773	12%	17 345	3 875	18%	38 325	6 648	15%	44 973	91 822	599 691
mars-18	24 540	3 271	12%	19 810	4 691	19%	44 350	7 962	15%	52 312	144 134	587 431
avr-18	24 318	4 147	15%	20 320	4 966	20%	44 638	9 113	17%	53 751	197 885	589 002
mai-18	21 178	3 828	15%	18 703	4 518	19%	39 881	8 346	17%	48 227	246 112	582 560
juin-18	25 465	5 040	17%	21 705	5 835	21%	47 170	10 875	19%	58 045	304 157	584 351
juil-18	22 349	4 182	16%	11 352	3 082	21%	33 701	7 264	18%	40 965	345 122	588 425
août-18	18 546	3 172	15%	10 281	2 990	23%	28 827	6 162	18%	34 989	380 111	593 920
sept-18	27 206	5 322	16%	21 149	6 142	23%	48 355	11 464	19%	59 819	439 930	598 201
oct-18	26 067	5 959	19%	21 903	6 905	24%	47 970	12 864	21%	60 834	500 764	604 688
nov-18	27 625	5 986	18%	20 485	6 880	25%	48 110	12 866	21%	60 976	561 740	614 664
déc-18	24 182	6 554	21%	20 755	6 873	25%	44 937	13 427	23%	58 364	620 104	620 104

Ces données sont issues de la centralisation des horodateurs et application Easypark.

Evolution de la fréquentation sur la durée de la DSP

Après 2 années de baisse, la fréquentation est en légère hausse en 2018.

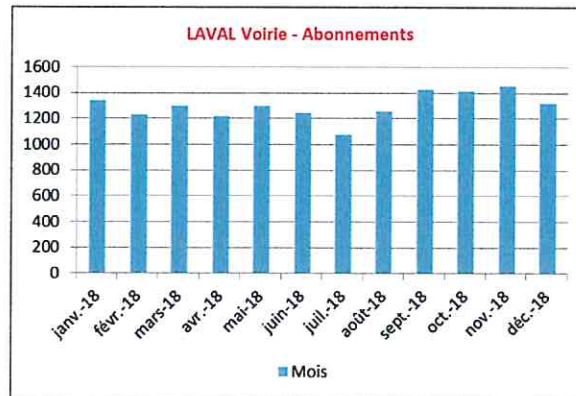
Mois	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	32 824	63 536	55 031	57 995	56 680	46 849
Février	58 644	57 598	49 959	53 576	52 147	44 973
Mars	63 883	59 653	60 266	64 725	64 572	52 312
Avril	60 645	63 322	57 046	55 394	52 180	53 751
Mai	55 132	55 663	52 663	55 261	54 669	48 227
Juin	64 559	55 221	60 372	59 412	56 254	58 045
Juillet	47 684	41 816	40 504	36 706	36 891	40 965
Août	29 863	27 534	30 686	30 766	29 494	34 989
Septemb	63 801	57 973	64 749	59 099	55 538	59 819
Octobre	65 677	59 677	70 184	57 337	54 347	60 834
Novembr	58 942	52 431	57 868	54 270	51 000	60 976
Décembr	64 733	63 844	68 784	66 092	52 924	58 364
Total	666 387	658 268	668 112	650 633	616 696	620 104



Abonnements

Au 31 décembre 2018, nous relevons 1318 abonnements.

Au cours de l'année 2018, tous les abonnements sous forme de macaron collé sur le pare-brise ont été résiliés.

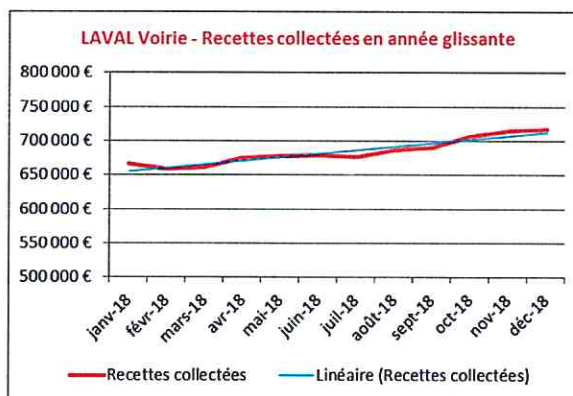


Chiffre d'affaire (en € TTC)

Il s'agit des recettes constatées sur le compte du mandant de gestion financier, déduction faite des frais notamment liés aux paiements par cartes bancaires.

Ces recettes sont en hausse de 2% par rapport à l'année 2017, et conformes avec les estimations.

Mois	Recettes collectées								
	Budget			Réalisé			Ecart/Budget		
	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant	Mois	Cumulé	Glissant
janv-17	58 333 €	58 333 €	58 333 €	70 310 €	70 310 €	70 310 €	21%	21%	21%
févr-17	58 333 €	116 667 €	116 667 €	62 764 €	133 074 €	133 074 €	8%	14%	14%
mars-17	58 333 €	175 000 €	175 000 €	72 620 €	205 694 €	205 694 €	24%	18%	18%
avr-17	58 333 €	233 333 €	233 333 €	55 194 €	260 888 €	260 888 €	-5%	12%	12%
mai-17	58 333 €	291 667 €	291 667 €	51 297 €	312 184 €	312 184 €	-12%	7%	7%
juin-17	58 333 €	350 000 €	350 000 €	62 873 €	375 058 €	375 058 €	8%	7%	7%
juil-17	58 333 €	408 333 €	408 333 €	40 661 €	415 718 €	415 718 €	-30%	2%	2%
août-17	58 333 €	466 667 €	466 667 €	36 076 €	451 794 €	451 794 €	-38%	-3%	-3%
sept-17	58 333 €	525 000 €	525 000 €	56 995 €	508 789 €	508 789 €	-2%	-3%	-3%
oct-17	58 333 €	583 333 €	583 333 €	57 193 €	565 982 €	565 982 €	-2%	-3%	-3%
nov-17	58 333 €	641 667 €	641 667 €	60 894 €	626 876 €	626 876 €	4%	-2%	-2%
déc-17	58 333 €	700 000 €	700 000 €	52 534 €	679 409 €	679 409 €	-10%	-3%	-3%
janv-18	58 333 €	58 333 €	700 000 €	56 515 €	56 515 €	665 615 €	-3%	-3%	-5%
févr-18	58 333 €	116 667 €	700 000 €	56 125 €	112 641 €	658 977 €	-4%	-3%	-6%
mars-18	58 333 €	175 000 €	700 000 €	74 269 €	186 910 €	660 625 €	27%	7%	-6%
avr-18	58 333 €	233 333 €	700 000 €	69 254 €	256 164 €	674 686 €	19%	10%	-4%
mai-18	58 333 €	291 667 €	700 000 €	53 891 €	310 055 €	677 281 €	-8%	6%	-3%
juin-18	58 333 €	350 000 €	700 000 €	63 906 €	373 962 €	678 314 €	10%	7%	-3%
juil-18	58 333 €	408 333 €	700 000 €	39 262 €	413 224 €	676 915 €	-33%	1%	-3%
août-18	58 333 €	466 667 €	700 000 €	46 043 €	459 266 €	686 882 €	-21%	-2%	-2%
sept-18	58 333 €	525 000 €	700 000 €	60 228 €	519 495 €	690 115 €	3%	-1%	-1%
oct-18	58 333 €	583 333 €	700 000 €	73 406 €	592 901 €	706 328 €	26%	2%	1%
nov-18	58 333 €	641 667 €	700 000 €	69 249 €	662 150 €	714 683 €	19%	3%	2%
déc-18	58 333 €	700 000 €	700 000 €	54 928 €	717 077 €	717 077 €	-6%	2%	2%



5.6. Maintenance

La maintenance, l'entretien et la collecte des horodateurs de Laval (106 horodateurs) sont assurés par 4 agents d'exploitation, sous la responsabilité du responsable de secteur.

Entretien préventif des horodateurs

Les agents d'exploitation réalisent la mission d'entretien préventif des machines.

Le détail des opérations d'entretien est le suivant :

- Contrôle visuel de l'état des carrosseries,
- Vérification du bon fonctionnement,
- Vérification visuelle de l'état des joints d'étanchéité,
- Vérification générale de la partie électronique et des systèmes de communication,
- Vérification du système d'impression et édition d'un ticket test,
- Vérification des boutons de sélection, des témoins lumineux et des informations destinées aux usagers,
- Nettoyage des parties transparentes,
- Nettoyage de l'armoire extérieure, y compris graffiti,
- Nettoyage du panneau solaire,
- Le nettoyage de la tête d'impression de l'imprimante,
- L'entretien du sélecteur de monnaie, des lecteurs bancaires
- L'entretien du système de pré-encaissement,
- Le nettoyage des volets d'encaissement et rendu,
- L'entretien du lecteur de cartes,
- Le nettoyage interne de l'horodateur.

Entretien curatif des horodateurs

La Gestion Technique Centralisée permet d'identifier les pannes nécessitant une intervention. Le technicien intervient dans un délai inférieur à 24 heures. La réparation est généralement effectuée, par remplacement du sous-ensemble défectueux ou des consommables.

L'efficacité de l'entretien curatif des horodateurs est possible grâce à

- la présence du personnel sur place et sa parfaite connaissance de la ville ;
- une organisation adaptée et des moyens de communication qui permettent de donner au technicien ou au responsable les instructions nécessaires en cas d'urgence (appui technique du service voirie basé à Saint-Ouen),
- Un stock important de pièces détachées, avec un réassort par notre atelier technique de Saint-Ouen.

En 2018, nous avons réalisé plus de 577 opérations d'entretien curatif (données du 1^{er} trimestre non disponibles).



Signalisation

Nous assurons l'entretien de la signalisation verticale (nettoyage, remplacement...)

Le marquage au sol est réalisé en peinture thermoplastique conformément à la réglementation en vigueur. Chaque année, nous prévoyons la remise en peinture d'environ 20% des places de stationnement payant.

5.7. Organisation de la collecte

La méthodologie de collecte des fonds a été établie conjointement entre le Trésor Public, les services de la Ville et Urbis Park. L'objectif est d'optimiser les circuits de collecte et de comptage des fonds:

- La collecte des recettes est effectuée une ou plusieurs fois par semaine sur une partie du parc d'horodateurs. La Gestion technique Centralisée permet d'organiser les tournées de collecte.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, nous veillons à régulièrement modifier l'ordre des tournées de collecte.
- Les clés de collecte sont récupérées avant chaque collecte par les agents auprès du responsable de secteur (stockage sécurisé),
- La collecte des horodateurs s'effectue par chariots de collecte. Ils sont équipés d'un triple verrouillage rendant impossible l'extraction de pièces de monnaie.
- Au terme de la collecte physique des horodateurs, les agents collecteurs et/ou le responsable de secteur rapatrient les chariots de collecte dans les locaux d'exploitation,
- Lors de la collecte d'un horodateur, un ticket de contrôle est imprimé. Il comporte toutes les informations financières. Les informations de collectes des horodateurs reliés à la GTC sont disponibles dans la base de données financière du logiciel de centralisation.
- L'ensemble des données de collectes issues des tickets imprimés par les horodateurs sera renseignée par le régisseur dans un tableau de suivi. Pour chaque horodateur, le ticket horodateur, la valeur GTC et/ou le ticket trieuse-compteur seront saisis dans le tableau de suivi. Pour une parfaite traçabilité, l'ensemble des tickets et documents seront archivés chaque jour.
- Un premier rapprochement sera réalisé avec les éléments disponibles dans la GTC.
- Une analyse des écarts éventuels sera réalisée.

5.8. Les enquêtes de stationnement

Les enquêtes sur le stationnement en voirie sont désormais réalisées par nos équipes.

Il ressort de cette étude :

- un taux d'occupation confortable pour celui qui cherche une place en zone rouge (entre 29% et 42%) mais relativement élevé en zone verte (70 % en zone verte en octobre 2018)
- un taux de respect correct, nettement supérieur à ce qui peut être constaté dans d'autres villes

Les rapports de ces enquêtes sont joints en annexe 8.



5.9. Les réclamations

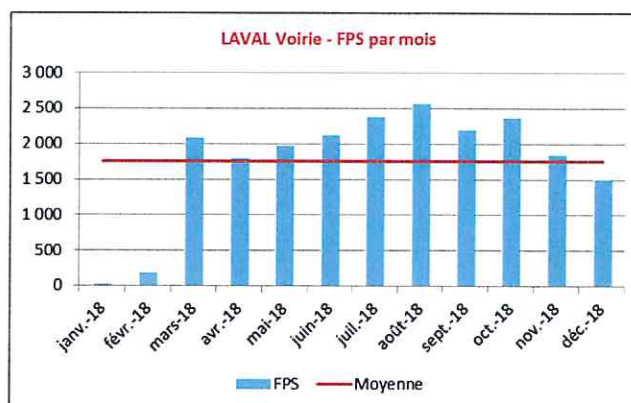
20 réclamations ont été enregistrées pour le stationnement sur voirie (hors procédure RAPO).

Le bilan des réclamations de l'année 2018 est présenté en annexe 4.

6. Les indicateurs de la surveillance

6.1. Les Forfaits de Post-Stationnement

En moyenne sur l'année 2018, 1756 FPS sont émis par mois, soit moins de 1 FPS / place / mois.



6.2. Les recettes de FPS

Les recettes comptabilisées sur le compte du mandat de gestion s'élevaient à 322 075 €TTC (au 20/01/2019).

Recettes FPS TTC	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18
Mensuel	0	649	12 679	20 932	29 951	35 776	39 168	40 802	36 941	41 566	35 516	28 095
Cumulé	0	649	13 328	34 259	64 210	99 987	139 154	179 957	216 898	258 464	293 980	322 075

Il s'agit des recettes comptabilisées sur le compte ouvert dans le cadre du mandat financier, hors recouvrement par le service de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Taux de paiement proche de 84% au 15/05/2019 (y compris recouvrement majoré).

6.3. Gestion des recours administratifs préalables obligatoires

Les règles du RAPO

Un usager peut contester un FPS, dans un délai de 1 mois à compter de sa date de notification, en adressant un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) à l'autorité compétente LAVAL UP.

Moyen d'introduction du RAPO



Lettre recommandée avec accusé de réception

OU



Procédé électronique via <https://www.recours-fps.fr/laval>

ou via le site <https://www.urbispark-laval.fr>

Délais



L'utilisateur dispose d'1 mois à compter de la notification du FPS pour introduire 1 RAPO



Au-delà d'un mois, le recours est rejeté.

Réponse aux RAPO par l'autorité compétente



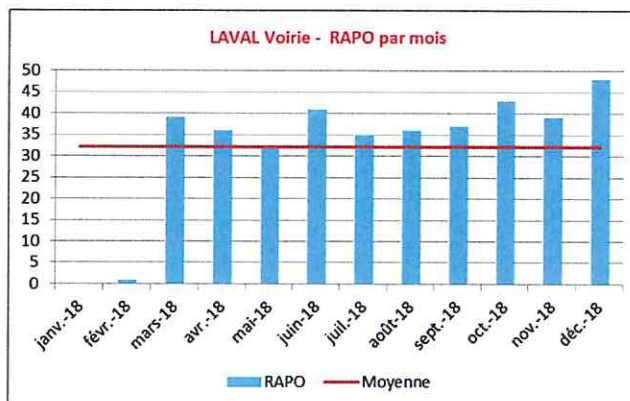
L'autorité doit statuer dans un délai de 1 mois à compter de la date inscrite sur l'avis de réception postale ou électronique du RAPO

Au-delà d'1 mois et en l'absence de réponse : le recours est réputé rejeté.

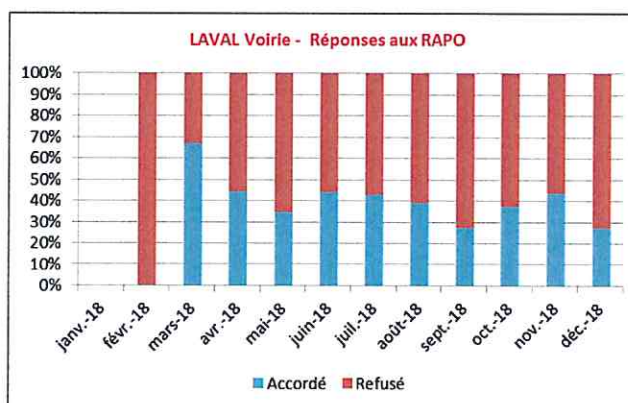
L'introduction d'un RAPO ne suspend pas le paiement du FPS (paiement sous 3 mois avant procédure de recouvrement par les services de l'Etat).

En moyenne, 32 RAPO sont traités par mois, ce qui représente moins de 2 RAPO pour 100 FPS.

Cela s'explique notamment par le faible coût du FPS qui n'incite pas au dépôt d'un RAPO.



Sur l'année 2018, 40% des RAPO ont été acceptés. Il s'agit pour l'essentiel d'erreurs (saisie de la plaque d'immatriculation...).



Le rapport annuel des RAPO est joint en annexe 17.



7. Investissements réalisés par le délégataire

7.1. Investissements prévus dans le cadre de la convention et ses avenants

Travaux réalisés au titre de l'avenant n°3

- Gare Sud : installation d'une alarme de type III (asservissements)
- Travaux arrêt-minute Gare – Enseigne drapeau, réseau
- Système de contrôle du stationnement payant

7.2. Travaux de renouvellement et de gros entretien

Parc Gare Sud

- Remplacement du module CO (au titre de l'année 2017)
- Mise à jour des plans (au titre de l'année 2017)
- Mise en peinture des places pour véhicules électriques
- Rénovation peinture des 2 escaliers principaux

Parc Théâtre

- Remise en état du marquage des places PMR

Parc De Gaulle

- Remise en état de l'enseigne-drapeau

Parcs en enclos

- Reprise des boucles de détection sur le parking HDV1 (sortie)
- Remise en état de la signalétique et du mobilier urbain

Voirie

- Rénovation du marquage au sol
- Aménagement du local pour l'équipe de contrôle du stationnement payant sur voirie
- Création d'un stock de pièces détachées

7.3. Travaux refacturés à la Ville

Néant

7.4. Travaux refacturés à des tiers

Néant



8. Sinistres et actes d'incivilité

8.1. Incivilités

Dans les parcs

2 actes d'incivilités ont été constatés au cours de l'année 2018 pour un montant de 7 369 € HT (avant remboursements).

Parc	Coût en € HT
Gare Arrêt-Minute	7 290 € HT
Hôtel de Ville	79 € HT
Total	7 369 € HT

Les dégonnages réguliers des barrières ne sont pas pris en compte dans ce tableau. Ce problème est récurrent en soirée en lien avec la fréquentation des établissements de nuit du centre-ville (en particulier celui de l'allée de Cambrai). De même, les actes de malveillance portant sur les extincteurs ne sont pas comptabilisés.

Le détail des actes d'incivilité est joint en annexe 05.

En voirie

Outre les dégradations de faible importance (tags, collage sauvage), nous déplorons le vol des fonds par effraction sur 17 horodateurs au cours de l'année 2018 (cf. annexe 5).

8.2. Assurances

Au cours de l'année 2018, nous avons enregistré 9 sinistres :

- 3 sinistres ont été pris en charge par l'assurance du tiers engagé pour un montant de 989 € HT ;
- 2 sinistres sont en cours de traitement ;
- 1 sinistre a été clôturé sans intervention de notre assureur ;
- 3 dossiers sont en attente d'une réclamation de la partie adverse.

Le détail des sinistres est joint en annexe 10.

9. Politique commerciale et relations clients

9.1. De nouveaux canaux de communication à la disposition des clients

Urbis Park Services a mis à la disposition de ses clients de nouveaux canaux pour leur permettre de nous demander une information, nous faire part d'une réclamation ou mesurer leur satisfaction.

Numéro Cristal

Disponible 6j/7 de 7h00 à 21h00



Courriels @servicesclients.fr

Cette adresse dédiée est présente sur l'ensemble des supports visibles par les clients

Courriel dédié servicesclients.urbispark@transdev.com :

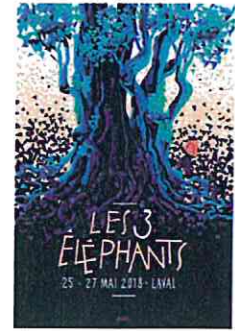
Réseaux sociaux

Urbis Park Services est présent et actif sur Facebook, twitter et Google+



9.2. Les partenariats

Du 25 au 27 mai 2018, Urbis Park était partenaire du festival Les 3 éléphants. Festival urbain pluridisciplinaire, les 3 éléphants animent les rues de Laval pour le plus grand plaisir des spectateurs.



Du 31 mai au 3 juin, toujours au cœur de l'actualité lavalloise, Urbis Park a accompagné la 44^{ème} édition des **Boucles de la Mayenne**, la plus importante course cycliste par étapes du département et une des épreuves majeures du Grand Ouest.

La société Laval Urbis Park Services est également adhérente à la Fédération des commerçants Laval La Ville.

10. Les actions développement durable d'Urbis Park

Gestion des déchets

Nous veillons à la réduction de la production de déchets et au tri des déchets recyclables : mise en place de bacs de récupération par types de déchets : papier, verre et autres.

Nous avons développé un partenariat avec la société Alterna Tri pour la collecte de papier.

Normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite

Les appareils respecteront l'arrêté du 15 janvier 2007 du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer fixant les caractéristiques techniques destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements en voirie.

Achats responsable

Urbis Park a défini pour l'ensemble de ses achats une politique d'achats responsables qui passe par une sélection de produits d'entretien label vert et impression de documents sur papiers recyclés....

Consommation d'énergie

En matière de gestion de la consommation énergétique, Urbis Park travaille aujourd'hui sur l'éclairage des ouvrages. A ce sujet, notre programme d'investissement a intégré le remplacement des tubes néons du parking De Gaulle par des tubes Led.

L'éclairage est également piloté par des interrupteurs crépusculaires et/ou de présence sur les parcs De Gaulle, Saint-Martin et Paradis.

11. Compte rendu financier

11.1. Préambule

Analyse des résultats de la DSP Laval Urbis Park pour l'exercice 2018 :

La présente section présente le compte d'exploitation détaillé de la société Laval Urbis Park pour l'exercice 2018 avec les commentaires associés.

Vous trouverez en annexe 12 la liasse fiscale de la société intégrant le bilan, le compte de résultat, le tableau des immobilisations, les amortissements et l'état des créances et des dettes.

Vous trouverez également un état des immobilisations associées à la société en annexe 13.

Note préliminaire concernant les méthodes de comptabilité analytique :

La délégation de service public a débuté au 1^{er} janvier 2013.

Le compte d'exploitation présenté reflète le compte de résultat social. Seuls quelques reclassements font différer la présentation, mais n'affectent pas le résultat final.

Le compte d'exploitation présente le détail par nature des recettes et des charges et leurs évolutions par rapport à l'exercice 2017.

Laval Urbis Park a signé en date du 2 janvier 2017 un contrat de prestation de services avec la société Urbis Park Services pour l'assister dans l'exploitation de la voirie et des parcs de stationnement de la ville de Laval ; et pour lui porter assistance dans la gestion administrative, juridique et comptable du contrat de Délégation de Service Public.

Au titre de ce contrat :

- Les charges d'exploitation directes font l'objet d'un forfait facturé par Urbis Park Services et indexé annuellement.
- La rémunération d'Urbis Park Services dans le cadre de ses missions d'assistance s'élève à 9% du Chiffre d'affaires.
- La société Urbis Park Services réalise les dépenses de GER et les refacture à Laval UP.

Un avenant à ce contrat de prestation de services a été signé le 2 Novembre 2018 pour intégrer les coûts liés au contrôle du stationnement en voirie.

Afin de permettre une meilleure lecture du compte de résultat, le forfait de charges a été ventilé par nature de charges.

Le 2 Janvier 2018 Laval Urbis Park a signé un contrat de prestation de services avec la société Contrôle Stationnement en Voirie (CSV) afin de lui confier les missions du contrôle du stationnement en voirie.

11.2. Compte d'exploitation

Laval Urbis Park - Compte de résultat 2018				
	Réel 2017	Réel 2018	Ecart	
			€	%
Horaires	893 145	837 340	-55 805	-6%
Abonnements	165 402	178 404	13 002	8%
Autres recettes	11 425	96 811	85 386	747%
Recettes parkings	1 069 971	1 112 554	42 583	4%
Recettes voirie	75 825	300 168	224 343	296%
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 145 796	1 412 723	266 926	23%
Personnel	-252 203	-390 915	-138 711	55%
Télésurveillance	-24 240	-2 004	22 236	-92%
Nettoyage	-32 724	-34 584	-1 860	6%
Maintenance	-82 774	-69 138	13 636	-16%
Fournitures	-68 446	-50 592	17 853	-26%
Électricité et autres fluides	-47 397	-45 154	2 242	-5%
Téléphone	-47 163	-60 780	-13 617	29%
Location Maison du stationnement	-17 009	-14 193	2 816	-17%
Transport de fonds	-2 222	-5 500	-3 278	148%
Coût solution contrôle voirie		-52 957	-52 957	
Autres charges directes	-6 747	-5 372	1 374	-20%
CHARGES DIRECTES	-580 925	-731 190	-150 265	26%
Travaux d'entretien (yc transfert de charges et sinistres)	-4 997	-7 849	-2 852	57%
Taxes foncières et autres taxes locales	-1 200	-1 200	0	0%
Assurance du patrimoine	-6 510	-7 287	-778	12%
Publicité	-6 082	-18 000	-11 918	196%
Frais bancaires	-25 258	-45 944	-20 686	82%
Redevances municipalité	-170 656	-145 058	25 598	-15%
CHARGES INDIRECTES	-214 704	-225 338	-10 635	5%
CHARGES D'EXPLOITATION	-795 628	-956 528	-160 900	20%
RESULTAT D'EXPLOITATION	350 168	456 194	106 026	30%
Honoraires CAC	-2 745	-3 450	-705	26%
Impôts et taxes corporate	31 267	10 395	-20 872	-67%
Assurance corporate	-811	-777	33	-4%
Autres frais de fonctionnement	-26 134	-22 828	3 306	-13%
Honoraires Urbis Park Services	-95 413	-134 854	-39 441	41%
COUTS DE FONCTIONNEMENT	-93 835	-151 513	-57 679	61%
EBITDA	256 333	304 681	48 347	19%
AMORTISSEMENTS	-273 445	-349 820	-76 376	28%
RESULTAT FINANCIER	-4 427	-6 573	-2 146	48%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	50 004	50 000	-4	0%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	28 466	-1 712	-30 178	-106%
IS			0	
RESULTAT NET	28 466	-1 712	-30 178	-106%

Le compte d'exploitation 2018 de la société Laval Urbis Park présente un résultat déficitaire de -1 712€ au 31 décembre 2018.

Produits d'exploitation

Les recettes d'exploitation 2018 s'élèvent à 1 412 723€ et comprennent :

- Les recettes horaires des parcs en exploitation ainsi que la refacturation à la ville des immobilisations de places.
- Les recettes des abonnements des parcs en exploitation.
- Les autres recettes correspondent d'une part à l'indemnisation des places occupées sur le parking Gambetta lors d'évènements (fête foraine...) et d'autre part à la refacturation des frais liés à la dépose d'horodateurs.
- La subvention d'exploitation de 84 270 euros telle que prévue à l'avenant 3 pour couvrir les investissements réalisées par le délégataire.
- Les recettes voirie correspondant à la rémunération forfaitaire versée par la ville à Laval Urbis Park Service au titre de la gestion du stationnement sur voirie.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 956 528€ pour l'année 2018.

Les charges directes

Personnel (390 915€):

Personnel interne et intérim : La société Laval Urbis Park ne détient aucun salarié. Le personnel affecté à la mise en œuvre du contrat est détenu par les sociétés Urbis Park Services pour la gestion des parkings et de la voirie et CSV pour le contrôle du stationnement en voirie. Conformément au contrat de prestation de services signé entre Laval Urbis Park et Urbis Park Services, le coût du personnel est inclus dans le forfait de charges à hauteur de 251 806€ (personnel interne et intérim). Conformément au contrat de prestation de services signé entre Laval Urbis Park et CSV, le cout du personnel affecté au contrôle du stationnement s'élève à 139 109 euros.

Maintenance (69 138€):

Ce poste comprend :

- La maintenance du matériel de péage.
- La maintenance multitechnique dans le cadre des contrats souscrits avec nos prestataires techniques.
- Les contrôles règlementaires.
- Les autres maintenances : et notamment la maintenance hors contrat.

Fournitures (50 592€):

Les fournitures comprennent les macarons, les tickets, les fournitures administratives, les fournitures techniques et les fournitures diverses (tenues du personnel, signalétique, mobilier...).

Téléphone (60 780€):

Les coûts de téléphone comprennent les lignes téléphoniques « classiques » mais aussi le réseau VPN qui permet la gestion centralisée des parcs.

Les charges indirectes

Frais bancaires (45 944€) :

Les frais bancaires comprennent également les commissions liées à la mise en place du paiement par téléphonie mobile. Pour chaque transaction, la société Laval Urbis Park paye des frais à son prestataire Mobile City.

Travaux d'entretien (7 849€):

Ce poste comprend les petits travaux d'entretien (montant forfaitaire de 5 000€), les charges liées aux sinistres et les transferts de charges (remboursements d'assurance suite aux sinistres).

Redevance municipalité (145 058€):

Le contrat de D.S.P. prévoit trois types de redevance à la collectivité :

- La redevance de garantie pour 2 042€ correspondant à l'occupation du domaine public.
- La redevance pour frais de contrôle pour 5 105€
- La redevance variable d'exploitation provisionnée à hauteur de 129 443€
- La régularisation de la redevance 2017 entre la provision et le réel pour 8 109€.

Les coûts de fonctionnement

Ils s'élèvent à 151 513€ sur l'année 2018.

Impôts et taxe Corporate :

Ce poste intègre les dégrèvements 2017 de CFE ainsi que le plafonnement de la CET 2018 à 3% de la Valeur Ajoutée. En 2017, ce poste avait bénéficié des dégrèvements de CFE des exercices 2013-2014-2015 et 2016.

Honoraires Urbis Park Services (134 854€):

Ils correspondent à la part variable de la rémunération d'Urbis Park Services (9% du CA de Laval Urbis Park) conformément au contrat de prestation de services.

Les honoraires 2018 intègrent une régularisation au titre de 2017 à hauteur de 7 709 euros.

Amortissements

Les amortissements au titre de 2018 s'élèvent à 349 820€ en augmentation de 28% suite aux investissements prévus dans l'avenant 3 du contrat de DSP. Le détail des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe 13.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 50 000€ correspond à la quote-part de la subvention d'investissement de 500 000€ consentie par la ville.

RAPPORT ANNUEL 2018 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN

Rapporteur : Bruno Maurin

I - Présentation de la décision

Conformément à l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire du service public du chauffage urbain produit, pour l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes des opérations afférentes à l'exécution du service délégué et une analyse de sa qualité. Après avoir été présenté en commission consultative des services publics locaux, ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

L'année 2018 est la 4^e année complète d'exploitation du délégataire Laval Energie Nouvelle ou LEN. C'est aussi la 1^{ère} année complète en phase définitive par suite des travaux d'interconnexion des deux réseaux de chaleur, l'intégration d'énergie de récupération et de développement du réseau.

Synthèse technique

Le linéaire total du nouveau réseau interconnecté est de 17 582 ml. Le réseau dessert 67 points de livraison pour une puissance de 34 591 kW souscrits.

Les moyens de production de chaleur situés dans la centrale thermique de Saint-Nicolas se composent :

- d'une chaudière gaz naturel/fioul lourd de 10 MW,
- d'une chaudière gaz naturel/fioul lourd de 6,9 MW,
- d'une chaudière gaz naturel de 3,5 MW,
- d'une centrale de cogénération gaz de 8,1 MW thermiques et 7,4 MW électriques.

La chaufferie Ferrié est constituée :

- d'une chaudière gaz de 10 MW,
- de deux échangeurs permettant de récupérer les 21 MW en provenance de Séché Eco-industrie installés dans une sous-station d'échange.

Les énergies en entrée de chaufferies sont majoritairement les énergies de récupération, 76,8 %, et le reste pour le gaz (et 0,1 % pour la cogénération). L'hiver de mise en service 2017-2018 et les ajustements nécessaires sur le four de Séché et sur la régulation expliquent que les 80 % n'ont pas été atteints cette première année.

Le rendement global du réseau (chaufferies + réseau) est de 83,8 %, soit supérieur de 2,4 points à celui de 2017, année de travaux.

Les consommations d'énergie livrées aux abonnés ont été de 58 286 MWh. L'augmentation par rapport à 2017 est de + 59 % compte tenu des nombreux raccordements réalisés au cours de l'année de travaux.

Les principaux abonnés de l'ensemble des réseaux sont Mayenne Habitat, Méduane Habitat, le Centre hospitalier, des copropriétés, Laval Agglomération, la ville de Laval, le département (collèges) et la région (lycées). Trois nouveaux abonnés ont été mis en service en 2018 : l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Ferrié, la Maison des associations Ferrié et les copropriétés Haut Rocher pour une puissance de 821 kW.

Travaux

Les travaux de gros entretien et de renouvellement ou GER réalisés en 2018 ont consisté au renouvellement de 3 sous-stations dans le quartier Ferrié et diverses réparations : fuite, tuyaux, renouvellement de compteurs, réparation de pompes.

Les dépenses pour 2018 se sont élevées à 212 395 € et le solde du compte est de 318 474 €.

Environnement

Les contrôles réglementaires de sécurité, environnementaux, électriques ont été conformes aux exigences. Le contrôle acoustique sera réalisé en 2019 ainsi que le rejet d'eau à Ferrié.

Émissions

À la clôture de 2018, les émissions CO2 ont été inférieures aux quotas gratuits alloués pour l'année grâce à l'introduction d'énergie de récupération en remplacement du gaz. Le délégataire n'a pas eu à acheter de quotas supplémentaires. Le solde est de 1 097.

Synthèse juridique

Le contrat de délégation est établi pour une durée de 21 ans, à compter du 2 septembre 2014, par avenant n° 2 en date du 20 juin 2016. Il n'y a pas eu de modifications au cours de l'année 2018.

Synthèse financière et comptable

La quantité de chaleur (part variable R1) vendue sur le réseau est de 58 286 MWh pour l'année 2018. Le chiffre d'affaires relatif à ces ventes est de 2 009 104,94 € HT.

La part fixe du tarif (abonnement R2) est facturée mensuellement à hauteur de 1/12e de la puissance souscrite figurant sur la police d'abonnement. En 2018, les ventes de R2 ont généré 2 206 508,92 € HT de recettes pour une puissance souscrite totale de 34 591 kW.

La valeur moyenne du R1 (en €) a fluctué entre 33,83 et 36,47 avec des variations du R1Enr entre 29,48 et 30,17 et du R1gaz entre 62,02 et 65,0.

L'analyse du bilan fait apparaître un compte d'exploitation négatif (-600 k€) qui s'explique par des frais financiers qui restent élevés après les travaux et une vente de chaleur un peu moins élevée que le provisionnel.

Les perspectives pour l'année 2019 sont la poursuite des prospections pour le raccordement de nouveaux abonnés, la rénovation de deux nouvelles sous-stations à Ferrié et les travaux de raccordement de l'espace Mayenne.

II - Impact budgétaire et financier

Néant (présentation d'un rapport d'activités).

Il vous est proposé de prendre acte du rapport de Laval Energie Nouvelle concernant la délégation de service public du chauffage urbain pour l'année 2018.